

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°16 – 02 – 03 – 2ème partie**

**DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU
25 FÉVRIER 2016**

ISSN : 1957-4339

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du Jeudi 25 février 2016

- 14h45 -

COMMISSION : Finances et gestion de la collectivité

N° CD_16_1025 : Budget : modification des autorisations de programmes antérieures p. 158
et état des autorisations de programmes 2016 votées

N° CD_16_1026 : Budget primitif de l'exercice 2016 p. 170

COMMISSION : Développement des activités économiques

N° CD_16_1027 : Economie : reversement du solde de la dotation versée par le p. 307
Département, dans le cadre du Prêt Participatif de Développement
(devenu Prêt de Développement Territorial)

COMMISSION : Finances et gestion de la collectivité

N° CD_16_1028 : Gestion de la collectivité : accueil de l'Association De Lozère dans p. 310
les locaux du Département



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Budget : modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programmes 2016 votées

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Finances et budget

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU les articles L 3311-1, L 3312-4 et R 3312-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°702 intitulé "Budget : modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programmes 2016 votées" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des finances et gestion de la collectivité du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Décide de procéder aux mouvements budgétaires sur le budget principal tels que détaillés en annexe, modifiant les autorisations de programmes comme suit :

- Mouvements sur les AP 2010 : - 109 900, 80 €
- Mouvements sur les AP 2011 : - 200 000,00 €
- Mouvements sur les AP 2012 : - 709 466, 00 €
- Mouvements sur les AP 2013 : - 449 176, 67 €
- Mouvements sur les AP 2014 : - 132 815, 58 €
- Mouvements sur les AP 2015 : - 84 115, 07 €

ARTICLE 2

Donne un avis favorable à la création des autorisations de programmes, pour un montant total de :

- 36 025 740,01 €, correspondant à la création des autorisations de programmes 2016 sur le budget principal.
- 800 000,00 € correspondant à la création d'une autorisation de programmes 2016 sur le budget annexe du laboratoire départemental d'analyses.

ARTICLE 3

Prend acte que le montant du solde des autorisations de programmes, à la suite de ces modifications, porte les besoins en crédits de paiement comme suit :

Budget Principal

Année	Soldes des autorisations de programme après BP	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019 et plus
2011	1 321 090,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €
2012	4 135 271,61 €	2 233 705,27 €	800 495,34 €	122 341,00 €	978 730,00 €
2013	7 621 822,76 €	4 159 448,76 €	2 917 839,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €
2014	22 078 533,01 €	12 546 583,62 €	6 619 268,39 €	2 082 971,00 €	829 710,00 €
2015	39 300 072,86 €	9 561 222,38 €	14 659 983,43 €	8 709 694,05 €	6 369 173,00 €
2016	36 025 740,01 €	6 220 600,01 €	11 933 600,00 €	4 349 640,00 €	13 521 900,00 €
Total	110 482 530,25 €	34 853 669,04 €	37 063 295,16 €	15 451 209,05 €	23 114 357,00 €

Budget Annexe LDA

Année	Soldes des autorisations de programme après BP	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
2016	800 000,00 €	50 000,00 €	280 000,00 €	470 000,00 €
Total	800 000,00 €	50 000,00 €	280 000,00 €	470 000,00 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°702 "Budget : modification des autorisations de programmes antérieures et état des autorisations de programmes 2016 votées", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1025 du Conseil départemental du 25 février 2016

Préalablement au vote du budget primitif 2016, il convient de procéder à la régularisation des AP 2015 et antérieures ainsi qu'à la création des AP 2016 sur le budget principal et budget annexe. En effet, l'article 2 du règlement financier adopté par le Conseil général le 19 décembre 2015 prévoit que la modification des autorisations de programmes ne peut intervenir que lors d'une assemblée du Conseil départemental. Le rapport ci-joint récapitule par millésime d'autorisations de programme les mouvements les affectant. Vous trouverez par ailleurs en annexe le détail avant et après le budget primitif par autorisations de programme. Si vous en êtes d'accord, à l'issue de ces régularisations à inscrire lors du budget primitif, le montant du solde des autorisations de programmes, sur le budget principal et budget annexe portera les besoins en crédits de paiement comme suit :

Budget Principal

Année	Soldes des autorisations de programme après BP	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019 et plus
<i>Les AP 2011 correspondent à des soldes de subventions non payées</i>					
2011	1 321 090,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €
2012	4 135 271,61 €	2 233 705,27 €	800 495,34 €	122 341,00 €	978 730,00 €
2013	7 621 822,76 €	4 159 448,76 €	2 917 839,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €
2014	22 078 533,01 €	12 546 583,62 €	6 619 268,39 €	2 082 971,00 €	829 710,00 €
2015	39 300 072,86 €	9 561 222,38 €	14 659 983,43 €	8 709 694,05 €	6 369 173,00 €
2016	36 025 740,01 €	6 220 600,01 €	11 933 600,00 €	4 349 640,00 €	13 521 900,00 €
Total	110 482 530,25 €	34 853 669,04 €	37 063 295,16 €	15 451 209,05 €	23 114 357,00 €

Budget Annexe LDA

Année	Soldes des autorisations de programme après BP	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019 et plus
2016	800 000,00 €	50 000,00 €	280 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €
Total	800 000,00 €	50 000,00 €	280 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €

Je vous propose d'approuver la régularisation des autorisations de programme 2015 et antérieures ainsi que la création des nouvelles AP 2016 telles que proposées.

1/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2010

le montant du solde sur AP 2010 avant le BP est de : 109 900,80 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2010 est de : -109 900,80 €

le montant du solde des AP 2010 après modification est de : 0,00 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2016	2017	2018	2019 et +
MONTANT AP 2010 AVANT BP	109 900,80 €	109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-109 900,80 €	-109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2010 APRES BP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

2/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2011

le montant du solde sur AP 2011 avant le BP est de : 1 521 090,00 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2011 est de : -200 000,00 €

le montant du solde des AP 2011 après modification est de : 1 321 090,00 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2016	2017	2018	2019 et +
MONTANT AP 2011 AVANT BP	1 521 090,00 €	332 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-200 000,00 €	-200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2011 APRES BP	1 321 090,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €

3/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2012

le montant du solde sur AP 2012 avant le BP est de : 4 844 737,61 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2012 est de : -709 466,00 €

le montant du solde des AP 2012 après modification est de : 4 135 271,61 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2016	2017	2018	2019 et +
MONTANT AP 2012 AVANT BP	4 844 737,61 €	2 943 171,27 €	800 495,34 €	122 341,00 €	978 730,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-709 466,00 €	-709 466,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2012 APRES BP	4 135 271,61 €	2 233 705,27 €	800 495,34 €	122 341,00 €	978 730,00 €

4/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2013

le montant du solde sur AP 2013 avant le BP est de : 8 070 999,43 €

le bilan des mouvements de crédits sur AP 2013 est de : -449 176,67 €

le montant du solde des AP 2013 après modification est de : 7 621 822,76 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2016	2017	2018	2019 et +
MONTANT AP 2013 AVANT BP	8 070 999,43 €	4 627 010,43 €	2 899 454,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-449 176,67 €	-467 561,67 €	18 385,00 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2013 APRES BP	7 621 822,76 €	4 159 448,76 €	2 917 839,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €

5/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2014

le montant du solde sur AP 2014 avant le BP est de :	22 211 348,59 €
le bilan des mouvements de crédits sur AP 2014 est de :	-132 815,58 €
le montant du solde des AP 2014 après modification est de :	22 078 533,01 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2016	2017	2018	2019 et +
MONTANT AP 2014 AVANT BP	22 211 348,59 €	14 267 670,60 €	5 030 996,99 €	2 082 971,00 €	829 710,00 €
MONTANT MOUVEMENTS	-132 815,58 €	-1 721 086,98 €	1 588 271,40 €	0,00 €	0,00 €
MONTANT AP 2014 APRES BP	22 078 533,01 €	12 546 583,62 €	6 619 268,39 €	2 082 971,00 €	829 710,00 €

6/ Mouvements sur les Autorisations de Programmes 2015

le montant du solde sur AP 2015 avant le BP est de :	39 384 187,93 €
le bilan des mouvements de crédits sur AP 2015 est de :	-84 115,07 €
le montant du solde des AP 2015 après modification est de :	39 300 072,86 €

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes après modification des crédits se décompose comme suit :

	SOLDE SUR AP	2016	2017	2018	2019 et +
MONTANT AP 2015 AVANT BP	39 384 187,93 €	12 247 022,44 €	11 285 633,44 €	9 184 147,77 €	6 667 384,28 €
MONTANT MOUVEMENTS	-84 115,07 €	-2 685 800,06 €	3 374 349,99 €	-474 453,72 €	-298 211,28 €
MONTANT AP 2015 APRES BP	39 300 072,86 €	9 561 222,38 €	14 659 983,43 €	8 709 694,05 €	6 369 173,00 €

Le bilan des mouvements pour les AP 2015 et antérieures du Budget Principal se décompose ainsi :

	SOLDE SUR AP	2016	2017	2018	2019 et +
BILAN AP AVANT BP	76 142 264,36 €	34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	11 576 022,77 €	9 890 668,28 €
BILAN MOUVEMENTS	-1 685 474,12 €	-5 893 815,51 €	4 981 006,39 €	-474 453,72 €	-298 211,28 €
BILAN AP APRES BP	74 456 790,24 €	28 633 069,03 €	25 129 695,16 €	11 101 569,05 €	9 592 457,00 €

7/ Autorisations de Programmes 2016 sur le budget principal

le montant des AP 2016 sur le budget principal est de :	36 025 740,01 €
---------------------------------------------------------	-----------------

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à ces autorisations de programmes se décompose comme suit :

	MONTANT AP	2016	2017	2018	2019 et +
MONTANT AP 2016	36 025 740,01 €	6 220 600,01 €	11 933 600,00 €	4 349 640,00 €	13 521 900,00 €

BILAN AP AVANT INTEGRATION BP	76 142 264,36 €	34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	11 576 022,77 €	9 890 668,28 €
BILAN MOUVEMENTS	34 340 265,89 €	326 784,50 €	16 914 606,39 €	3 875 186,28 €	13 223 688,72 €
BILAN AP APRES INTEGRATION BP	110 482 530,25 €	34 853 669,04 €	37 063 295,16 €	15 451 209,05 €	23 114 357,00 €

8/ Autorisation de Programme 2016 sur le budget annexe du LDA

le montant de l'AP 2016 sur le budget annexe est de :	800 000,00 €
-------------------------------------------------------	--------------

Corrélativement, le montant des crédits de paiement correspondant à cette autorisation de programme se décompose comme suit :

	MONTANT AP	2016	2017	2018	2019 et +
MONTANT AP 2016	800 000,00 €	50 000,00 €	280 000,00 €	470 000,00 €	0,00 €

PHASAGE AP BP 2016

AP 2010

AVANT BP						APRES BP					
LIBELLE AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP APRES BP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP APRES BP	EVOLUTION TOTALE BP
AMENAGEMENT DE VILLAGE					0,00 €					0,00 €	0,00
ENTREPRISES TOURISTIQUES					0,00 €					0,00 €	0,00
LOGEMENT					0,00 €					0,00 €	0,00
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	109 900,80 €				109 900,80 €	0,00 €				0,00 €	-109 900,80
Total DATE	109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-109 900,80
TOTAL AP 2011	109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	109 900,80 €	-109 900,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-109 900,80 €	-109 900,80

AP 2011

AVANT BP						APRES BP					
LIBELLE AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP AVANT BP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP AVANT BP	EVOLUTION TOTALE BP
AEP ASSAINISSEMENT	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €	1 321 090,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €	1 321 090,00 €	0,00
Total DEAE	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €	1 321 090,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €	1 321 090,00 €	0,00
AMENAGEMENT DE VILLAGE	200 000,00 €				200 000,00 €	0,00 €				0,00 €	-200 000,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					0,00 €					0,00 €	0,00
ENTREPRISES TOURISTIQUES					0,00 €					0,00 €	0,00
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS					0,00 €					0,00 €	0,00
LOGEMENT					0,00 €					0,00 €	0,00
PATRIMOINE					0,00 €					0,00 €	0,00
PED INVESTISSEMENT					0,00 €					0,00 €	0,00
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI					0,00 €					0,00 €	0,00
MAISONS MEDICALES					0,00 €					0,00 €	0,00
Total DATE	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-200 000,00
TRAVAUX TOUS BATIMENTS					0,00 €					0,00 €	0,00
Total DRTB Bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00				
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD					0,00 €					0,00 €	0,00
Total DSD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00				
INTERNET					0,00 €					0,00 €	0,00
Total SI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00				
TOTAL AP 2011	332 109,00 €	132 109,00 €	132 109,00 €	924 763,00 €	1 521 090,00 €	-200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-200 000,00 €	-200 000,00

AP 2012

LIBELLE AP	AVANT BP					TOTAL AP AVANT BP
	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +		
AEP ASSAINISSEMENT	122 341,00 €	122 341,00 €	122 341,00 €	978 730,00 €	1 345 753,00 €	
AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET FORESTIÈRES					0,00 €	
MAÎTRISE DES DÉCHETS					0,00 €	
DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE					0,00 €	
REPRISE DES LIGNES HORS AP/DEAE					0,00 €	
CRÉDITS RMC					0,00 €	
ENERGIE					0,00 €	
Total DEAE	122 341,00 €	122 341,00 €	122 341,00 €	978 730,00 €	1 345 753,00 €	
AMENAGEMENT DE VILLAGE	409 335,00 €				409 335,00 €	
BOIS ENERGIE					0,00 €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					0,00 €	
ECOLES PRIMAIRES	35 953,00 €				35 953,00 €	
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	13 374,00 €				13 374,00 €	
HABITER MIEUX	2 000,00 €				2 000,00 €	
ENTREPRISES TOURISTIQUES					0,00 €	
LOGEMENT					0,00 €	
MAISONS MEDICALES	92 000,00 €				92 000,00 €	
PATRIMOINE	147 303,00 €				147 303,00 €	
PED INVESTISSEMENT	68 727,44 €				68 727,44 €	
PER 1ERE VAGUE	0,00 €				0,00 €	
PROG EQUIPEMENT VOIRIE COMMUNALE					0,00 €	
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	300 000,00 €				300 000,00 €	
FIE INVESTISSEMENT	2 165,60 €				2 165,60 €	
REPRISE DES LIGNES DATE					0,00 €	
Total DATE	1 070 858,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 070 858,04 €	
TRAVAUX TOUS BATIMENTS					0,00 €	
COLLEGE DU COLLET DE DEZE	950 000,00 €	0,00 €			950 000,00 €	
Total DRTB Bâtiments	950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950 000,00 €	
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	799 972,23 €	678 154,34 €			1 478 126,57 €	
Total DSD	799 972,23 €	678 154,34 €	0,00 €	0,00 €	1 478 126,57 €	
REPRISE DES LIGNES HORS AP/BDP					0,00 €	
Total BDP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TRAVAUX DE VOIRIE					0,00 €	
Total DRTB Routes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL AP 2012	2 943 171,27 €	800 495,34 €	122 341,00 €	978 730,00 €	4 844 737,61 €	

LIBELLE AP	APRES BP					TOTAL AP AVANT BP	EVOLUTION TOTALE BP
	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +			
AEP ASSAINISSEMENT	122 341,00 €	122 341,00 €	122 341,00 €	978 730,00 €	1 345 753,00 €	0,00 €	
AMÉLIORATIONS FONCIÈRES ET FORESTIÈRES					0,00 €	0,00 €	
MAÎTRISE DES DÉCHETS					0,00 €	0,00 €	
DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE					0,00 €	0,00 €	
REPRISE DES LIGNES HORS AP/DEAE					0,00 €	0,00 €	
CRÉDITS RMC					0,00 €	0,00 €	
ENERGIE					0,00 €	0,00 €	
Total DEAE	122 341,00 €	122 341,00 €	122 341,00 €	978 730,00 €	1 345 753,00 €	0,00 €	
AMENAGEMENT DE VILLAGE	409 335,00 €				409 335,00 €	0,00 €	
BOIS ENERGIE					0,00 €	0,00 €	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE					0,00 €	0,00 €	
ECOLES PRIMAIRES	35 953,00 €				35 953,00 €	0,00 €	
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	13 374,00 €				1 603,00 €	-11 771,00 €	
HABITER MIEUX	2 000,00 €				2 000,00 €	0,00 €	
ENTREPRISES TOURISTIQUES					0,00 €	0,00 €	
LOGEMENT					0,00 €	0,00 €	
MAISONS MEDICALES	92 000,00 €				92 000,00 €	-92 000,00 €	
PATRIMOINE	147 303,00 €				141 108,00 €	-6 195,00 €	
PED INVESTISSEMENT	68 727,44 €				68 727,44 €	0,00 €	
PER 1ERE VAGUE	0,00 €				0,00 €	0,00 €	
PROG EQUIPEMENT VOIRIE COMMUNALE					0,00 €	0,00 €	
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	300 000,00 €				300 000,00 €	0,00 €	
FIE INVESTISSEMENT	2 165,60 €				2 165,60 €	0,00 €	
REPRISE DES LIGNES DATE					0,00 €	0,00 €	
Total DATE	960 892,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	960 892,04 €	-109 966,00 €	
TRAVAUX TOUS BATIMENTS					0,00 €	0,00 €	
COLLEGE DU COLLET DE DEZE	950 000,00 €	0,00 €			350 500,00 €	-599 500,00 €	
Total DRTB Bâtiments	950 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 500,00 €	-599 500,00 €	
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	799 972,23 €	678 154,34 €			1 478 126,57 €	0,00 €	
Total DSD	799 972,23 €	678 154,34 €	0,00 €	0,00 €	1 478 126,57 €	0,00 €	
REPRISE DES LIGNES HORS AP/BDP					0,00 €	0,00 €	
Total BDP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TRAVAUX DE VOIRIE					0,00 €	0,00 €	
Total DRTB Routes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
TOTAL AP 2012	2 233 705,27 €	800 495,34 €	122 341,00 €	978 730,00 €	4 135 271,61 €	-709 466,00 €	
	-709 466,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-709 466,00 €		

AP 2013

AVANT BP						APRES BP					
LIBELLE AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP AVANT BP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP AVANT BP	EVOLUTION TOTALE BP
AEP ASSAINISSEMENT	300 910,00 €	54 454,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €	899 899,00 €	300 910,00 €	54 454,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €	899 899,00 €	0,00 €
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	14 578,00 €				14 578,00 €	14 578,00 €				14 578,00 €	0,00 €
CIRQUE DES BAUMES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	72 864,00 €				72 864,00 €	72 864,00 €				72 864,00 €	0,00 €
DEFENSE DES FORETS CONTRE L'INCENDIE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
EQUIPEMENTS ENERGIES RENOUVELABLES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
EQUIPEMENTS AGRICOLES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
SUBVENTIONS ENVIRONNEMENT					0,00 €					0,00 €	0,00 €
ACTIVITES DE PLEINE NATURE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total DEAE	388 352,00 €	54 454,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €	987 341,00 €	388 352,00 €	54 454,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €	987 341,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT DE VILLAGE	604 629,00 €	650 000,00 €			1 254 629,00 €	594 732,00 €	650 000,00 €			1 244 732,00 €	-9 897,00 €
BOIS ENERGIE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	160 154,42 €				160 154,42 €	137 148,75 €				137 148,75 €	-23 005,67 €
ECOLES PRIMAIRES	42 992,00 €				42 992,00 €	35 822,00 €	7 170,00 €			42 992,00 €	0,00 €
FIE INVESTISSEMENT	11 035,72 €				11 035,72 €	11 035,72 €				11 035,72 €	0,00 €
HABITAT JEUNES AGRICULTEURS	49 000,00 €				49 000,00 €	34 000,00 €	15 000,00 €			49 000,00 €	0,00 €
HABITER MIEUX	3 000,00 €				3 000,00 €	3 000,00 €				3 000,00 €	0,00 €
ENTREPRISES TOURISTIQUES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
LOGEMENT	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
MATERIEL SIG					0,00 €					0,00 €	0,00 €
PATRIMOINE	125 458,00 €	50 000,00 €			175 458,00 €	85 458,00 €	88 715,00 €			174 173,00 €	-1 285,00 €
PED INVESTISSEMENT	146 853,07 €	75 000,00 €			221 853,07 €	145 864,07 €	75 000,00 €			220 864,07 €	-989,00 €
PER	48 409,00 €	0,00 €			48 409,00 €	48 409,00 €	0,00 €			48 409,00 €	0,00 €
PROG EQUIPEMENT VOIRIE COMMUNALE	68 100,00 €				68 100,00 €	68 100,00 €				68 100,00 €	0,00 €
INFRASTRUCTURES SDEE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS & OTSI	296 027,22 €	65 000,00 €			361 027,22 €	296 027,22 €	65 000,00 €			361 027,22 €	0,00 €
Total DATE	1 555 658,43 €	840 000,00 €	0,00 €	0,00 €	2 395 658,43 €	1 459 596,76 €	900 885,00 €	0,00 €	0,00 €	2 360 481,76 €	-35 176,67 €
BATIMENTS ENSEIGNEMENT	90 000,00 €				90 000,00 €	90 000,00 €				90 000,00 €	0,00 €
BATIMENTS INSTITUTIONNELS					0,00 €					0,00 €	0,00 €
BATIMENTS ROUTES	40 000,00 €				40 000,00 €	40 000,00 €				40 000,00 €	0,00 €
COLLEGE SAINT-CHELY RENOVATION THERMIQUE	1 400 000,00 €	2 005 000,00 €			3 405 000,00 €	1 442 500,00 €	1 962 500,00 €			3 405 000,00 €	0,00 €
DSP LES BOUVIERS STE LUCIE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
EGLISE SAINT-FLOUR DU POMPIDOU RENOVATION	646 000,00 €				646 000,00 €	232 000,00 €				232 000,00 €	-414 000,00 €
Total DRTB Bâtiments	2 176 000,00 €	2 005 000,00 €	0,00 €	0,00 €	4 181 000,00 €	1 804 500,00 €	1 962 500,00 €	0,00 €	0,00 €	3 767 000,00 €	-414 000,00 €
CRÊCHES CRÉATION ET INV. COURANT	125 000,00 €				125 000,00 €	125 000,00 €				125 000,00 €	0,00 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	60 000,00 €				60 000,00 €	60 000,00 €				60 000,00 €	0,00 €
Total DSD	185 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	185 000,00 €	185 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	185 000,00 €	0,00 €
FRAIS INSERTION					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
RESEAU HAUT DEBIT MENDE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
SALLE INFO					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total BDP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PARTICIPATIONS					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total Finances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PATRIMOINE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total DESC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TELEPHONIE MOBILE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
DTICP					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total DTICP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TRAVAUX SERVICE DES TRANSPORTS					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total DRTB Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TXVOIRIE	322 000,00 €				322 000,00 €	322 000,00 €				322 000,00 €	0,00 €
Total DRTB Routes	322 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	322 000,00 €	322 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	322 000,00 €	0,00 €
TOTAL AP 2013	4 627 010,43 €	2 899 454,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €	8 070 999,43 €	4 159 448,76 €	2 917 839,00 €	54 454,00 €	490 081,00 €	7 621 822,76 €	-449 176,67 €
						-467 561,67 €	18 385,00 €	0,00 €	0,00 €	-449 176,67 €	

AP 2014

AVANT BP

APRES BP

LIBELLE AP	AVANT BP				TOTAL AP APRES BP	APRES BP				EVOLUTION BP	
	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +		CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +		
POLITIQUE DE L'EAU	337 632,99 €	382 971,00 €	82 971,00 €	829 710,00 €	1 633 284,99 €	337 632,99 €	382 971,00 €	82 971,00 €	829 710,00 €	1 633 284,99 €	0,00 €
DIVERSIFICATION AGRICOLE	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	69 718,49 €				69 718,49 €	69 718,49 €				69 718,49 €	0,00 €
ENERGIE	6 771,60 €				6 771,60 €	6 771,60 €				6 771,60 €	0,00 €
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	74 108,88 €				74 108,88 €	74 108,88 €				74 108,88 €	0,00 €
ACTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
ACTIVITES DE PLEINE NATURE	3 000,00 €				3 000,00 €	3 000,00 €				3 000,00 €	0,00 €
SOUTIEN A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
CIRQUE DES BAUMES	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
Total DEAE	491 231,96 €	382 971,00 €	82 971,00 €	829 710,00 €	1 786 883,96 €	491 231,96 €	382 971,00 €	82 971,00 €	829 710,00 €	1 786 883,96 €	0,00 €
BOIS ENERGIE	59 000,00 €	50 000,00 €			109 000,00 €	59 000,00 €	50 000,00 €			109 000,00 €	0,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	100 000,00 €	36 321,26 €			136 321,26 €	100 000,00 €	36 321,26 €			136 321,26 €	0,00 €
ECOLEES PUBLIQUES PRIMAIRES	65 651,00 €	33 091,00 €			98 742,00 €	65 651,00 €	33 091,00 €			98 742,00 €	0,00 €
HABITAT DES JEUNES AGRICULTEURS	3 000,00 €	5 000,00 €			8 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €			8 000,00 €	0,00 €
AIDES AUX COMMUNES	843 023,90 €	1 742 072,50 €			2 585 096,40 €	843 023,90 €	1 742 072,50 €			2 585 096,40 €	0,00 €
LOGEMENT	50 000,00 €	0,00 €			50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €			50 000,00 €	0,00 €
PATRIMOINE	158 174,00 €	177 823,00 €			335 997,00 €	158 174,00 €	177 823,00 €			335 997,00 €	0,00 €
PED INVESTISSEMENT	366 039,34 €	379 003,25 €			745 042,59 €	366 039,34 €	379 003,25 €			745 042,59 €	0,00 €
PROGRAMME EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	64 869,70 €	89 681,98 €			154 551,68 €	64 869,70 €	76 953,38 €			151 736,10 €	-2 815,58 €
INFRASTRUCTURES SDEE	100 000,00 €				100 000,00 €	100 000,00 €				100 000,00 €	0,00 €
PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS ET OTSI	372 580,70 €	130 033,00 €			502 613,70 €	372 580,70 €	130 033,00 €			502 613,70 €	0,00 €
FIE INVESTISSEMENTS	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
HABITER MIEUX	15 000,00 €	5 000,00 €			20 000,00 €	15 000,00 €	5 000,00 €			20 000,00 €	0,00 €
Total DATE	2 197 338,64 €	2 648 025,99 €	0,00 €	0,00 €	4 845 364,63 €	2 207 251,66 €	2 635 297,39 €	0,00 €	0,00 €	4 842 549,05 €	-2 815,58 €
INVESTISSEMENT ROUTIERS ET MOYENS MATERIELS	8 542 000,00 €	0,00 €			8 542 000,00 €	6 941 000,00 €	1 601 000,00 €			8 542 000,00 €	0,00 €
Total DRTB Routes	8 542 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 542 000,00 €	6 941 000,00 €	1 601 000,00 €	0,00 €	0,00 €	8 542 000,00 €	0,00 €
BATIMENTS ENSEIGNEMENT	218 000,00 €				218 000,00 €	108 000,00 €				108 000,00 €	-110 000,00 €
BATIMENTS INSTITUTIONNELS	140 000,00 €				140 000,00 €	140 000,00 €				140 000,00 €	0,00 €
BATIMENTS ROUTES	179 100,00 €				179 100,00 €	159 100,00 €				159 100,00 €	-20 000,00 €
BATIMENTS DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Total DRTB Bâtiments	537 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	537 100,00 €	407 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	407 100,00 €	-130 000,00 €
FRAIS D'INSERTION	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Total Marchés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE 2015	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
Total Informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERS	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
COLLEGES PRIVES ET LYCEE CHAPTAL	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
Total DESC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TRES HAUT DEBIT	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €		6 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €		6 500 000,00 €	0,00 €
Total DTICP	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	6 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	6 500 000,00 €	0,00 €
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
Total Bibliothèque	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
Total Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SDIS	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
Total SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
PARTICIPATION CAPITAL	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
SUBVENTION SEM ABATTOIR	0,00 €				0,00 €	0,00 €				0,00 €	0,00 €
Total Finances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL AP 2014	14 267 670,60 €	5 030 996,99 €	2 082 971,00 €	829 710,00 €	22 211 348,59 €	12 546 583,62 €	6 619 268,39 €	2 082 971,00 €	829 710,00 €	22 078 533,01 €	-132 815,58 €
						-1 721 086,98 €	1 588 271,40 €	0,00 €	0,00 €	-132 815,58 €	

AP 2015

AVANT BP

APRES BP

LIBELLE AP	AVANT BP				TOTAL AP APRES BP	APRES BP				EVOLUTION BP	
	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +		CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +		
SCHEMA ENS/APN	30 000,00 €				30 000,00 €	30 000,00 €				30 000,00 €	0,00 €
DIVERSIFICATION AGRICOLE	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	72 246,69 €	76 318,00 €			148 564,69 €	72 246,69 €	76 318,00 €			148 564,69 €	0,00 €
POLITIQUE DE L'EAU		129 000,00 €	43 000,00 €	478 000,00 €	650 000,00 €		129 000,00 €	43 000,00 €	478 000,00 €	650 000,00 €	0,00 €
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	15 186,00 €				15 186,00 €	15 186,00 €				15 186,00 €	0,00 €
ENERGIE	9 308,00 €				9 308,00 €	9 308,00 €				9 308,00 €	0,00 €
SOUTIEN A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE	22 000,00 €				22 000,00 €	22 000,00 €				22 000,00 €	0,00 €
CONTRAT	850 000,00 €	1 455 000,00 €	1 295 000,00 €	500 000,00 €	4 100 000,00 €	770 000,00 €	1 220 000,00 €	630 441,00 €	345 213,00 €	2 965 654,00 €	-1 134 346,00 €
Total DEAE	998 740,69 €	1 660 318,00 €	1 338 000,00 €	978 000,00 €	4 975 058,69 €	918 740,69 €	1 425 318,00 €	673 441,00 €	823 213,00 €	3 840 712,69 €	-1 134 346,00 €
CONTRAT	3 982 440,00 €	7 180 000,00 €	6 248 175,72 €	4 289 384,28 €	21 700 000,00 €	3 612 440,00 €	8 627 560,00 €	6 448 386,00 €	4 145 960,00 €	22 834 346,00 €	1 134 346,00 €
AUTRES DISPOSITIFS PRIVES	74 873,00 €	46 764,00 €	43 636,00 €		165 273,00 €	74 873,00 €	46 764,00 €	43 636,00 €		165 273,00 €	0,00 €
ECONOMIE ET TOURISME	830 000,00 €	833 223,00 €	750 000,00 €	1 400 000,00 €	3 813 223,00 €	831 723,00 €	778 318,00 €	720 000,00 €	1 400 000,00 €	3 730 041,00 €	-83 182,00 €
AIDES AUX COMMUNES	2 081 371,09 €	552 714,44 €	261 825,05 €		2 895 910,58 €	2 024 348,03 €	588 909,43 €	281 720,05 €		2 894 977,51 €	-933,07 €
MATERIEL SIG	30 000,00 €	33 777,00 €			63 777,00 €	30 000,00 €	33 777,00 €			63 777,00 €	0,00 €
Total DATE	6 998 684,09 €	8 646 478,44 €	7 303 636,77 €	5 689 384,28 €	28 638 183,58 €	6 573 384,03 €	10 075 328,43 €	7 493 742,05 €	5 545 960,00 €	29 688 414,51 €	1 050 230,93 €
INVESTISSEMENT ROUTIERS ET MOYENS MATERIELS	2 780 000,00 €	180 000,00 €			2 960 000,00 €	578 000,00 €	2 382 000,00 €			2 960 000,00 €	0,00 €
Total DRTB ROUTES	2 780 000,00 €	180 000,00 €			2 960 000,00 €	578 000,00 €	2 382 000,00 €			2 960 000,00 €	0,00 €
PROGRAMME REHABILITATION EHPAD	1 009 993,59 €	755 837,00 €			2 308 341,59 €	1 009 993,59 €	755 837,00 €			2 308 341,59 €	0,00 €
CRECHES CREATION ET INVESTISSEMENT COURANT	94 640,00 €		542 511,00 €		94 640,00 €	94 640,00 €		542 511,00 €		94 640,00 €	0,00 €
Total DSD	1 104 633,59 €	755 837,00 €	542 511,00 €	0,00 €	2 402 981,59 €	1 104 633,59 €	755 837,00 €	542 511,00 €	0,00 €	2 402 981,59 €	0,00 €
FRAIS D'INSERTION	43 000,00 €	43 000,00 €			86 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €			86 000,00 €	0,00 €
Total MARCHES PUBLICS	43 000,00 €	43 000,00 €			86 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €			86 000,00 €	0,00 €
INFORMATIQUE 2015	200 000,00 €				200 000,00 €	200 000,00 €				200 000,00 €	0,00 €
Total INFORMATIQUE	200 000,00 €				200 000,00 €	200 000,00 €				200 000,00 €	0,00 €
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERES	106 964,07 €				106 964,07 €	106 964,07 €				106 964,07 €	0,00 €
ENSEIGNEMENT					0,00 €					0,00 €	0,00 €
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total DESC	106 964,07 €				106 964,07 €	106 964,07 €				106 964,07 €	0,00 €
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total ARCHIVES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES	15 000,00 €				15 000,00 €	15 000,00 €				15 000,00 €	0,00 €
Total BDP	15 000,00 €				15 000,00 €	15 000,00 €				15 000,00 €	0,00 €
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total MOYENS GENERAUX					0,00 €					0,00 €	0,00 €
SDIS					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total SDIS					0,00 €					0,00 €	0,00 €
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE					0,00 €					0,00 €	0,00 €
Total FINANCES					0,00 €					0,00 €	0,00 €
TOTAL AP 2015	12 247 022,44 €	11 285 633,44 €	9 184 147,77 €	6 667 384,28 €	39 384 187,93 €	9 561 222,38 €	14 659 983,43 €	8 709 694,05 €	6 369 173,00 €	39 300 072,86 €	-84 115,07 €
						-2 685 800,06 €	3 374 349,99 €	-474 453,72 €	-298 211,28 €	-84 115,07 €	

TOTAL GENERAL AP 2015 ET ANTERIEURES

AVANT BP

APRES BP

CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP AVANT BP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP APRES BP	EVOLUTION TOTALE BP
34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	11 576 022,77 €	9 890 668,28 €	76 142 264,36 €	28 633 069,03 €	25 129 695,16 €	11 101 569,05 €	9 592 457,00 €	74 456 790,24 €	-1 685 474,12 €
					-5 893 815,51 €	4 981 006,39 €	-474 453,72 €		-1 685 474,12 €	

DETAIL PAR DIRECTIONS	AVANT BP				TOTAL AP AVANT BP	DETAIL PAR DIRECTIONS	APRES BP				EVOLUTION TOTALE BP
	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +			CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	
DEAE	2 132 774,65 €	2 352 193,00 €	1 729 875,00 €	4 201 284,00 €	10 416 126,65 €	2 052 774,65 €	2 117 193,00 €	1 065 316,00 €	4 046 497,00 €	9 281 780,65 €	-1 134 346,00 €
DATE	12 132 440,00 €	12 134 504,43 €	7 303 636,77 €	5 689 384,28 €	37 259 965,48 €	11 201 124,49 €	13 611 510,82 €	7 493 742,05 €	5 545 960,00 €	37 852 337,36 €	592 371,88 €
DSD	2 089 605,82 €	1 433 991,34 €	542 511,00 €	0,00 €	4 066 108,16 €	2 089 605,82 €	1 433 991,34 €	542 511,00 €	0,00 €	4 066 108,16 €	0,00 €
DRTB Bâtiments	3 663 100,00 €	2 005 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 668 100,00 €	2 562 100,00 €	1 962 500,00 €	0,00 €	0,00 €	4 524 600,00 €	-1 143 500,00 €
DRTB Routes	11 644 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 824 000,00 €	7 841 000,00 €	3 983 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 824 000,00 €	0,00 €
DRTB Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BDP	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marchés	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €	86 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €	86 000,00 €	0,00 €
Informatique	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €
Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DESC	106 964,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 964,07 €	106 964,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 964,07 €	0,00 €
DTICP	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	6 500 000,00 €	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	6 500 000,00 €	0,00 €
SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Finances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	11 576 022,77 €	9 890 668,28 €	76 142 264,36 €	28 633 069,03 €	25 129 695,16 €	11 101 569,05 €	9 592 457,00 €	74 456 790,24 €	-1 685 474,12 €

NOUVELLES AP 2016

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP
OPERATION SCHEMA ENS	80 000,00	80 000,00			160 000,00
DIVERSIFICATION AGRICOLE	5 000,00	5 000,00			10 000,00
AMELIORATIONS FONCIERES ET FORESTIERES	68 000,00	110 000,00	45 000,00		223 000,00
POLITIQUE DE L'EAU		93 000,00	46 500,00	560 500,00	700 000,00
GESTION DES DECHETS NON DANGEREUX	50 000,00	20 000,00	10 000,00		80 000,00
Total DEAE	203 000,00	308 000,00	101 500,00	560 500,00	1 173 000,00
AUTRES DISPOSITIFS PRIVES	30 000,00	20 000,00	13 500,00	10 000,00	73 500,00
ECONOMIE ET TOURISME	123 560,00	235 000,00	211 440,00	130 000,00	700 000,00
PROLONGATION AP 2010/2011	238 419,01	70 000,00			308 419,01
EVENEMENTS CLIMATIQUES	20 000,00	100 000,00	60 000,00	20 000,00	200 000,00
Total DATE	411 979,01	425 000,00	284 940,00	160 000,00	1 281 919,01
INVESTISSEMENT ROUTIERS ET MOYENS MATERIELS	1 754 000,00	7 920 000,00			9 674 000,00
VEHICULES ET MOYENS MATERIELS	905 000,00	1 369 000,00			2 274 000,00
Total DRTB Routes	2 659 000,00	9 289 000,00	,00		11 948 000,00
CRECHES CREATION ET INVESTISSEMENT COURANT	6 000,00	6 000,00	6 000,00		18 000,00
Total DSD	6 000,00	6 000,00	6 000,00	,00	18 000,00
MOBILITE – AIRES DE COVOITURAGE	123 000,00	123 000,00			246 000,00
Total DRTB Transports	123 000,00	123 000,00	,00		246 000,00
BATIMENTS ENSEIGNEMENT	339 170,00	278 600,00	2 221 200,00	547 400,00	3 386 370,00
BATIMENTS INSTITUTIONNELS	407 750,00				407 750,00
BATIMENTS ROUTES	221 800,00				221 800,00
PROJET BATIMENT ADMINISTRATIF	250 000,00	1 250 000,00	1 495 000,00	2 555 000,00	5 550 000,00
DELEGATION SERVICE PUBLIC SITE DES BOUVIERS ET STE LUCIE	200 000,00				200 000,00
CONSTRUCTION COLLEGE DE MEYRUEIS	10 000,00	50 000,00	241 000,00	9 699 000,00	10 000 000,00
Total DRTB Bâtiments	1 428 720,00	1 578 600,00	3 957 200,00	12 801 400,00	19 765 920,00
INFORMATIQUE 2015	300 000,00				300 000,00
Total Informatique	300 000,00	,00			300 000,00
PLAN OBJET ET RESTAURATION DES OBJETS MOBILIERES	40 000,00	90 000,00			130 000,00
ENSEIGNEMENT	255 401,00				255 401,00
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	35 000,00				35 000,00
Total DESC	330 401,00	90 000,00			420 401,00
RESTAURATION ET ACQUISITIONS ARCHIVES	45 000,00				45 000,00
Total Archives	45 000,00				45 000,00
AIDES AMENAGEMENT BIBLIOTHEQUES	10 000,00				10 000,00
Total BDP	10 000,00	,00			10 000,00
MOBILIER, MATERIEL ET OUTILLAGE	70 500,00				70 500,00
Total Moyens Généraux	70 500,00				70 500,00
SDIS	200 000,00				200 000,00
Total SDIS	200 000,00				200 000,00
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE	433 000,00	114 000,00			547 000,00
Total Finances	433 000,00	114 000,00			547 000,00
					0,00
TOTAL AP 2016	6 220 600,01	11 933 600,00	4 349 640,00	13 521 900,00	36 025 740,01

BUDGET ANNEXE LDA

LIBELLE AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP
TRAVAUX D'AMELIORATION SALLE PCR	50 000,00	280 000,00	470 000,00		800 000,00

AVANT BP

APRES BP

TOTAL GENERAL DES AP BUDGET PRINCIPAL

DETAIL PAR DIRECTIONS	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP AVANT BP	DETAIL PAR DIRECTIONS	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019 et +	TOTAL AP APRES BP	EVOLUTION TOTALE BP
DEAE	2 132 774,65 €	2 352 193,00 €	1 729 875,00 €	4 201 284,00 €	10 416 126,65 €	DEAE	2 255 774,65 €	2 425 193,00 €	1 166 816,00 €	4 606 997,00 €	10 454 780,65 €	38 654,00 €
DATE	12 132 440,00 €	12 134 504,43 €	7 303 636,77 €	5 689 384,28 €	37 259 965,48 €	DATE	11 613 103,50 €	14 036 510,82 €	7 778 682,05 €	5 705 960,00 €	39 134 256,37 €	1 874 290,89 €
DSD	2 089 605,82 €	1 433 991,34 €	542 511,00 €	0,00 €	4 066 108,16 €	DSD	2 095 605,82 €	1 439 991,34 €	548 511,00 €	0,00 €	4 084 108,16 €	18 000,00 €
DRTB Bâtiments	3 663 100,00 €	2 005 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 668 100,00 €	DRTB Bâtiments	3 990 820,00 €	3 541 100,00 €	3 957 200,00 €	12 801 400,00 €	24 290 520,00 €	18 622 420,00 €
DRTB Routes	11 644 000,00 €	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 824 000,00 €	DRTB Routes	10 500 000,00 €	13 272 000,00 €	0,00 €	0,00 €	23 772 000,00 €	11 948 000,00 €
DRTB Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	DRTB Transports	123 000,00 €	123 000,00 €	0,00 €	0,00 €	246 000,00 €	246 000,00 €
BDP	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	BDP	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €
Archives	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Archives	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Marchés	43 000,00 €	43 000,00 €	0,00 €	0,00 €	86 000,00 €	Marchés	64 500,00 €	21 500,00 €	0,00 €	0,00 €	86 000,00 €	0,00 €
Informatique	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	Informatique	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	300 000,00 €
Moyens Généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Moyens Généraux	70 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70 500,00 €	70 500,00 €
DESC	106 964,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	106 964,07 €	DESC	437 365,07 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	527 365,07 €	420 401,00 €
DTICP	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	6 500 000,00 €	DTICP	2 500 000,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €	6 500 000,00 €	0,00 €
SDIS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	SDIS	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Finances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Finances	433 000,00 €	114 000,00 €	0,00 €	0,00 €	547 000,00 €	547 000,00 €
	34 526 884,54 €	20 148 688,77 €	11 576 022,77 €	9 890 668,28 €	76 142 264,36 €		34 853 669,04 €	37 063 295,16 €	15 451 209,05 €	23 114 357,00 €	110 482 530,25 €	34 340 265,89 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Budget primitif de l'exercice 2016

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Finances et budget

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Gylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

Délibération n°CD_16_1026

VU les articles L 3212-1, L 3311-1 et suivants, L3312-1 et suivants, R 3311-2 et suivants, R 3312-3 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1045 du 19 octobre 2015 faisant état des autorisations de programme antérieures et des autorisations de programme 2015 ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD_15_1068 du 18 décembre 2015 mettant en place les crédits de paiement sur gestion 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1002 du 5 février 2016 relative au débat des orientations budgétaires 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°703 intitulé "Budget primitif de l'exercice 2016" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Finances et gestion de la collectivité du 23 février 2016 ;

VU les abstentions de Valérie FABRE, Jean-Paul POURQUIER, Bruno DURAND, Valérie VIGNAL, Sabine DALLE, Patrice SAINT LEGER, Christine HUGON, Michel THEROND ;

ARTICLE 1

Vote, chapitre par chapitre, sachant que le budget principal est présenté par fonction et les budgets annexes présentés par nature, le budget primitif de 2016 annexé qui s'élève à :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Budget principal	41 278 885 €	98 039 000 €	139 317 885 €
Budget annexe LDA	167 000 €	1 814 366 €	1 981 366 €
Budget annexe Aire de la Lozère	51 500 €	528 500 €	580 000 €
Budget annexe Domaine des Boissets	25 000 €	27 622 €	52 622 €
	41 522 385 €	100 409 488 €	141 931 873 €

et qui porte sur les chapitres ci-après :

Budget principal : section d'investissement

Chapitre - Fonction		Voté en dépenses	Voté en recettes
900	Services généraux	1 546 250,00	
902	Enseignement	2 405 670,00	834 974,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	387 112,07	
905	Action sociale		
906	Réseaux et infrastructures	13 321 900,00	3 500 000,00
907	Aménagement et environnement	78 518,88	
908	Transports	123 000,00	
909	Développement	150 000,00	
Total rubrique 90 « Équipements départementaux »		18 012 450,95	4 334 974,00
910	Services généraux	1 291 072,04	
911	Sécurité	229 946,69	
912	Enseignement	892 827,00	
913	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	752 439,00	
915	Action sociale	1 869 965,82	
916	Réseaux et infrastructures	2 746 201,46	
917	Aménagement et environnement	5 904 786,09	5 575 000,00
918	Transports		
919	Développement	3 124 263,99	
Total rubrique 91 « Équipements non départementaux »		16 811 502,09	5 575 000,00
922	Dotations et participation		2 678 923,00
923	Dettes et autres opérations financières	5 848 885,00	14 192 988,00
924	Opérations pour compte de tiers	68 000,00	
925	Opérations patrimoniales	995 000,00	995 000,00
926	Transferts entre les sections	5 457 826,00	19 954 826,00
Total rubrique 92 « Opérations non ventilées »		12 369 711,00	37 821 737,00

Délibération n°CD_16_1026

Chapitre - Fonction		Voté en dépenses	Voté en recettes
950	Dépenses imprévues	538 046,96	
951	Virement de la section de fonctionnement		
954	Produit des cessions d'immobilisations		
Total rubrique 95 « Chapitres de prévision sans réalisation »		538 046,96	,00
Total investissement		47 731 711,00	47 731 711,00
Ecriture sans incidence budgétaire			
923/ 1644	Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	30 000 000,00	30 000 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		77 731 711,00	77 731 711,00

Budget principal : section de fonctionnement

Chapitre - Fonction		Voté en dépenses	Voté en recettes
930	Services généraux	9 470 757,00	851 769,08
931	Sécurité	3 517 000,00	
932	Enseignement	6 421 871,00	475 972,01
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 538 338,00	96 160,36
934	Prévention médico-sociale	259 550,00	26 500,00
935	Action sociale (hors 9354 RMI, 9355 APA et 9356 RSA)	28 084 523,00	2 833 903,64
9354	Revenu minimum d'insertion		368 835,00
9355	Personne dépendantes (APA)	9 501 000,00	3 259 415,00
9356	Revenu de solidarité active	6 333 400,00	74 957,02
936	Réseaux et infrastructures	14 766 262,00	563 066,82
937	Aménagement et environnement	1 526 009,00	274 112,82
938	Transports	7 184 786,00	1 000 487,20
939	Développement	5 127 388,84	594 500,59
Total rubrique 93 « Services individualisés »		95 730 884,84	10 419 679,54

Délibération n°CD_16_1026

Chapitre - Fonction		Voté en dépenses	Voté en recettes
940	Impositions directes	314 425,00	29 930 997,00
941	Autres impôts et taxes		25 666 049,67
942	Dotations et participations		46 431 759,79
943	Opérations financières	1 698 000,00	
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	83 000,00	
945	Provisions et autres opérations mixtes	87 514,00	87 514,00
946	Transferts entre les sections	19 954 826,00	5 457 826,00
Total rubrique 94 « Services communs non ventilés »		22 137 765,00	107 574 146,46
952	Dépenses imprévues	125 176,16	
953	Virement à la section d'investissement		
Total rubrique 95 « Chapitres de prévision sans réalisation »		125 176,16	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		117 993 826,00	117 993 826,00

Budget annexe Laboratoire départemental d'analyses

	Dépenses		Recettes	
	Réelles	D'ordre	Réelles	D'ordre
Fonctionnement	1 814 366,00	149 950,00	1 943 082,00	21 234,00
Investissement	167 000,00	51 234,00	38 284,00	179 950,00

Budget annexe Aire de la Lozère

	Dépenses		Recettes	
	Réelles	D'ordre	Réelles	D'ordre
Fonctionnement	528 500,00	345 928,84	771 796,84	102 632,00
Investissement	51 500,00	108 632,00		351 928,84

Budget annexe Domaine des Boissets

	Dépenses		Recettes	
	Réelles	D'ordre	Réelles	D'ordre
Fonctionnement	27 622,00	45 000,00	72 622,00	
Investissement	25 000,00			45 000,00

ARTICLE 2

Donne délégation à la Présidente du Conseil départemental, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 3211-2 du code général des collectivités, pour faire la demande à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, de l'attribution des subventions, dès lors que le projet, l'opération, ou l'action susceptible de bénéficier d'une aide sera inscrit au budget ou aura fait l'objet d'un accord de l'assemblée et l'autorise, à cet effet, à signer l'ensemble des documents nécessaires aux dossiers de demandes de subventions.

ARTICLE 3

Arrête, conformément au tableau ci-après, le montant des indemnités ainsi que les barèmes des frais de déplacement et d'hébergement à verser aux membres de l'assemblée départementale pour 2016 (montants évoluant selon les barèmes fixés par arrêté ministériel pour les personnels de la fonction publique territoriale).

1) Indemnités de fonction

Présidente du Conseil départemental :	135 % de l'indice 1015
Vice-président(e)s ayant délégation :	52 % de l'indice 1015
Membres de la commission permanente :	38 % de l'indice 1015

2) Indemnités kilométriques

Puissance véhicule	de 0 à 2 000 kms	de 2001 à 10 000 kms	> 10 000 kms
de 5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
de 6 à 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
de 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

3) Barème des frais d'hébergement

	Province/Paris	PARIS (dépassement autorisé)	Province (dépassement autorisé)
Repas	15,25 €	100 %	50 %
Nuitée	60,00 €	100 %	30 %
Journée	90,50 €		

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°703 "Budget primitif de l'exercice 2016", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1026 du Conseil départemental du 25 février 2016

Le projet de Budget Primitif 2016 a été élaboré sur les bases des orientations budgétaires dont nous avons débattu le 5 février 2016.

Je vous demande :

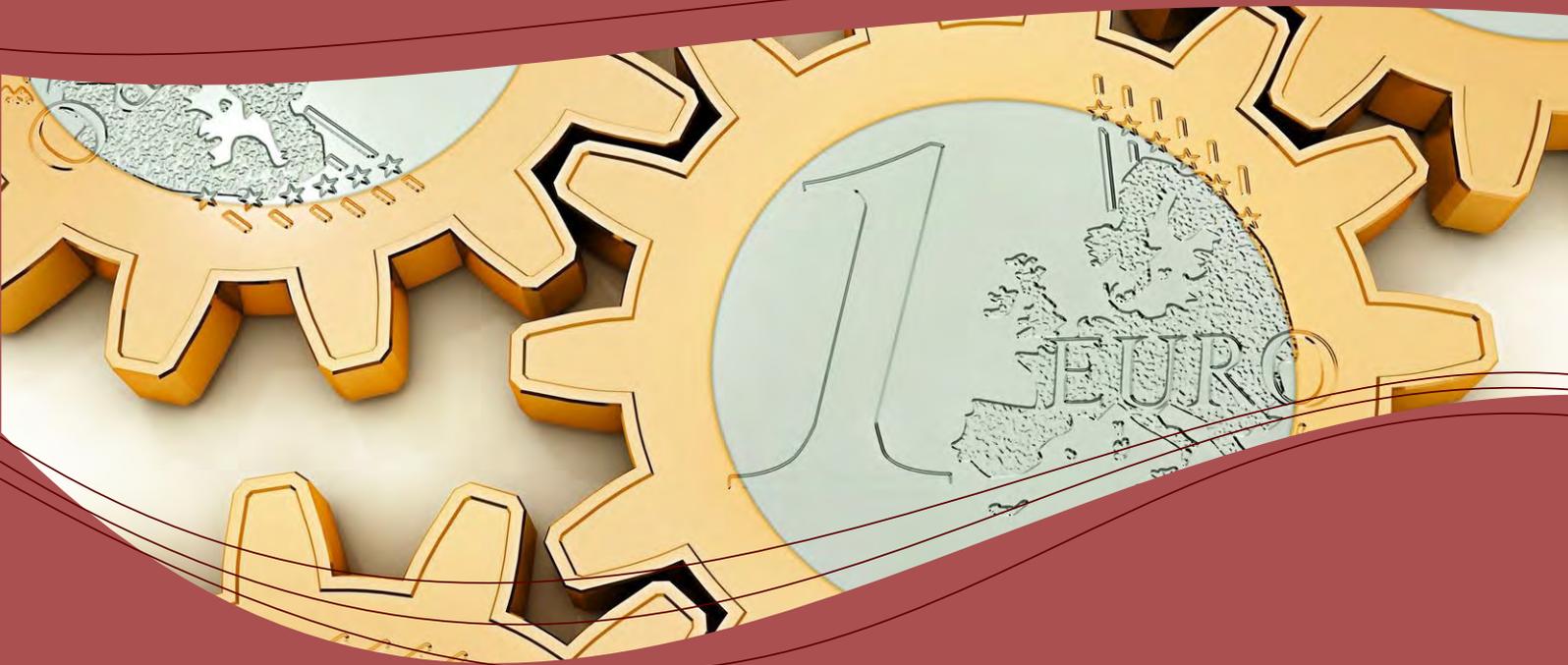
- de voter le Budget Primitif 2016, chapitre par chapitre, ainsi que les budgets annexes, présenté dans le document ci-joint, arrêté à :

	Budget principal	Budget annexe LDA	Budget annexe Aire de la Lozère	Budget annexe domaine des Boissets	Total	Part de chaque section
Investissement	41 278 885 €	167 000 €	51 500 €	25 000 €	41 522 385 €	29,26 %
Fonctionnement	98 039 000 €	1 814 366 €	528 500 €	27 622 €	100 409 488 €	70,74 %
Total	139 317 885 €	1 981 366 €	580 000 €	52 622 €	141 931 873 €	

- de me donner délégation, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 3211-2 du code général des collectivités, pour faire la demande à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, de l'attribution des subventions, dès lors que le projet, l'opération, ou l'action susceptible de bénéficier d'une aide sera inscrit au budget ou aura fait l'objet d'un accord de notre assemblée. A cet effet, je vous propose de m'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires aux dossiers de demandes de subventions,
- d'arrêter le montant des indemnités et les barèmes des frais de déplacements et d'hébergement, reconduits à l'identique et définis dans le budget en annexe.

BUDGET PRIMITIF **2016**

RAPPORT n°703



INTRODUCTION

Table des matières

LE CONTEXTE GENERAL.....	5
LES PRINCIPAUX CHIFFRES.....	13
LES RECETTES.....	25
LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	26
La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques.....	27
La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.).....	29
Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).....	30
Les autres recettes.....	32
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	33
Dotations et participations : 46 432 K€.....	34
Fiscalité indirecte – fiscalité de compensation : 25 666 K€.....	38
Impositions directes : 29 931 K€ (hors DC RTP) ; 31 115 K€ (avec DC RTP et part État DMTO).....	47
Action sociale : 6 537 K€.....	52
Autres recettes : 3 970 K€.....	54
LES DEPENSES.....	55
Vue globale.....	56
LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT.....	57
LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	61
LES CREDITS PAR DIRECTIONS.....	67
Les dépenses de personnel.....	68
Les dépenses des Moyens Généraux.....	71
Les dépenses du Service Informatique.....	73
Les dépenses du Service du Cabinet.....	75
Les dépenses du Service de la Communication.....	76
Les dépenses du Service des Marchés Publics et Contentieux.....	77
Les dépenses de la Direction des Finances et du Budget.....	78
Les dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	80
Les dépenses de la Direction de l'Enseignement, des Sports et de la Culture.....	81
Les dépenses de la Bibliothèque Départementale de Prêt.....	85
Les dépenses du service des Archives.....	87
Les dépenses de la Direction de la Solidarité Départementale.....	89
Les dépenses de la Direction des Routes, Transports et Bâtiments.....	102
Les dépenses de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie (Hors contrat).....	112
Les dépenses de la Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'environnement (Hors contrat).....	115
Les contrats territoriaux.....	120
Les dépenses de la Direction des Technologies, de l'Information, des Communications et Prospective.....	121
LES BUDGETS ANNEXES.....	123
LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	124
LE BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE LA LOZERE.....	127

INTRODUCTION

LE BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DES BOISSETS.....	129
SYNTHESE.....	131
Synthèse du budget primitif 2016.....	132

LE CONTEXTE GENERAL

LE CONTEXTE GENERAL

Le budget du Conseil départemental est toujours un acte important dans la vie du département. Or, son vote intervient dans un contexte qui n'a jamais été aussi difficile à cause de l'augmentation de nos dépenses sociales et de la baisse de nos recettes. Mais, grâce à notre gestion rigoureuse de recherches d'économies et de maîtrise de nos dépenses notamment les dépenses de fonctionnement de la collectivité, nous pourrions, tout de même, renforcer la solidarité dans notre département, tout en investissant plus de 41 millions d'euros pour moderniser nos routes et nos collèges, pour financer des équipements sur tout le territoire dans le cadre de nos contrats territoriaux et pour continuer l'aménagement numérique avec le démarrage de la phase active.

a) Report du vote du budget

Le vote du budget était prévu dans un premier temps en décembre 2015. Nous avons décidé de le reporter pour les raisons suivantes :

1° - la nécessité d'avoir une meilleure vision de l'exécution du budget 2015.

2° - la possibilité de connaître les conséquences des dispositions votées en fin d'année :

► dans le cadre de la Loi de finances 2016 :

- la revalorisation des valeurs locatives (+ 1%).

- le taux de diminution des allocations compensatrices d'exonérations

fiscales (- 20%).

- l'élargissement de l'assiette du fonds de compensation de la TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016 ainsi qu'aux dépenses d'investissement réalisées de 2015 à 2022 dans le cadre du plan France Très Haut Débit.

- l'abaissement du plafond de cotisation au centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) de 1 % à 0,9 % ce qui conduit à un allègement des charges pesant sur les employeurs territoriaux estimé à 68 millions d'euros pour l'année 2016.

► dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 qui concerne principalement l'APA à domicile dont les dispositions risquent de venir encore alourdir nos dépenses sociales. En effet, centrée sur le maintien à domicile, la loi prévoit une prise en charge financière accrue des aides à domiciles, une reconnaissance des aidants familiaux ou des mesures sur le logement.

3° - les consignes de l'ADF (accord des groupes Droite et Gauche lors du Congrès de Troyes, mi-octobre 2015). En effet, compte tenu des négociations avec l'État relatives aux Allocations Individuelles de Solidarité, notamment sur une éventuelle recentralisation du financement du revenu de solidarité active (RSA), l'Assemblée des Départements de France a proposé aux

INTRODUCTION

Présidents des Conseils départementaux, le report du vote du Budget Primitif au début de l'année 2016.

4° - la solidarité avec les autres départements dont certains d'entre eux ont dû, dès 2015, faire face à de grandes difficultés budgétaires.

b) Un contexte financier contraint

La baisse cumulée de nos recettes, depuis maintenant 7 ans (réforme fiscale de 2009), rend la construction budgétaire de plus en plus difficile :

- la CVAE constitue un produit fiscal moins efficace que la Taxe Professionnelle. Le produit TP s'élevait en 2009 à 8,920 M€ alors que celui de la CVAE atteint 4,6 M€ en 2015 **d'où une perte de 4,1 M€**. Des dotations de compensation partielles ont été créées (FNGIR, DCRTP, IFER, part Etat DMTO et TSCA) qui génèrent des évolutions beaucoup moins dynamiques que celles constatées auparavant sur la TP.

- le Reste à Charge des Allocations Individuelles de Solidarité continue d'évoluer et atteint en 2015 un montant de 11,937 M€. La Dotation de Compensation Péréquée attribuée en 2014 qui vient atténuer ce reste à charge s'élève à 4,573 M€ et ramène ce dernier à **7,364 M€**. Cette charge relève de la solidarité nationale.

- pour résorber le déficit public, le montant de la participation des collectivités locales à l'objectif d'économies de 50 Milliards d'euros dans les dépenses totales des administrations publiques a été évalué à 11 Milliards d'euros pour la période 2015-2017 soit 1,148 Milliards pour les Départements. Pour la Lozère, cela se traduit par une baisse de dotations de **1,3 M€**.

- enfin, les modifications des critères d'éligibilité et de répartition du Fonds de Péréquation DMTO intervenues en 2013 (l'introduction du revenu par habitant et de la population) ont fait perdre **3,5 M€**.

c) Contexte institutionnel

La loi du 16 mars 2015 relative aux communes nouvelles prévoit la possibilité de regroupement de communes et une nouvelle carte de l'intercommunalité est en cours d'élaboration.

L'année 2016 voit également se mettre en place l'organisation institutionnelle des collectivités territoriales fixée par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions instaurant treize régions issues du regroupement des 22 régions métropolitaines.

La Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions et supprime la clause de compétence générale pour les départements et les régions.

INTRODUCTION

Cette loi renforce le rôle de la Région en matière de développement économique. La Région sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire.

La Région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

La gestion des collèges reste compétence du département. Les services des transports scolaires seront confiés à la région au 1^{er} septembre 2017. Il sera néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transports scolaires aux départements. Les transports interurbains seront transférés au 1^{er} janvier 2017.

La clause de compétence générale, qui permet à une collectivité territoriale de se saisir de tout sujet ne relevant pas de l'État, est supprimée pour les départements et régions. Néanmoins, la culture, le sport, le tourisme, l'éducation populaire et les langues régionales ainsi que la jeunesse relèveront à la fois des régions et des départements.

Par ailleurs, les intercommunalités seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, à partir de 2020 de l'eau et de l'assainissement. Elles participeront à la compétence développement économique.

Des questions importantes demeurent : quelles seront toutes les conséquences de la suppression de la clause de compétence générale ? Quelle est la portée de la disposition permettant au département d'apporter son soutien aux communes au titre de la solidarité territoriale ?

L'année 2016 sera une année de transition qui déterminera plus précisément les modalités d'intervention des politiques départementales, dans un paysage territorial remodelé.

L'année 2016 constituera la première année pleine de mise en œuvre des contrats de plan Etat-région nouvelle génération, signés au cours de l'année 2015. Cette nouvelle génération organise la convergence de financements jusqu'alors dispersés, autour de cinq volets essentiels pour investir dans l'avenir :

- ◆ mobilité multimodale ;
- ◆ transition écologique et énergétique ; numérique ;
- ◆ innovation, filières d'avenir et usines du futur ;
- ◆ enseignement supérieur,
- ◆ recherche et innovation.

INTRODUCTION

d) Du retard pris et des engagements antérieurs à honorer

Un lourd dossier pour l'accessibilité de nos bâtiments, dont la loi date de 2005, n'a pas été mis en œuvre, le réseau très haut débit non engagé, les engagements sur les DSP comme le parc à loups seront des charges d'investissement qui devront être honorées et alourdiront notre dette.

e) Les orientations de travail

- Une gestion financière rigoureuse guidera notre action avec un effort renforcé sur le fonctionnement de la collectivité, la maîtrise des dépenses de personnel, pas d'augmentation d'impôts.
- Des compétences obligatoires assumées
- Un soutien aux collectivités locales et à tous les acteurs locaux.
- Un maintien de l'investissement pour soutenir la commande publique, l'économie locale et l'emploi.

LE BUDGET DU DEPARTEMENT DE LA LOZÈRE

Le projet de budget primitif 2016 a été élaboré sur la base de l'hypothèse retenue lors des orientations budgétaires et dans le respect des ratios budgétaires :

- la préservation d'une épargne brute qui constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements soit 14,5 M€ et qui apporte un financement d'un tiers de la section d'investissement.

- une section d'investissement conséquente soit 41,278 M€ sur un budget global en dépenses réelles de 139,318 M€.

- le maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 5 ans au 31/12/2016 et de 7 à 7,5 ans au 31/12/2018.

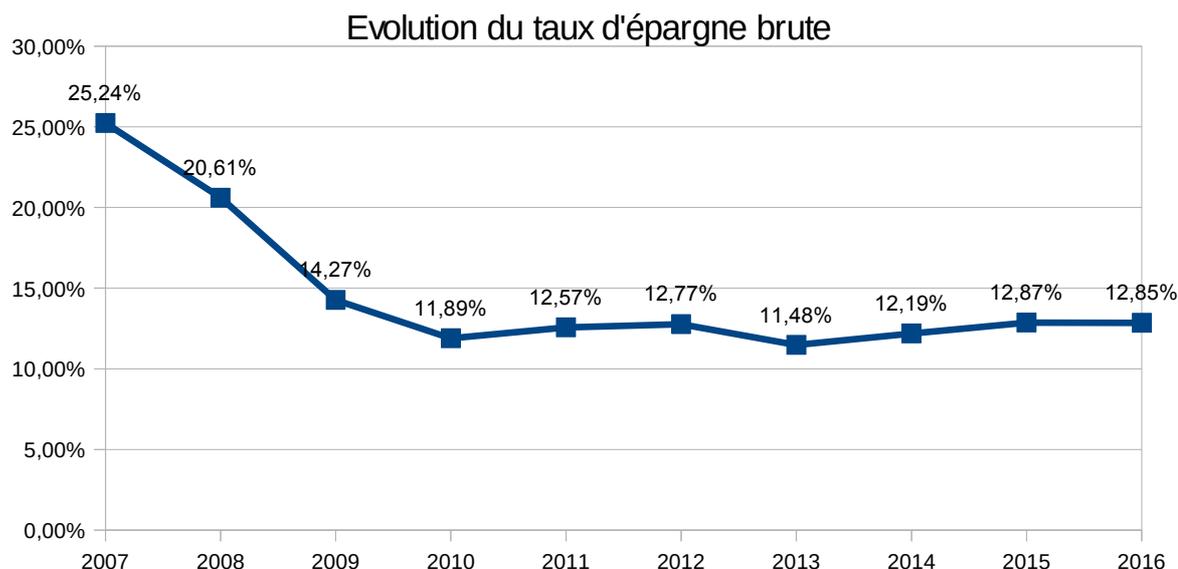
Pour respecter ces ratios, la recette d'emprunts est fixée à 14,2 M€.

L' épargne brute est calculée de la manière suivante :

- recettes prévisionnelles Fonctionnement	112,536 M€
- dépenses prévisionnelles Fonctionnement	- 98,039 M€
Épargne brute	14,497 M€

INTRODUCTION

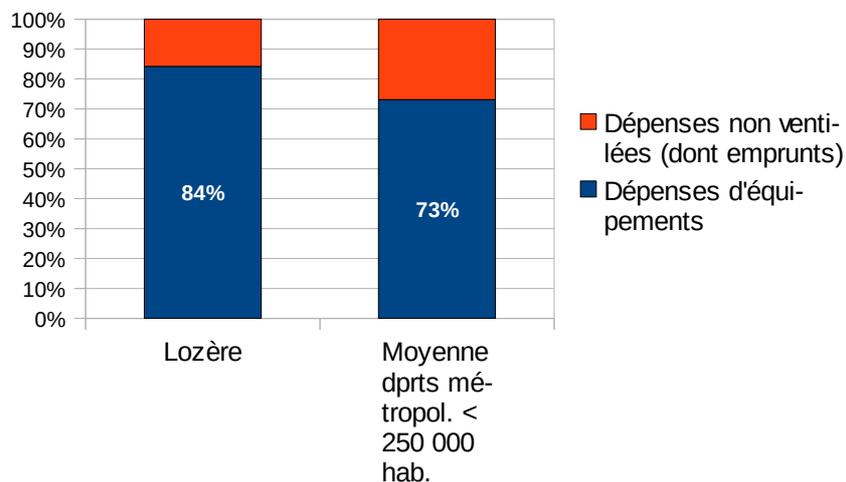
Toutefois, pour maintenir ce niveau d'épargne brute, il conviendra de poursuivre nos efforts pour maîtriser, voire contraindre nos dépenses de fonctionnement.



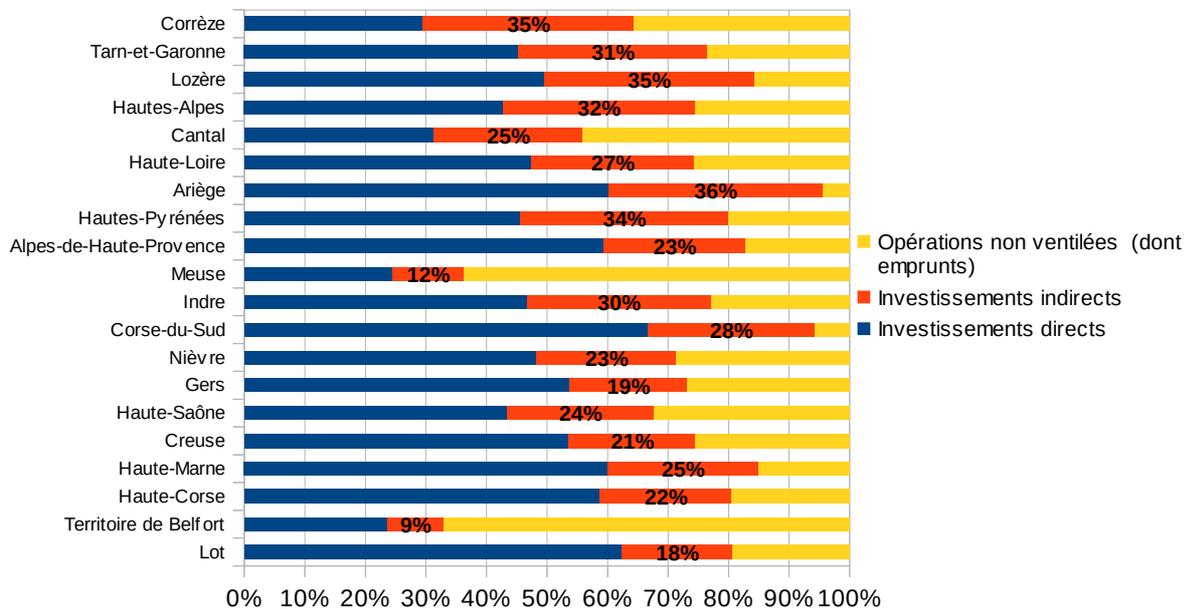
Par ailleurs, 85,60 % de notre section d'investissement sont consacrés aux dépenses d'équipements directes et indirectes, contre en moyenne 73 % pour les départements métropolitains de la même strate, le solde couvrant entre autres, les remboursements d'emprunts.

Part des dépenses d'équipement dans le total de la section d'investissement

(BP 2015)



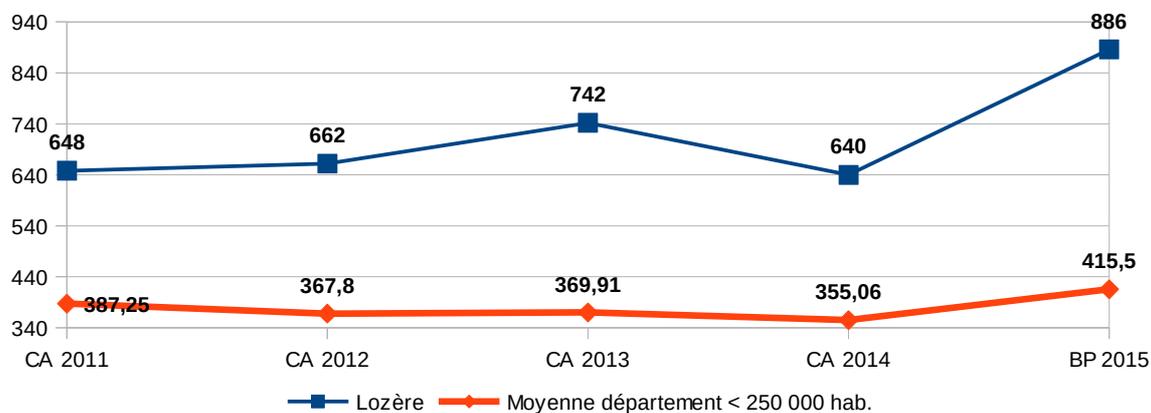
Part de l'investissement direct/indirect dans le total de la section d'investissement (BP 2015)



Au budget primitif 2015, notre section d'investissement représentait un montant de 886 € par habitant contre 416 € pour la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Dépenses d'investissement réelles

(en €/hab.)



LES PRINCIPAUX CHIFFRES

BUDGET PRIMITIF 2016 : LES PRINCIPAUX CHIFFRES

En volume, le budget 2016 (y compris les mouvements d'ordre) représente une section de fonctionnement de 117 994 K€ et une section d'investissement de 77 732 K€, soit 39,81 % de notre budget total (au budget primitif 2015, la section d'investissement représentait 38,8 % de notre budget total, 41,08 % en 2014).

Hors mouvements d'ordre, les dépenses de fonctionnement représentent un montant de 98 039 K€ et la section d'investissement (hors emprunts revolving) de 41 279 K€, dont 5 829 K€ au titre du remboursement du capital de la dette propre du département.

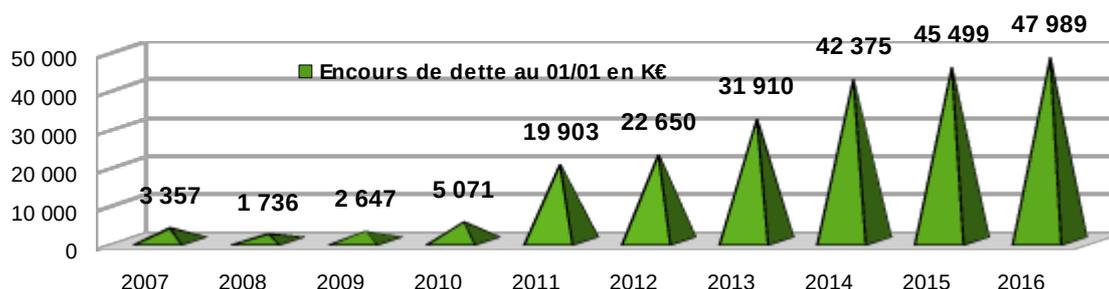
Les ratios légaux

Population INSEE 2014 : 77 156

	BP 2016
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1270,66
Produit des impositions directes en euros par habitant	282,69
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1458,55
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	451,34
Encours de la dette en euros par habitant	621,98
Dotations globales de fonctionnement en euros par habitant	553,81
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,29
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement	0,31
Encours de la dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement	0,43

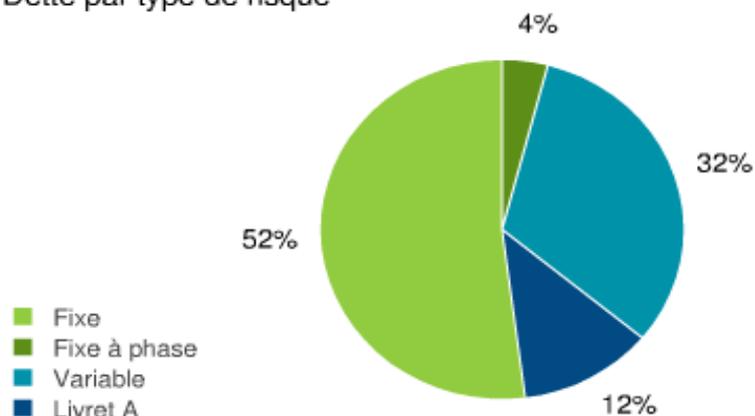
La dette

Evolution de l'endettement du Département (en K€)



Au 1er janvier 2016, 52 % de la dette du Département est à taux fixe, 32 % à taux variable, 4 % à taux fixe avec phase et 12 % indexé sur livret A.

Dette par type de risque

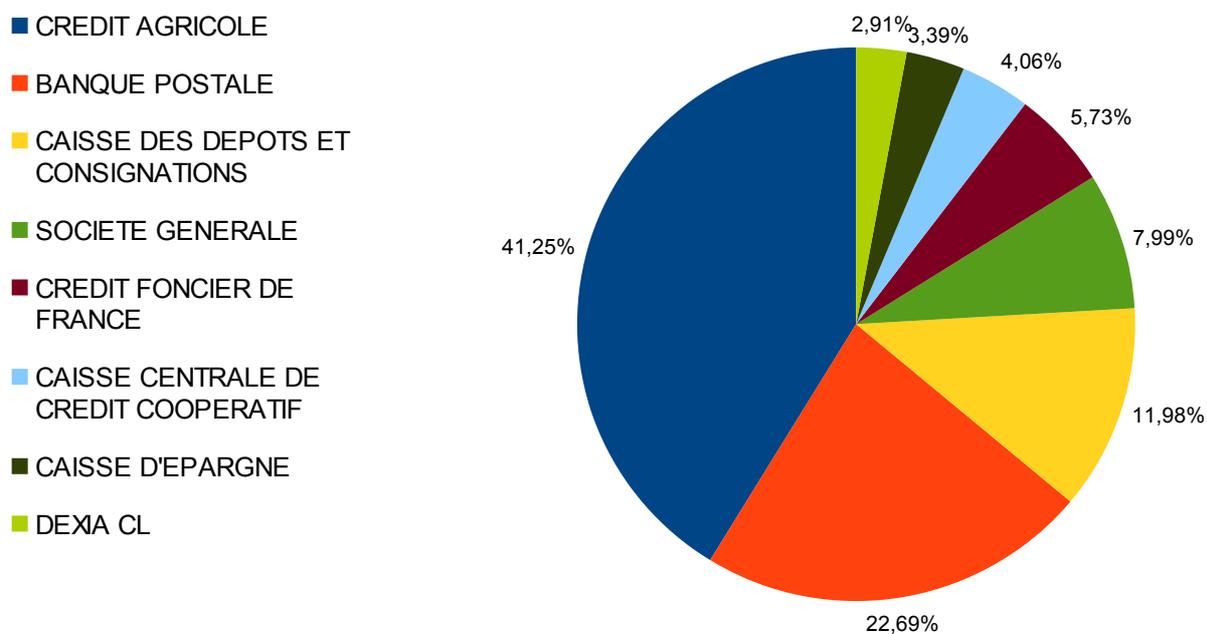


La durée de vie résiduelle de cette dette est de 10 ans et 6 mois.

Le taux d'intérêt moyen de la dette du Département est de 2,14 %.

La répartition de l'encours de dette entre les partenaires financiers, au 1er janvier 2016 est la suivante :

Dette par prêteur :

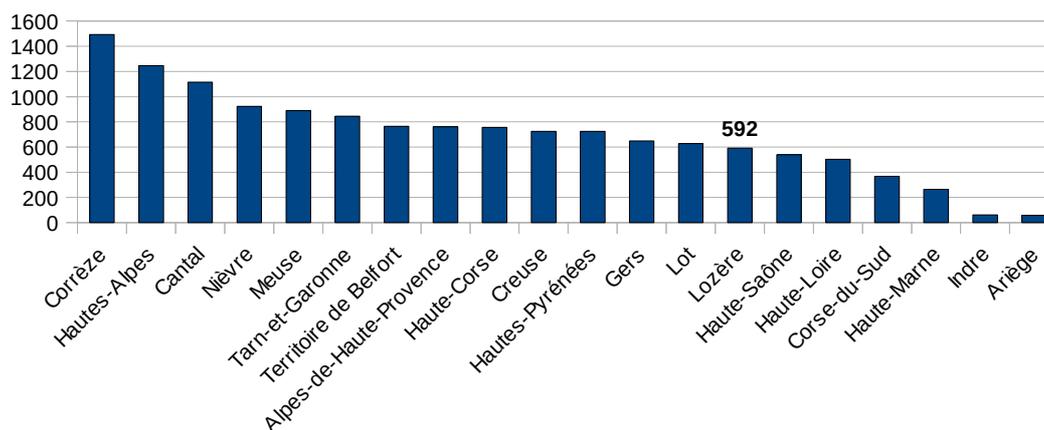


INTRODUCTION

41,25 % de notre dette est détenue par le Crédit Agricole, 22,69 % par la Banque Postale.

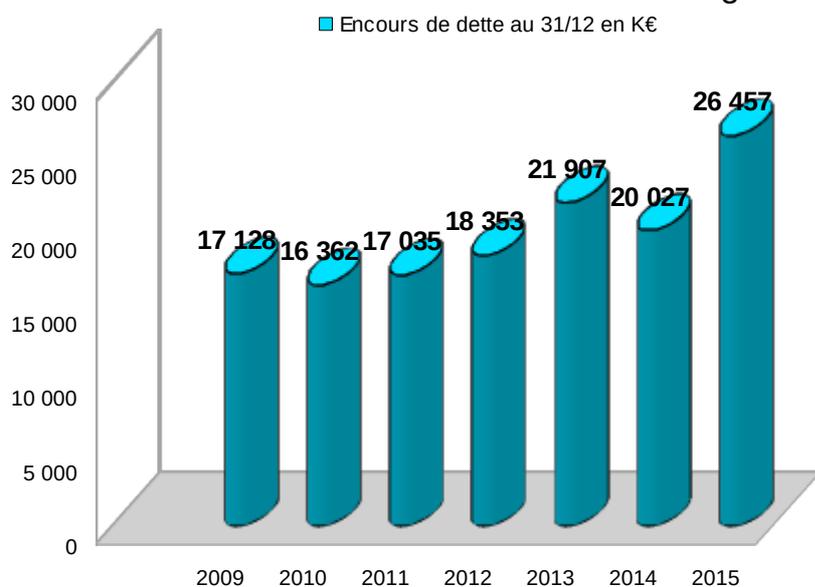
Endettement moyen par habitant

Départements métropolitains < 250 000 hab.



Les engagements externes : la dette garantie

Evolution de l'encours de dette garantie en K€



INTRODUCTION

Garanties d'emprunts

Encours au 01/01/2016 en K€	26 457 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	21 128 K€
Nombre d'organismes garantis	12
Dont organismes œuvrant dans le logement social	6

Lorsqu'un département souhaite accorder sa garantie à un emprunt, il se doit de veiller à respecter un ratio de plafonnement (loi Galland). Ce ratio compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement et ne doit pas excéder 50% de ces dernières.

(en K€)	2016
Annuité de la dette propre au 1er janvier 2016	5 736 K€
Annuité de la dette garantie au 1er janvier 2016	1 851 K€
Recettes réelles de fonctionnement BP 2016	112 440 K€
Ratio Galland	6,75 %

En 2015, 4 nouvelles demandes de garanties d'emprunts ont fait l'objet d'une délibération. Le montant à garantir s'élève à 781 K€ dont 25 % d'une dette de 3 125 K€ pour le logement social.

Taxes et impôts en 2015

Taux Impôts directs 2015	Lozère	Moyenne nationale des taux départementaux	Moyenne strate (< 250 000 hab.)
Foncier bâti	19,94%	15,31%	21,62%

Évolution des recettes fiscales directes	Exécution 2014	Budget primitif 2015	Budget primitif 2016
------------------------------------------	----------------	----------------------	----------------------

INTRODUCTION

Taxes foncières (+CVAE, +IFER +TSCA part Etat))	23 958 261 €	23 587 144 €	24 400 615
Dotations compensations (DCRTP, FNGIR) et	2 101 852 €	2 137 667 €	2 101 852 €
Allocations compensatrices	1 579 530 €	1 337 510 €	968 394 €
TOTAL	27 639 643 €	27 062 321 €	27 470 861 €

Évolution des volumes budgétaires en réel :

Pour le Budget Principal en K€ :

	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Dépenses de Fonctionnement	94 869	95 262	97 257	98 039
Recettes de fonctionnement	111 329	115 694	111 616	112 536
Dépenses d'investissement	43 614	37 326	38 157	41 279
Recettes d'investissement	26 026	13 957	23 797	26 782

Pour le Budget Annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses en K€ :

	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Dépenses de Fonctionnement	1 553	1 556	1 671	1 814
Recettes de fonctionnement	1 674	1 673	1 837	1 943
Dépenses d'investissement	103	171	484	167
Recettes d'investissement	8	0	318	38

Pour le Budget Annexe de l'Aire de la Lozère en K€ :

INTRODUCTION

	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Dépenses de Fonctionnement	445	473	526	529
Recettes de fonctionnement	538	710	772	772
Dépenses d'investissement	313	9	29	52
Recettes d'investissement	383	0	0	0

Pour le Budget Annexe du Domaine des Boissets en K€ :

	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Dépenses de Fonctionnement	16	15	27	28
Recettes de fonctionnement	60	58	72	73
Dépenses d'investissement	0	5	20	25

INTRODUCTION

Présentation croisée du Budget Primitif 2016

Fonction		DEPENSES	RECETTES	
I N V E S T I S S E M E N T	900 Services généraux	1 546 250,00		
	902 Enseignement	2 405 670,00	834 974,00	
	903 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	387 112,07		
	905 Action sociale			
	906 Réseaux et infrastructures	13 321 900,00	3 500 000,00	
	907 Aménagement et environnement	78 518,88		
	908 Transports	123 000,00		
	909 Développement	150 000,00		
	Total rubrique 90 « Equipements départementaux »		18 012 450,95	4 334 974,00
	910 Services généraux	1 291 072,04		
911 Sécurité	229 946,69			
912 Enseignement	892 827,00			
913 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	752 439,00			
915 Action sociale	1 869 965,82			
916 Réseaux et infrastructures	2 746 201,46			
917 Aménagement et environnement	5 904 786,09	5 575 000,00		
918 Transports				
919 Développement	3 124 263,99			
Total rubrique 91 « Equipements non départementaux »		16 811 502,09	5 575 000,00	
922 Dotations et participation		2 678 923,00		
923 Dettes et autres opérations financières	5 848 885,00	14 192 988,00		
924 Opérations pour compte de tiers	68 000,00			
925 Opérations patrimoniales	995 000,00	995 000,00		
926 Transferts entre les sections	5 457 826,00	19 954 826,00		
Total rubrique 92 « Opérations non ventilées »		12 369 711,00	37 821 737,00	
950 Dépenses imprévues	538 046,96			
951 Virement de la section de fonctionnement				
954 Produit des cessions d'immobilisations				
Total rubrique 95 « Chapitres de prévision sans réalisation »		538 046,96	,00	
TOTAL INVESTISSEMENT		47 731 711,00	47 731 711,00	

ECRITURE SANS INCIDENCE BUDGETAIRE

923/1644	Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	30 000 000,00	30 000 000,00
----------	----------------------------------------------------------------	---------------	---------------

TOTAL INVESTISSEMENT

77 731 711,00

77 731 711,00

INTRODUCTION

Fonction		DEPENSES	RECETTES	
F O N C T I O N N E M E N T	930	Services généraux	9 470 757,00	851 769,08
	931	Sécurité	3 517 000,00	
	932	Enseignement	6 421 871,00	475 972,01
	933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 538 338,00	96 160,36
	934	Prévention médico-sociale	259 550,00	26 500,00
	935	Action sociale (hors 9354 RMI, 9355 APA et 9356 RSA)	28 084 523,00	2 833 903,64
	9354	Revenu minimum d'insertion		368 835,00
	9355	Personne dépendantes (APA)	9 501 000,00	3 259 415,00
	9356	Revenu de solidarité active	6 333 400,00	74 957,02
	936	Réseaux et infrastructures	14 766 262,00	563 066,82
	937	Aménagement et environnement	1 526 009,00	274 112,82
	938	Transports	7 184 786,00	1 000 487,20
	939	Développement	5 127 388,84	594 500,59
	Total rubrique 93 « Services individualisés »		95 730 884,84	10 419 679,54
	940	Impositions directes	314 425,00	29 930 997,00
941	Autres impôts et taxes		25 666 049,67	
942	Dotations et participations		46 431 759,79	
943	Opérations financières	1 698 000,00		
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	83 000,00		
945	Provisions et autres opérations mixtes	87 514,00	87 514,00	
946	Transferts entre les sections	19 954 826,00	5 457 826,00	
Total rubrique 94 « Services communs non ventilés »		22 137 765,00	107 574 146,46	
952	Dépenses imprévues	125 176,16		
953	Virement à la section d'investissement			
Total rubrique 95 « Chapitres de prévision sans réalisation »		125 176,16	0,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT		117 993 826,00	117 993 826,00	

Budget dépenses réelles par directions

Investissement

Directions	BP 2016
DATE	7 300 663,50 €
DATE-Contractualisation	4 382 440,00 €
DATE-DSP	700 000,00 €
Total DATE	12 383 103,50 €
DESC	437 365,07 €
Archives	45 000,00 €
BDP	25 000,00 €
DSD	2 095 605,82 €
Moyens généraux	70 500,00 €
BMP	64 500,00 €
Informatique	500 000,00 €
DTICP	2 500 000,00 €
DEAE	1 485 774,65 €
Routes	10 500 000,00 €
Bâtiments	3 990 820,00 €
Transports	123 000,00 €
Finances DFB AP	633 000,00 €
SOUS-TOTAL	34 853 669,04 €
Finances DFB hors AP	596 330,96 €
Remboursement capital dette	5 828 885,00 €
TOTAL	41 278 885,00 €

Fonctionnement

Directions	BP 2016
Finances DFB	4 959 919,00 €
Appui Ingénierie	15 000,00 €
Lozère Ingénierie	87 000,00 €
DATE	3 110 326,00 €
DESC	3 734 117,00 €
Assemblées	6 000,00 €
Ressources humaines	29 483 300,00 €
Informatique	703 500,00 €
Archives	60 750,00 €
Bibliothèque BDP	134 200,00 €
<i>Aide Sociale à l'Enfance</i>	<i>4 561 200,00 €</i>
<i>Prestation de Compensation du Handicap</i>	<i>3 552 000,00 €</i>
<i>Allocation Compensatrice Tierce Personne</i>	<i>790 000,00 €</i>
<i>Frais de séjour Personnes Handicapées</i>	<i>7 960 000,00 €</i>
<i>Frais de séjour Personnes Agées</i>	<i>2 403 000,00 €</i>
<i>Allocation Personnalisée d'Autonomie</i>	<i>9 501 000,00 €</i>
<i>Aide Sociale Générale</i>	<i>1 529 850,00 €</i>
MAIA	110 000,00 €
<i>Protection Maternelle Infantile</i>	<i>259 550,00 €</i>
RSA	6 333 400,00 €
Social DSD Total	37 000 000,00 €
Moyens généraux	1 286 000,00 €
Marchés BMP	88 400,00 €
DTICP	668 103,00 €
DEAE	988 485,00 €
DEAE SATESE	15 000,00 €
DEAE SATEP	3 000,00 €
DEAE ENS	65 900,00 €
DEAE Total	1 072 385,00 €
Cabinet	60 000,00 €
Communication/Attractivité	497 000,00 €
SDIS	3 400 000,00 €
Routes	3 167 000,00 €
Bâtiments	1 482 000,00 €
Transports	7 024 000,00 €
DRTB Total	11 673 000,00 €
TOTAL	98 039 000,00 €
TOTAL GENERAL	139 317 885,00 €

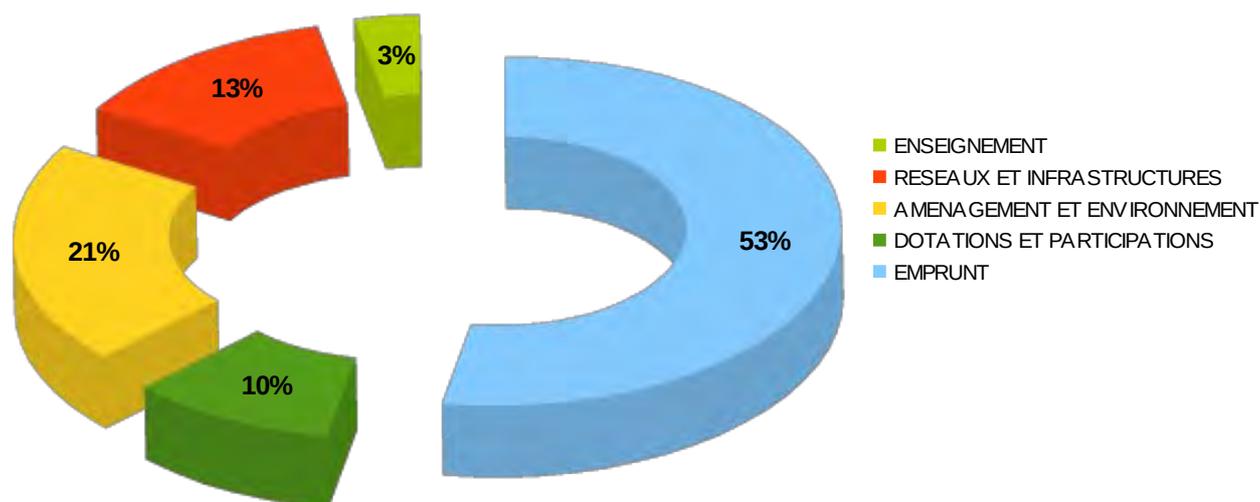
LES RECETTES

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

26,8 M€ de recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont inscrites au titre du budget primitif 2016 dont 14,2 M€ au titre des recettes d'emprunts et 12,6 M€ pour les autres recettes.

INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
- ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	834 974,00	834 974,00	834 974,00	834 974,00
- RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie, haut débit,...)	5 875 092,99	3 739 478,00	3 128 000,00	3 500 000,00
- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (DGE, ...)	5 839 986,24	5 000 000,00	5 000 000,00	5 575 000,00
- DEVELOPPEMENT (subventions Bagnols, Téléphonie mobile,...)	594 946,77	0,00	0,00	0,00
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (FCTVA, ...)	2 655 000,00	2 556 493,00	2 556 493,00	2 678 923,00
Recettes réelles d'Investissement** (hors emprunt) :	15 800 000,00	12 130 945,00	11 519 467,00	12 588 897,00
- EMPRUNT	19 494 000,00	15 827 030,00	12 277 755,28	14 192 988,00
Recettes réelles d'Investissement** (emprunt compris) :	35 294 000,00	27 957 975,00	23 797 222,28	26 781 885,00

Représentation graphique des recettes réelles d'investissement 2016 (emprunt compris) :



Les recettes réelles d'investissement hors emprunts peuvent se diviser en 4 grands groupes :

- ∞ - la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques (0,835 M€ + 0,379 M€),
- ∞ - la dotation globale d'équipement (DGE) 5,5 M€,
- ∞ - le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A) 2,3 M€,
- ∞ - les autres recettes 3,575 M€, correspondant aux subventions attendues émanant de l'État, de l'Europe ou de la Région pour le financement de certains programmes d'investissement.

La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes représentent 9,64% des recettes réelles d'investissement hors emprunt.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2008 à hauteur de 834 974 €.

Les amendes de radars automatiques

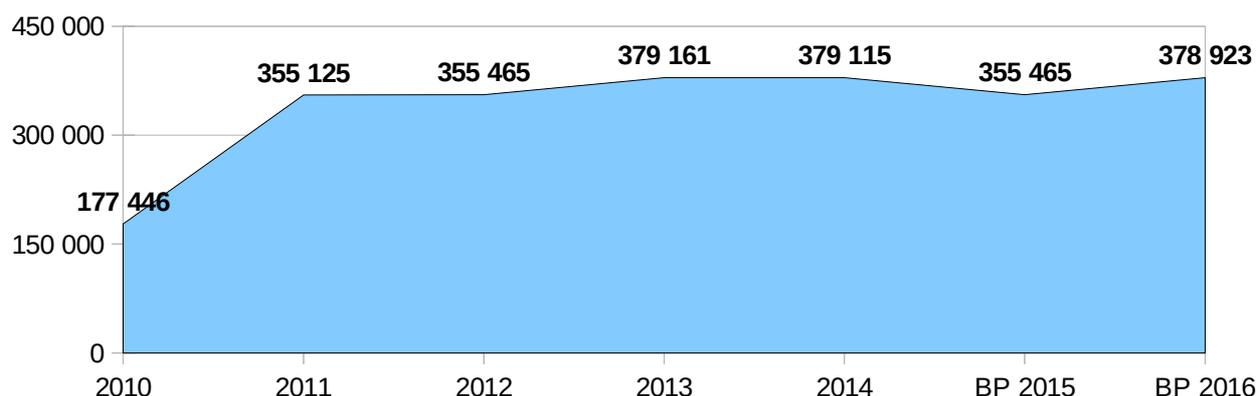
L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

La valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est définie par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La recette qu'il vous est proposé d'inscrire pour l'année 2016 est de 378 923 €, un montant identique à celui perçu en 2015.

Cette recette concernant les amendes forfaitaires de la police de la circulation et des radars automatiques est désormais retracée dans un compte d'affectation spéciale « contrôle de la circulation et du stationnement routier » sans incidence sur son volume.

Evolution des amendes de radars automatiques :



La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

Mise en place en 1983, la DGE est destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

Elle représente 43,69 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 5 500 K€

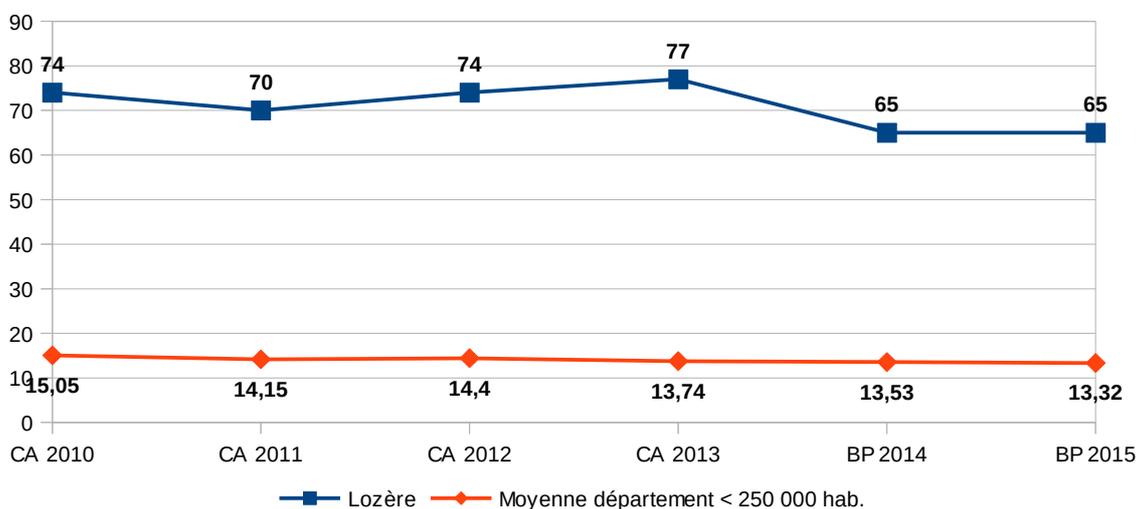
Évolution de la DGE 2 :

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Montant DGE 2	5 739 804 €	5 933 336 €	5 247 917 €	5 000 000 €	5 500 000 €

Au titre du BP 2015, cela représente une recette de 65 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitant à 13 €. **Cette recette est bien sûr directement liée au taux d'exécution des travaux prévus dans le cadre du programme d'équipement rural (taux applicable 26,02 % sur le montant des aides).**

Recettes investissement en €/hab.

- D.G.E. -



Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale.

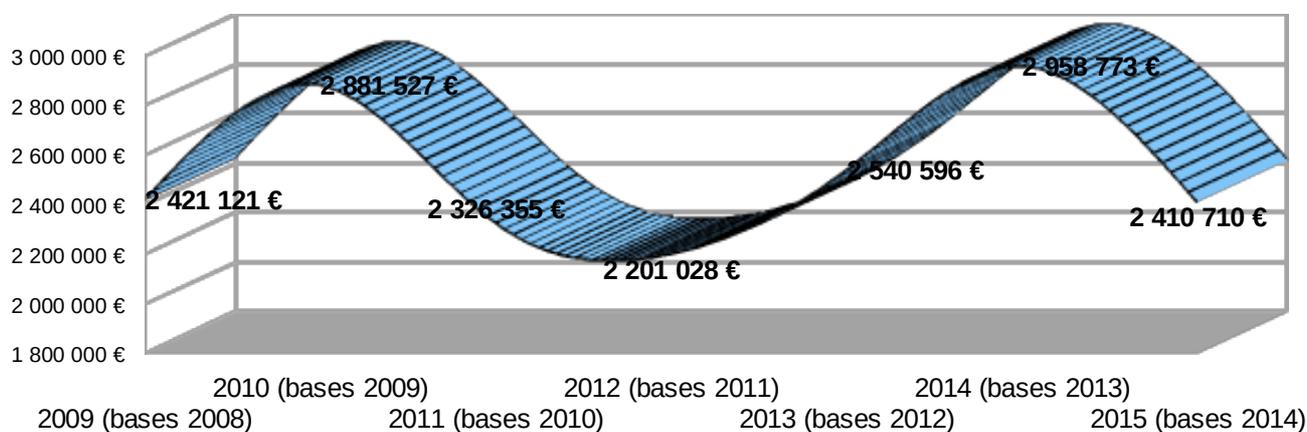
Soucieux de préserver, dans un contexte de réductions des dotations, les capacités d'investissement des collectivités, la commission des finances de l'Assemblée Nationale a adopté plusieurs amendements concernant le FCTVA :

- ∞ - exclusion de façon pérenne de l'enveloppe normée des transferts de l'État aux collectivités,
- ∞ - augmentation du taux de remboursement du FCTVA de **15,482 %** à **15,761 %**, ce qui devrait correspondre à une augmentation de l'ordre de 5 % des remboursements versés.

2 300 K€ de crédits au titre du FCTVA ont été inscrits au budget primitif 2016. Ils représentent 18,27 % des recettes réelles d'investissement 2016 hors emprunt.

Calculé sur la base des investissements réalisés en 2015, le montant inscrit au titre du FCTVA 2016 est identique au montant inscrit au BP 2015 (base de l'exercice 2014).

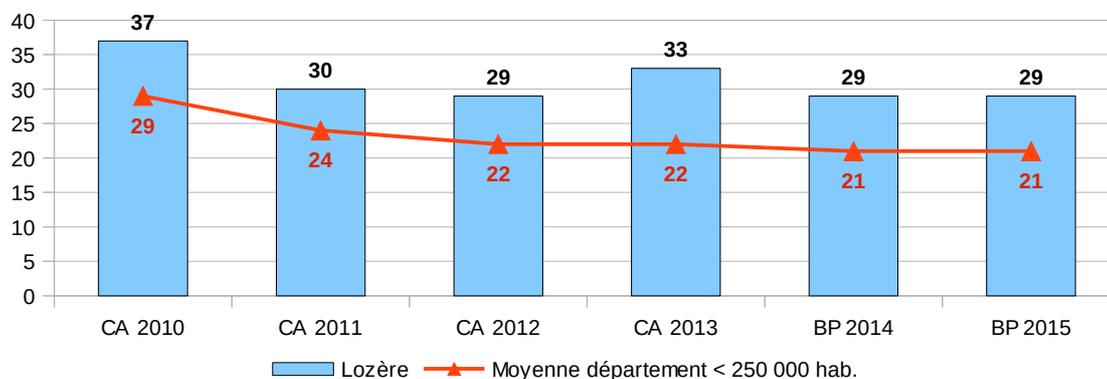
Évolution 2009-2015 du FCTVA (montants perçus) :



Au titre du BP 2015, cela représente une recette de 29 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants à 21 €.

Recettes investissement en €/hab.

- FCTVA -



Les autres recettes

Elles s'élèvent à 3,575 M€, et représentent 28,40 % des recettes réelles d'investissement hors emprunts.

Ces recettes concernent principalement les subventions suivantes :

- ∞ - 1,5 M€ provenant de l'État pour les routes au titre de la 2ème tranche du programme RD 806 (1,3 M€) et la RD 906 (0,2 M€);
- ∞ - 2 M€ provenant du contrat État/Région pour des travaux réalisés sur l'année 2015.
- ∞ - 0,75 M€ concernant ADEME et la prévention des déchets

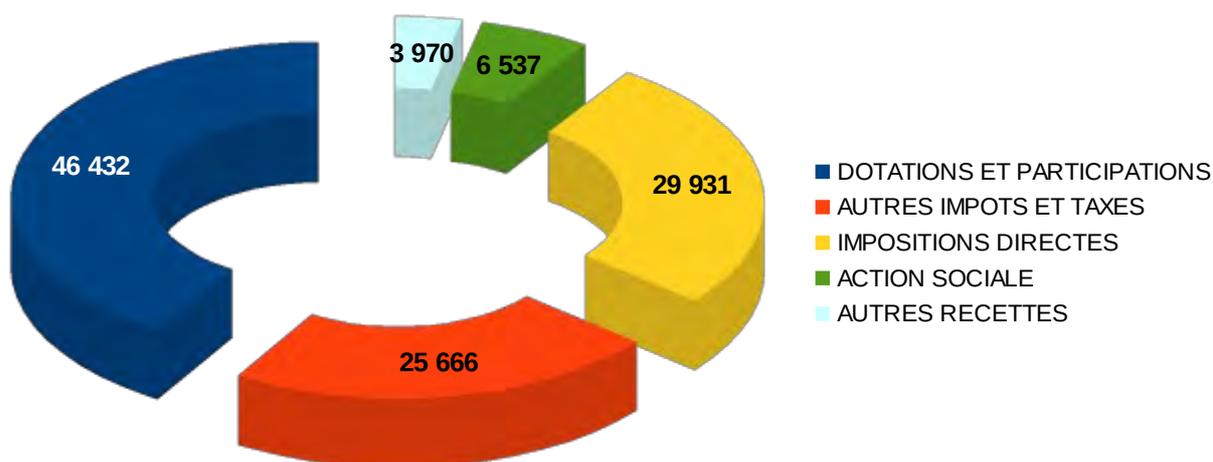
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2016, le Budget Primitif concernant les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 112 536 000 € soit 919 222,28 € de plus par rapport à 2015.

Cette légère augmentation est décrite dans le tableau suivant :

FONCTIONNEMENT	BP 2015	BP 2016	Évolution
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...) + SECURITE (campagne com DFCI)	109 500,33 €	851 769,08 €	742 268,75 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remboursement sur rémunération...)	462 500,00 €	475 972,01 €	13 472,01 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, participations DRAC...)	77 400,00 €	96 160,36 €	18 760,36 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remboursements sur rémunération et charges de personnel; recouvrement sur SS...)	26 500,00 €	26 500,00 €	0,00 €
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	6 796 518,15 €	6 537 110,66 €	-259 407,49 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	537 800,00 €	563 066,82 €	25 266,82 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	142 000,00 €	274 112,82 €	132 112,82 €
TRANSPORTS (participation des communes et des familles aux transports scolaires...)	600 500,00 €	1 000 487,20 €	399 987,20 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	527 740,00 €	594 500,59 €	66 760,59 €
IMPOSITIONS DIRECTES	28 683 343,00 €	29 930 997,00 €	1 247 654,00 €
AUTRES IMPOTS ET TAXES (taxe dép de publicité foncière, TADE, CAUE, TSCA, TICPE, Taxe d'électricité, etc.) ***	25 388 596,00 €	25 666 049,67 €	277 453,67 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, DGD, compensations,...)	48 176 866,24 €	46 431 759,79 €	-1 745 106,45 €
PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	87 514,00 €	87 514,00 €	0,00 €
	111 616 777,72 €	112 536 000,00 €	919 222,28 €

Représentation graphique des recettes réelles de fonctionnement en K€ :



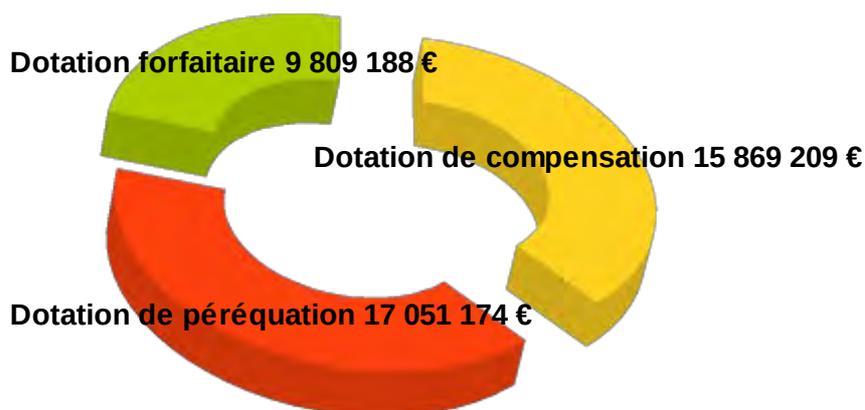
Dotations et participations : 46 432 K€

Elles représentent 41,26 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 46 432 K€, en diminution de - 3,62 % par rapport au BP 2015 (48 177 K€). Cette baisse correspond à la minoration de la DGF à hauteur de -1,345 M€, ainsi que des allocations compensatrices (-20%) soit - 0,243 K€.

La Dotation Globale de Fonctionnement : 42 730 K€

La dotation globale de fonctionnement des départements est constituée :

- ∞ - d'une dotation forfaitaire comprenant une dotation de base calculée chaque année en fonction de la population départementale, et d'un complément de garantie **en baisse annoncée pour 2016 à hauteur de -1,345 M€ soit 9,809 M€.**
- ∞ - d'une dotation de compensation des départements, soit 15,869 M€,
- ∞ - d'une dotation de péréquation ou dotation de fonctionnement minimale (DFM) versée aux départements ruraux en fonction de leur potentiel financier et de leur longueur de voirie soit 17,051 M€ (cette dotation est figée depuis 2008).



La DGF du département de la Lozère diminuera en 2016 de -3,03 % pour atteindre 42 730 K€.

Évolution de 2011 à 2016 :

(en €)	2011	2012	2013	2014	BP 2015	BP 2016
Dotation forfaitaire	13 046 168	12 991 725	12 991 281	12 460 546	11 147 006	9 809 188
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 173	17 051 174	17 051 173
Dotation de compensation	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209
TOTAL	45 966 551	45 912 108	45 911 664	45 380 928	44 067 389	42 729 570

Au titre de l'année 2016, la DGF totale représente 37,97 % des recettes réelles de fonctionnement.

La Dotation Globale de Décentralisation : 1 550 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis, une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

Le montant attribué au département de la Lozère est figé depuis 2008 à 1 543 K€ (la différence de 7 K€ étant une subvention accordée à la Bibliothèque Départementale de Prêts).

Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 2 152 K€

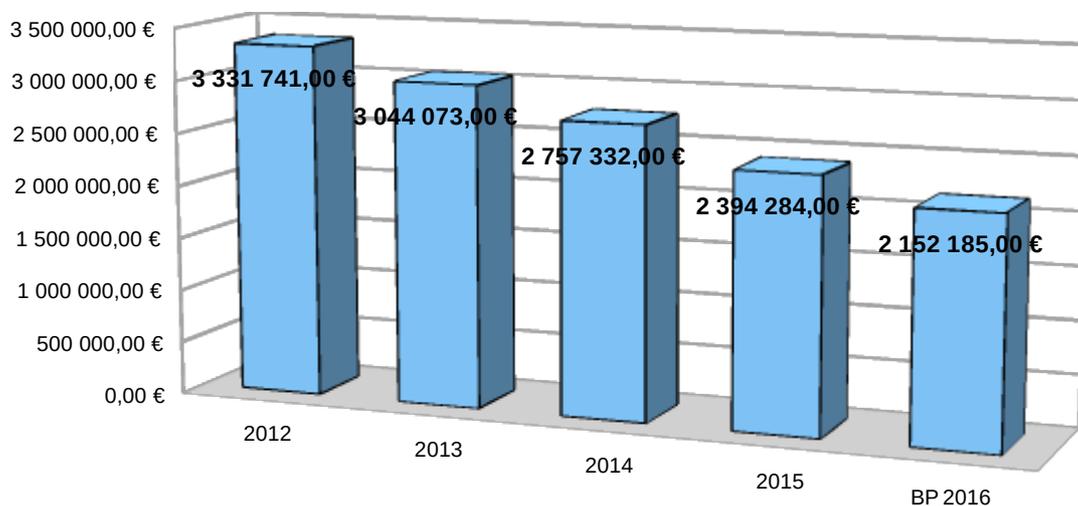
En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de diverses compensations au titre de la taxe professionnelle, des taxes foncières, de la taxe d'habitation, et des contributions économiques territoriales.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations hors DCRTP servent de variables d'ajustement.

RECETTES

968 394 € ont été inscrits au BP 2016 soit une baisse de - 20 % (-242 099 €) équivalente aux deux dernières années (1 210 493 € en 2015 soit - 23,07% par rapport à 2014).

Est intégrée à ces compensations, dans le cadre de la réforme de la fiscalité territoriale, la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) : un montant de 1 183 791 K€ identique à 2015 est attendu au titre de 2016.



	2012	2013	2014	2015	BP 2016
TOTAL COMPENSATION	2 109 778 €	1 860 282 €	1 573 541 €	1 210 493 €	968 394 €
		-11,83%	-15,41%	-23,07%	-20,00%
DCRTP	1 221 963 €	1 183 791 €	1 183 791 €	1 183 791 €	1 183 791 €
TOTAL	3 331 741 €	3 044 073 €	2 757 332 €	2 394 284 €	2 152 185 €
		-8,63%	-9,42%	-13,17%	-10,11%

Fiscalité indirecte – fiscalité de compensation : 25 666 K€

Les différentes taxes représentent 22,81 % du budget réel de fonctionnement pour un montant de 25 666 049,67 €, et une augmentation de +1,09 % par rapport au BP 2015 (25 388 596 €).

La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges liées à la décentralisation de la gestion du Revenu Minimum d'Insertion et à la création du Revenu Minimum d'Activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE).

Son montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.

La TICPE Complémentaire : 2 608 K€

L'assiette de la Taxe sur les Contrats d'Assurances (TSCA) ne suffisant pas à financer le droit de compensation dans le cadre du financement des transferts de compétences prévu par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement sous la forme d'une part complémentaire du produit de la TICPE.

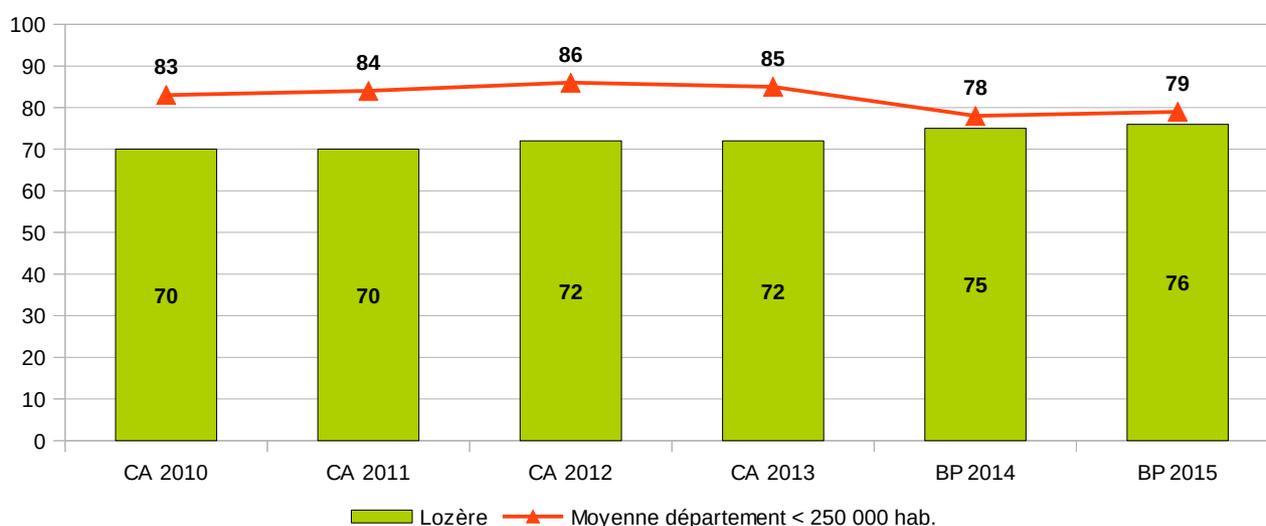
En 2016, le montant inscrit au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 608 K€, soit un montant légèrement inférieur au budget primitif 2015.

	2012	2013	2014	BP 2015	BP 2016
TICPE COMPLEMENTAIRE	2 687 731 €	2 673 494 €	2 855 433 €	2 661 659 €	2 608 228 €

Au total, 5 449 K€ de TICPE (TICPE + part complémentaire) sont proposés au budget prévisionnel 2016.

Au budget primitif 2015, l'ensemble de la TICPE (TICPE + part complémentaire) représentait un montant de 76 € par habitant pour une moyenne de 79 € pour les départements métropolitains de la même strate.

Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (en €/hab.)



La TICPE au titre du RSA : 314 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, sachant que le montant définitif du droit à compensation doit être arrêté en 2015 au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs des départements pour 2015.

À ce titre, il conviendrait d'inscrire 314 K€ au BP 2016.

Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A.) : 10 000 K€

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements non seulement d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (Cf paragraphes précédents), mais aussi d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes et des collèges.

Je vous propose d'inscrire un montant de 10 000 K€ au titre de la TSCA, compte tenu du montant perçu en 2015 : 9 961 636,26 €.

T.S.C.A. - SDIS (article 53) : 1 400 K€

L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de celle attribuée aux départements au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

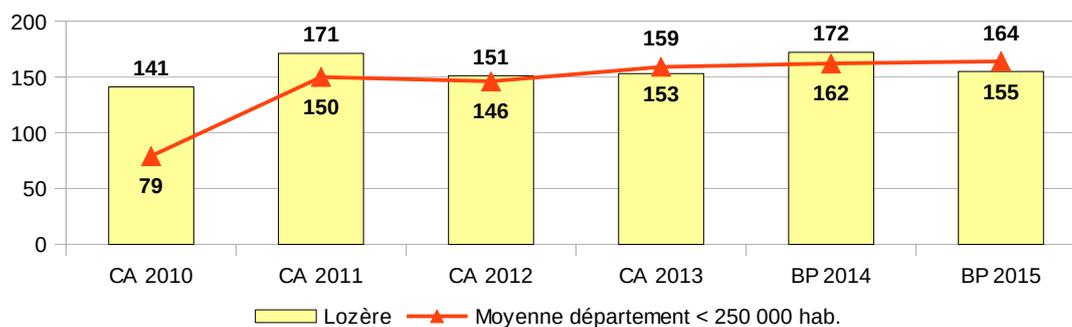
Au titre de l'année 2016, le montant prévu s'élève à 1 400 000 €, identique à 2015.

	2012	2013	2014	BP 2015	BP 2016
T.S.C.A.	10 180 952 €	10 271 232 €	10 731 605 €	10 500 000 €	10 000 000 €
T.S.C.A. - SDIS	1 495 960 €	1 507 383 €	1 579 930 €	1 400 000 €	1 400 000 €
TOTAL	11 676 912 €	11 778 615 €	12 311 535 €	11 900 000 €	11 400 000 €

Au budget primitif 2015, l'ensemble de la TSCA (avec SDIS) représentait un montant de 155 € par habitant pour une moyenne de 164 € pour les départements métropolitains de la même strate.

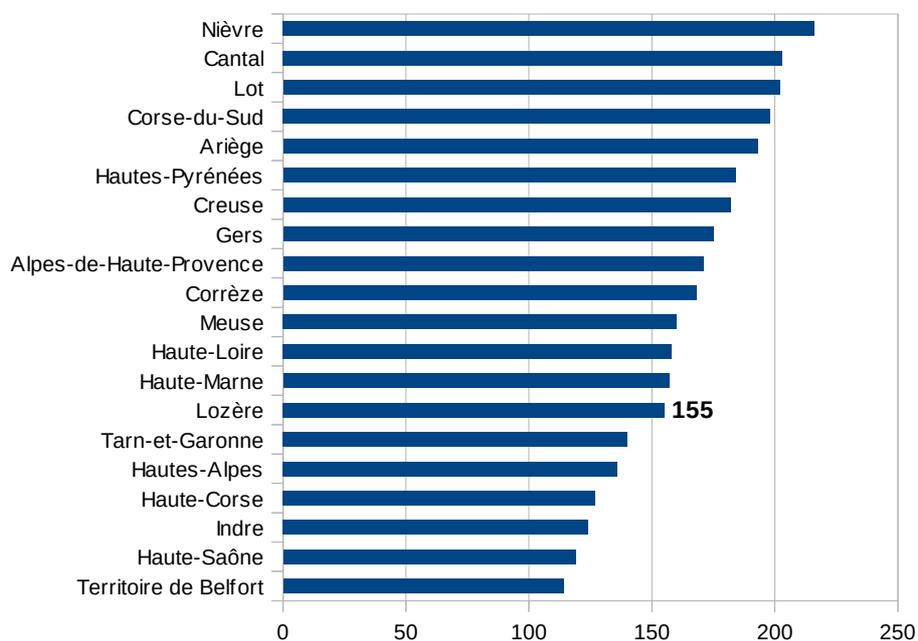
Taxe sur les conventions d'assurance

(en €/hab.)



Taxe sur les conventions d'assurances

(en €/hab.)



217

Moyenne : 164€/hab.

LA FISCALITE INDIRECTE CLASSIQUE : 5 882 K€

Les droits et taxes départementales d'enregistrement et taxe additionnelle

La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

Évolution des droits d'enregistrement :

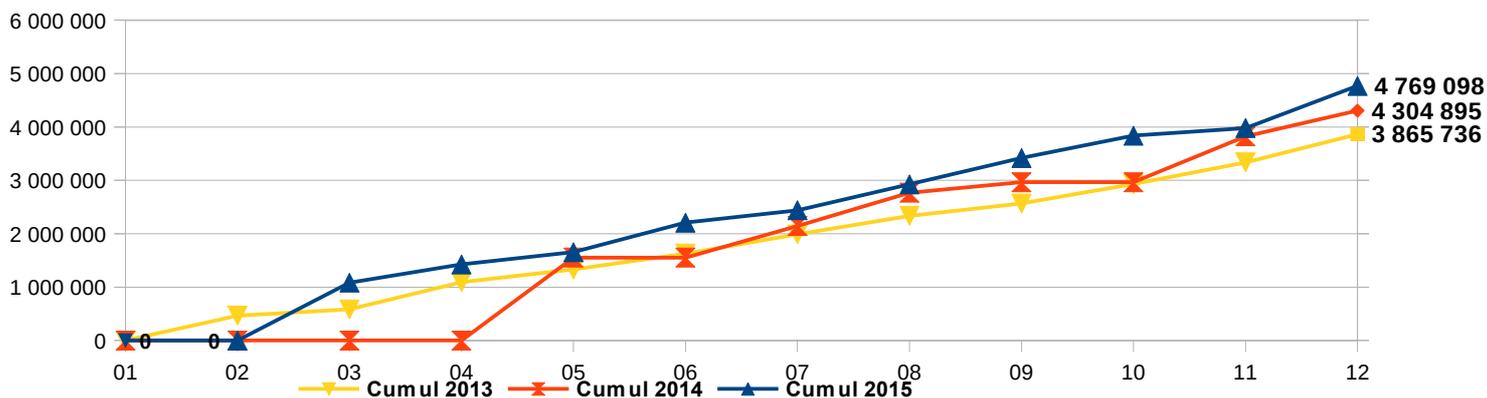
	2011	2012	2013	2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL Droits enregistrement Taxe foncière + TADE	4 082 245,56 €	5 584 774,00 €	3 865 736,00 €	4 304 895,33 €	4 060 000,00 €	4 651 586,00 €
Évolution année N/n-1	11,71%	36,81%	-30,78%	11,36%	-5,69%	14,57%

Après la chute des droits de mutation perçus en 2009, la hausse entamée en 2010 s'est confirmée en 2011 pour atteindre un niveau record en 2012 dû à la conjonction de différents événements (réforme de la fiscalité sur les plus-values, opérations exceptionnelles comme Arcelor, report, ...).

En 2014, le niveau d'encaissement a été supérieur à 2013 de + 0,439 M€.

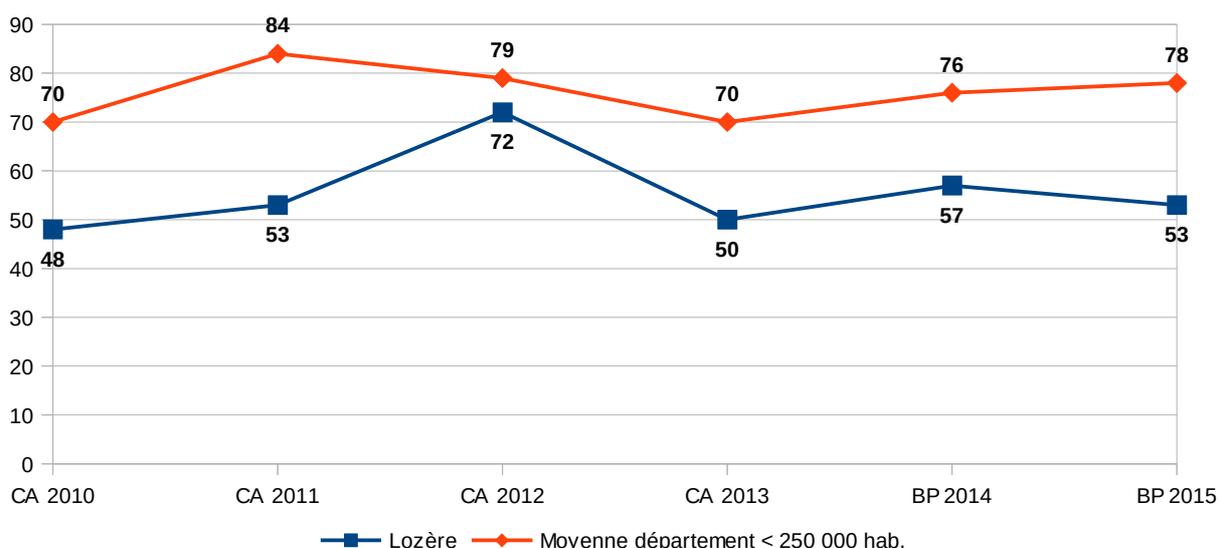
Compte tenu des tendances nationales du marché immobilier et du relèvement du taux des DMTO que nous avons voté lors de notre assemblée du 31 janvier 2014 (de 3,8 % à 4,5%), ainsi que du montant perçu en 2015 : 4 804 233 €, une recette prévisionnelle de 4,652 M€ vous est proposée au BP 2016.

Evolution des droits de mutations à titre onéreux



Les droits de mutation à titre onéreux représentaient au budget primitif 2015 un montant de 53 € par habitant, contre 57 € en 2014. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 78 € par habitant en 2015 contre 76 € (BP) en 2014.

DMTO (en €/hab.)



La taxe sur l'électricité

Elle est assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, DIRECT ENERGIE, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
RECETTES PERCUES	926 159 €	998 508 €	982 695 €	1 000 000 €	1 000 000 €

Cette taxe est reversée à hauteur de 91 K€ à la Commune de Mende et 342 K€ au SDEE.

La taxe d'aménagement au taux de 1% sur l'ensemble du territoire départemental

Je vous rappelle que lors de sa séance du 31 octobre 2013, le Département a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 1 % répartie de la manière suivante :

- ∞ - 0,4 % pour le financement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement,
- ∞ - 0,6 % pour les Espaces Naturels Sensibles.

Le département a commencé à percevoir cette recette au cours du second semestre de l'année 2013.

Avant 2013, seule la recette concernant le CAUE provenant de la Taxe d'Urbanisme a été perçue.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	2015	BP 2016
Taxe Urbanisme	100 033,00 €	25 647,00 €			
Taxe Aménagement		48 861,87 €	203 166,47 €	309 179,72 €	225 527,93 €
TOTAL	100 033,00 €	74 508,87 €	203 166,47 €	309 179,72 €	225 527,93 €
Evolution année n/n-1	-44,84%	-25,52%	172,67%	52,18%	-27,06%

Pour information, en 2015, le montant encaissé s'élève à 309 179,72 €.

- ∞ - 140 868,93 € pour le C.A.U.E.
- ∞ - 168 310,79 € pour les Espaces Naturels Verts Sensibles

Les autres taxes

Elles correspondent quant à elles à un montant de 4 000 € associé aux redevances proportionnelles sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

Fonds de péréquation des DMTO : 2 383 K€

La péréquation :

Le Département a reçu en 2015 une recette d'un montant de 1 877 001 € au titre du fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux créé dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale (1 872 187 € en 2014).

Les ressources de ce fonds sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçu par le département.

Le montant inscrit pour le département de la Lozère :

	2011	2012	2013	2014	2015	BP 2016
Fonds péréquation DMTO	5 241 754,00 €	5 411 352,00 €	1 989 957,00 €	1 872 187,00 €	1 877 001,00 €	1 877 001,00 €
Evolution année n/n-1		3,24%	-63,23%	-5,92%	0,26%	0,00%
Evolution 2011/2015			-64,19%			

La baisse constatée entre 2012 et 2013 (-3,421 M€) a résulté de l'introduction de deux nouveaux critères :

- ∞ - un concernant l'éligibilité : le revenu par hab.
- ∞ - un concernant la répartition : la pondération par la population défavorisant ainsi grandement les départements ruraux.

Selon les dernières estimations, il vous est proposé de reconduire le même montant qu'en 2015, soit 1,877 M€ au titre du BP 2016.

Le fonds de solidarité :

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2014 qui met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, il a été décidé la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement correspondant à 0,35 % des bases des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements en 2013 (827 millions d'euros).

La répartition de ce prélèvement de solidarité comprend une part compensation à hauteur de 70% en fonction des restes à charge par habitant de chaque département au titre des allocations individuelles de solidarité et une part péréquation calculée selon un indice synthétique comprenant le nombre de bénéficiaires du RSA (20 %), de l'APA (30 %), de la PCH (20 %) et le revenu moyen par habitant (30 %).

En 2015, le département de la Lozère est éligible au titre de ce fonds de solidarité à hauteur de 506 409 € pour un écrêtement à hauteur de 300 321 €, soit **une recette réelle de seulement 206 088 €**.

Il vous est proposé d'inscrire au BP 2016 une recette de 506 409 €.

Fonds de Péréquation des CVAE : 238 K€

Les ressources de ce fonds de péréquation sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'outre-mer, sur la base des quatre critères suivants :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

Le montant perçu en 2015 est de 309 641 €.

Par prudence et compte tenu de la baisse de la CVAE annoncée par la DGFIP, le montant proposé pour 2016 est identique au montant inscrit au BP 2015, soit 238 092 €.

Impositions directes : 29 931 K€ (hors DCRTP) ; 31 115 K€ (avec DCRTP et part État DMTO)

Elles représentent 26,60 % du budget réel de fonctionnement pour un montant de 29 930 997 €.

La fiscalité directe : 25 319 K€ (26 754 K€ avec DCRTP et part État DMTO)

La fiscalité directe représente au budget primitif 2015, 22,72 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un montant de 25 571 K€ incluant la taxe foncière, l'IFER, la CVAE, le fonds national de garantie individuelle des ressources- FNGIR, les parts État DMTO et TSCA.

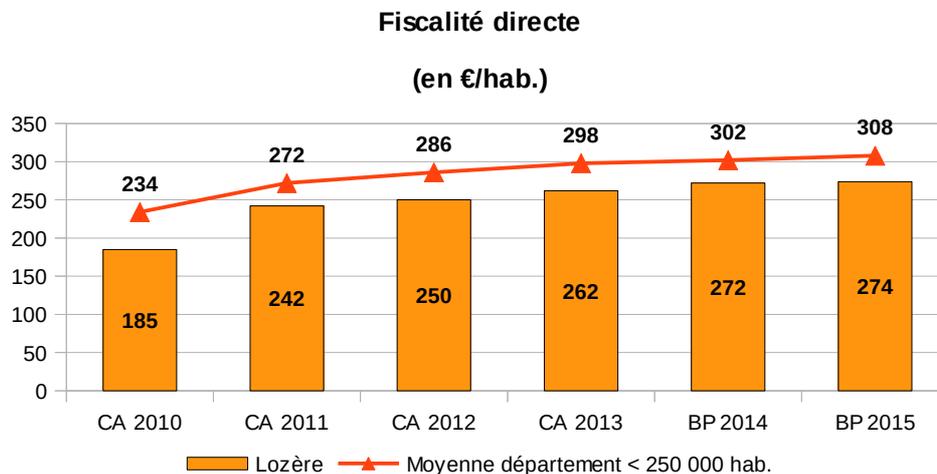
À noter que pour avoir une vision complète des ressources fiscales directes après réforme, il convient d'ajouter à ce montant celui de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP, cf. paragraphe « Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux » abordé plus haut), soit 1 184 K€ pour un total de ressources fiscales de 26 754 K€ (avec part État DMTO) représentant ainsi 23,77 % des recettes de fonctionnement.

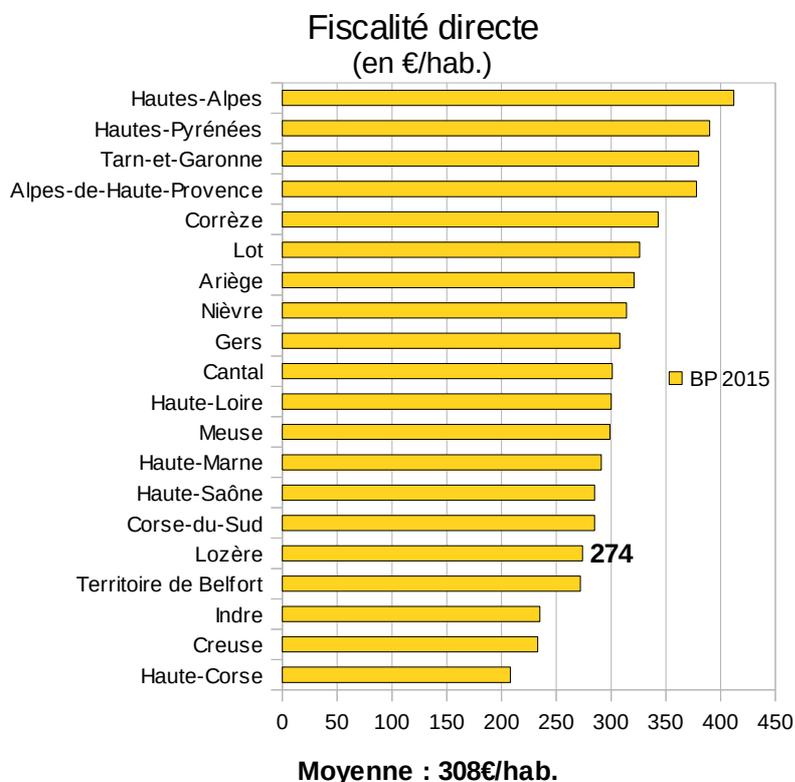
RECETTES

	2010	2011	2012	2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Impositions directes (avec part État DMTO)	22 883 379 €	22 223 098 €	23 051 185 €	24 017 881 €	25 130 307 €	24 754 815 €	25 570 643 €
DCRTP		1 191 081 €	1 221 963 €	1 183 791 €	1 183 791 €	1 221 963 €	1 183 791 €
TOTAL	22 883 379 €	23 414 179 €	24 273 148 €	25 201 672 €	26 314 098 €	25 976 778 €	26 754 434 €
Evolution année n/n-1	7,03%	2,32%	3,67%	3,83%	4,41%	-1,28%	2,99%
Evolution 2010/2016	11,74%						

AVANT REFORME		APRES REFORME						
	2010		2011	2012	2013	2014	BP 2015	BP 2016
Contributions Directes	13 963 189,00	TAXES FONCIERES	14 244 913,00	14 840 755,00	15 348 809,00	16 404 989,00	16 461 300,00	17 134 586,00
		FNGIR	916 519,00	915 704,00	918 061,00	918 061,00	915 704,00	918 061,00
		DCRTP	1 191 081,00	1 221 963,00	1 183 791,00	1 183 791,00	1 221 963,00	1 183 791,00
Compensation Relais TP	8 920 190,00	CVAE	4 005 179,00	3 966 205,00	4 377 482,00	4 305 515,00	4 212 467,00	4 208 248,00
		IFER	411 386,00	456 391,00	464 030,00	465 494,00	441 914,00	468 722,00
		PART ETAT DMTO	251 967,00	251 967,00	251 967,00	251 967,00	251 967,00	251 967,00
		PART ETAT TSCA	2 393 134,00	2 620 163,00	2 657 532,00	2 784 281,18	2 471 463,00	2 589 059,00
TOTAL :	22 883 379,00	TOTAL :	23 414 179,00	24 273 148,00	25 201 672,00	26 314 098,18	25 976 778,00	26 754 434,00
Allocations Compensatrices	2 495 203,00	Allocations Compensatrices	2 393 134,00	2 109 778,00	1 860 282,00	1 573 541,00	1 337 509,85	968 394,40
TOTAL FINAL :	25 378 582,00	TOTAL FINAL :	25 807 313,00	26 382 926,00	27 061 954,00	27 887 639,18	27 314 287,85	27 722 828,40

Au titre du BP 2015, la fiscalité directe représentait une recette de 274 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 308 €.





Compensation des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) :
4 612 K€

Deux nouveaux outils ont été créés par la loi de finances de 2014 :

1. Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :

L'article 26 de la Loi de finances 2014 dans le premier volet de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales dans sa dimension relative au financement des trois **allocations individuelles de solidarité (AIS)**, a prévu le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée soit 827 M€ est répartie entre les départements afin d'améliorer le financement des trois AIS sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % soit 578,9 M€ sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;
- ∞ - 30 % soit 248,1 M€ sont distribués en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui s'avère être celui utilisé pour répartir la première section du fonds de soutien de l'article 48 de la LFR 2012 soit la somme de :

- la part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA pondérée par 0,3) ;
- la part des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP pondéré par 0,2) ;
- la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA, pondérée par 0,2) ;
- du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département (pondéré par 0,3).

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

Au titre de l'année 2015, le Département de la Lozère a perçu un montant de 4 572 756 €.

Il vous est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2016 un montant de 4,612 M€, identique à celui notifié pour 2015.

2 . Le relèvement du taux des DMTO (article 77 de la LFI) à hauteur de 4,5 %.

Cette augmentation du taux a été votée le 31 janvier pour une application au 1er mars 2014.

Cette mesure, prévue lors de sa mise en place pour une durée de 2 ans, est maintenant pérennisée (cf la partie concernant les DMTO).

Action sociale : 6 537 K€

Les recettes au titre de l'action sociale représentent 5,81 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 6 537 110,66 €.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 470 K€

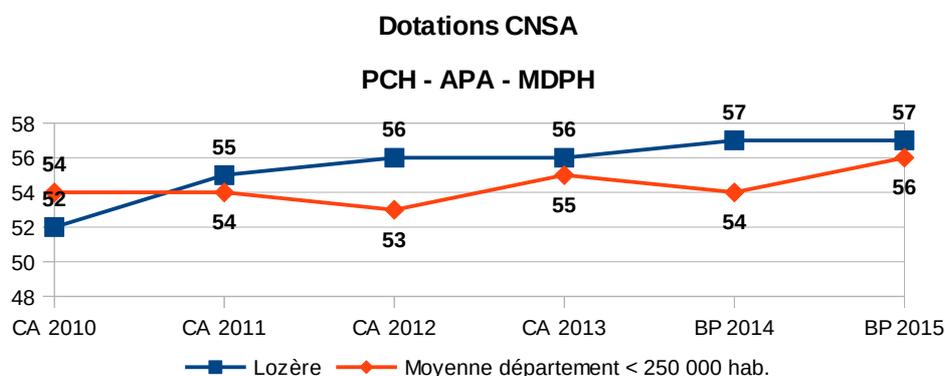
La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations, dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

La dotation versée aux départements concerne l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le fonctionnement des Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées. Il a été inscrit en 2016 des montants équivalents à l'année 2015, à savoir:

- ∞ - L'A.P.A. : 3 239 K€,
- ∞ - LA P.C.H. : 950 K€,
- ∞ - La M.D.P.H.: 281 K€,

	2011	2012	2013	2014	BP 2015	BP 2016
APA	3 171 615 €	3 040 469 €	3 091 103 €	3 395 524 €	3 206 408 €	3 239 415 €
PCH	814 000 €	1 043 950 €	949 011 €	939 420 €	949 044 €	949 687 €
MDPH	249 232 €	248 663 €	247 314 €	247 314 €	249 035 €	281 033 €
TOTAL	4 234 847 €	4 333 082 €	4 287 428 €	4 582 258 €	4 404 487 €	4 470 135 €

Au titre du BP 2015, l'ensemble de ces dotations représentait une recette de 57 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants à 56 €.



RECETTES

En 2015, les restes à charge des trois allocations pour notre département sont décrits ci-dessous :

APA			PCH - ACTP			RSA		
Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC	Recettes	Dépenses	RAC
3 207 341 €	9 480 719 €	6 273 378 €	940 284 €	4 264 609 €	3 324 325 €	3 517 278 €	5 856 294 €	2 339 016 €

TOTAL RAC 2015		
Recettes	Dépenses	RAC
7 664 903 €	19 601 622 €	11 936 719 €

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 369 K€

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a fait l'objet de différentes prolongations et d'ajustements. Dans le PLF 2015, le III de l'article 26 reconduit le FMDI sur toute la durée du budget triennal.

	2011	2012	2013	2014	BP 2015	BP 2016
FMDI	396 636 €	356 329 €	319 877 €	329 802 €	320 000 €	368 835 €

Autres recettes actions sociales : 1 698 K€

Dont :

- ∞ - Le programme : « Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer » (MAIA) pour un montant de 281 K€,
- ∞ - Remboursement par la MDPH pour les frais de personnel, mise à disposition, ... pour un montant de 390 K€,
- ∞ - La participation aux Obligés Alimentaires (O.A.) pour un montant de 600 K€,
- ∞ - Recouvrements des indus : environ 160 K€,
- ∞ - Les autres recettes correspondent à divers remboursements ou encore mandats annulés sur exercices antérieurs pour environ 267 K€.

Autres recettes : 3 970 K€

Ces autres recettes correspondent à divers recouvrements (bénéficiaires, tiers-payants et successions), mandats annulés sur exercices antérieurs, participations diverses de l'État, de la Région ou autres organismes pour des programmes tel que le Programme Opérationnel Plurirégional du Massif Central, l'Accueil Nouvelles Populations, les programmes spécifiques liées à l'eau (SATESE, SATEP) et la recette nouvelle concernant le remboursement de l'Agence Ingénierie à la suite de la mise à disposition des personnels et des matériels, etc....

LES DEPENSES

VUE GLOBALE

Dépense réelles en K€	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016
Fonctionnement	95 601	98 564	97 257	98 039
Investissement	47 693	41 646	38 157	41 279
Total	143 294	140 210	135 414	139 318

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

41 278 885,00 €

La construction du BP 2016 s'est fondée sur la volonté de maintenir une section d'investissement conséquente dans un contexte économique et social toujours difficile, et malgré un budget de plus en plus contraint.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 41,279 M€ et sont financées de la manière suivante :

- ∞ - 12,589 M€ de recettes réelles d'investissement, soit 30,50 %,
- ∞ - 14,497 M€ d'épargne brute, soit 35,12 %,
- ∞ - 14,193 M€ de recettes d'emprunts, soit 34,38 %.

Les investissements directs représentent 18,012 M€ et les investissements indirects 16,812 M€, soit respectivement 52 % et 48 %.

La prévision d'investissements indirects, 16,812 M€ pour 2016, représente 116 % du volume du montant de l'Épargne Brute :

$$\frac{16,812 \text{ M€ Investissements Indirects}}{14,497 \text{ M€ Épargne Brute}} = 1,1597$$

Investissements directs (18,012 M€)

Un volume de crédits de paiement 2016 de 18,012 M€ est proposé à ce budget primitif en investissements directs dont notamment :

- ∞ - une enveloppe globale de 10,500 M€ au titre de la voirie,
- ∞ - 3,991 M€ au titre des bâtiments,
- ∞ - 2,500 M€ au titre des infrastructures numériques,

Ces crédits de paiement sur opérations se répartissent comme suit pour les projets principaux :

- ∞ - 58,29 % concernent les investissements pour les infrastructures routières → 10,500 M€,
- ∞ - 12,99 % représentent le financement des bâtiments enseignement → 2,340 M€ dont la rénovation thermique du collège de Saint Chély d'Apcher pour 1,443 M€,
- ∞ - 13,88 % représentent le financement des programmes infrastructures numériques → 2,500 M€,

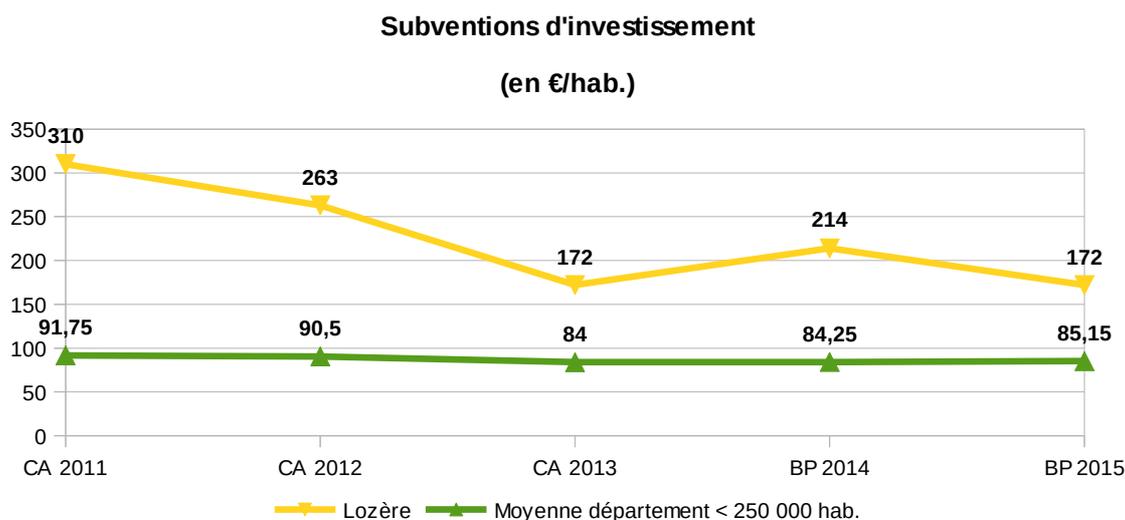
- ∞ - 2,78 %, concernent les dépenses investissements du service informatique → 0,500 M€,
- ∞ - 9,17 % représentent le financement des autres bâtiments → 1,651 M€.

Équipements non départementaux - Investissements indirects (16,812 M€)

Les investissements indirects correspondent

- ∞ - aux aides indirectes apportées dans le cadre des contrats territoriaux soit 4,382 M€
- ∞ - aux aides indirectes apportées dans le cadre de nos programmes reconduits en 2016 soit 12,43 M€.

En 2016, les investissements indirects représentent un montant de 218 € par habitant contre une moyenne de 85 €/hab pour les départements de la même strate (BP 2015).

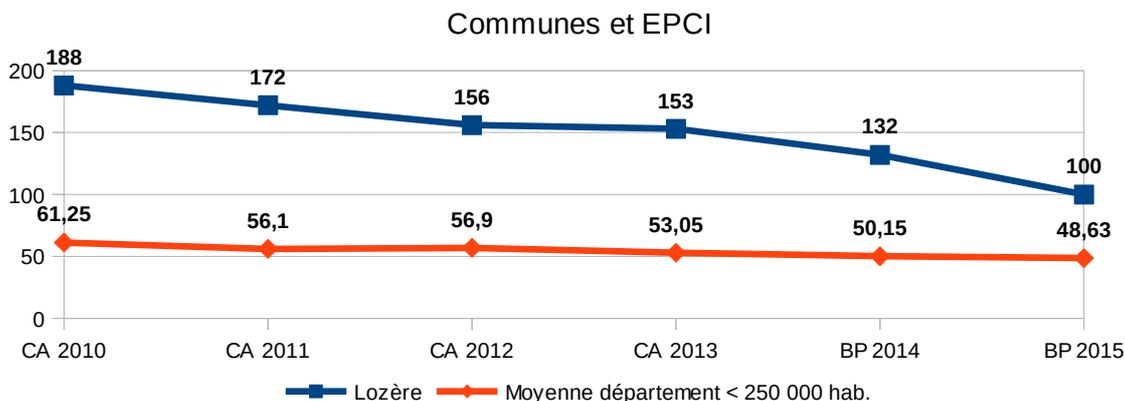


Ces subventions d'investissement se répartissent principalement entre celles accordées à des organismes publics (dont les communes et EPCI) et celles accordées à des personnes de droit privé.

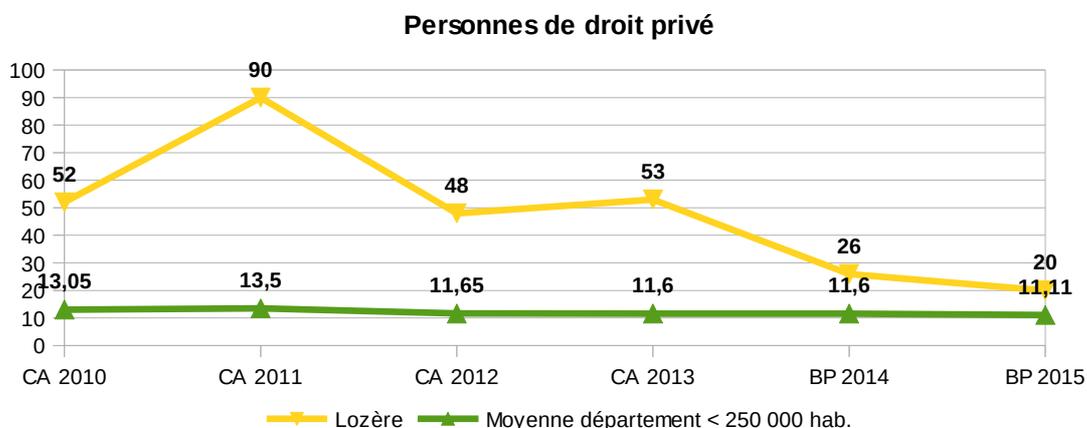
En 2016, 10 962 K€ seront consacrés aux communes et EPCI (soit 65 % des aides indirectes), 1 508 K€ de subventions aux personnes de droit privé, 1 999 K€ de subventions aux autres établissements publics locaux (SDIS et SDEE) et 2 031 K€ à des organismes publics divers (ASTAF, SDIS, SELO, SDEE,...).

Ces subventions sont attribuées dans le cadre des programmes de développement touristique, culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs, réseaux et infrastructures, action sociale, aménagement et environnement.

Subventions d'investissement en € par habitant



Subventions d'investissement en €/hab.



L'enveloppe 2016 au titre des équipements non départementaux se répartit principalement entre :

- ∞ - la reconduction des programmes hors contractualisation Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie pour 7,941 M€, soit 47,23 % des crédits d'investissements indirects,
- ∞ - la reconduction des programmes hors contractualisation de la Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement pour 1,339 M€, soit 7,96 % des crédits d'investissements indirects,

DÉPENSES

- ∞ - la Direction de la Solidarité Départementale pour 2,096 M€, soit 12,47 % des crédits d'investissements indirects (EHPAD et crèches),
- ∞ - les crédits de la contractualisation pour la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie pour 3,612 M€,
- ∞ - les crédits de la contractualisation Direction Eau Agriculture et Environnement pour 0,770 M€.

Remboursement du capital de la dette

Compte tenu des emprunts actuels et de ceux à souscrire en 2016, une prévision de 5,829 M€ de capital à rembourser a été budgétisée en 2016.

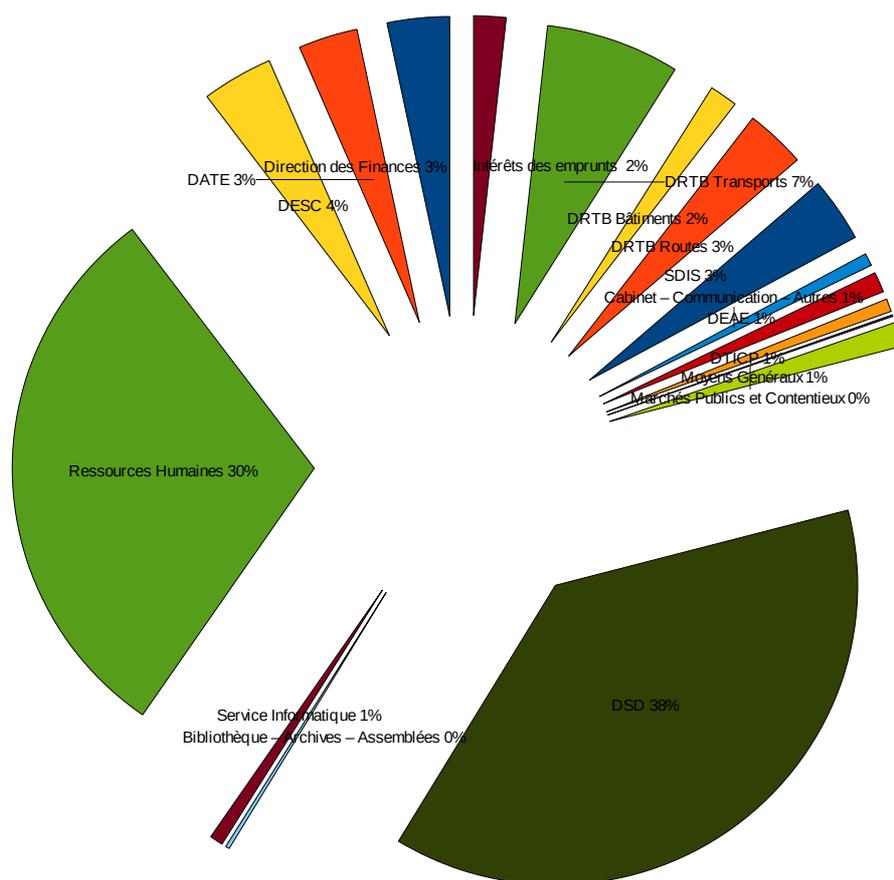
LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

98 039 000,00 €

Les dépenses de fonctionnement prévues au BP 2016 atteignent un montant de 98,039 M€ et se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

PAR DIRECTION

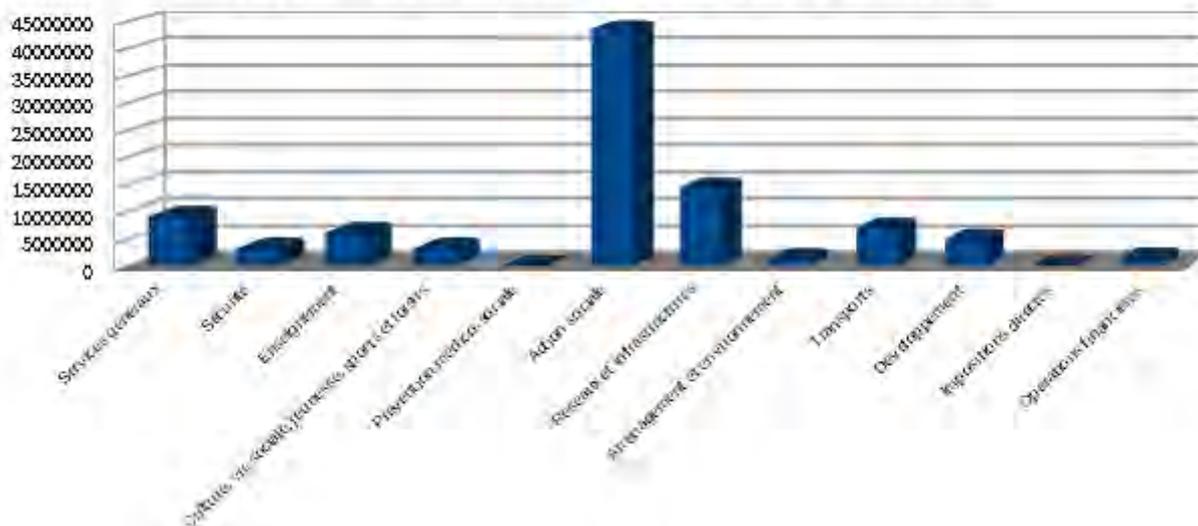


Les postes principaux du budget de fonctionnement sont :

- ∞ - l'action sociale, à hauteur de 37 M€ (soit 38 %)
- ∞ - les dépenses de personnel pour 29,483 M€ (soit 30 %)

En ventilant les dépenses de personnel par fonction, le secteur action sociale représente près de 45 % du budget de fonctionnement (soit près de 43,727 M€ sur 98,039 M€), suivi des dépenses liées aux réseaux et infrastructures avec près de 15 % du budget.

Dépenses de fonctionnement par fonction en euros



Les dépenses de fonctionnement peuvent être réparties en trois grandes catégories :

- les dépenses obligatoires liées aux lois de décentralisation,
- les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblée,
- les dépenses liées au fonctionnement du département.

Les dépenses obligatoires prévues par les lois de décentralisation

Elles représentent 54,80 % des dépenses de la section du fonctionnement pour un total de 53,73 M€ et augmentent de + 3,39 %.

DÉPENSES

En M€	BP 2015	BP 2016	Taux d'évolution 2015/2016
<u>ACTION SOCIALE :</u>	35,22	37,00	5,04%
APA	9,46	9,50	0,42%
Personnes âgées	2,51	2,84	13,15%
Personnes handicapées	11,50	12,72	10,61%
RSA	6,19	6,33	2,26%
Famille et enfance	4,35	4,56	4,83%
PMI	0,32	0,26	-18,75%
Autres	0,89	0,79	-11,24%
<u>ROUTES</u>	3,35	3,17	-5,37%
<u>TRANSPORTS</u>	7,11	7,02	-1,27%
<u>BATIMENTS</u>	1,26	1,48	17,46%
<u>COLLEGES</u>	1,83	1,66	-9,29%
<u>SDIS</u>	3,20	3,40	6,25%
TOTAL	51,97	53,73	3,39%

Les dépenses obligatoires liées au fonctionnement du Département

Elles représentent 36,53 % des dépenses de la section de fonctionnement.

En M€	BP 2015	BP 2016	Taux d'évolution 2015/2016
Charges de personnel	29,51	29,48	-0,10%
Moyens généraux	1,32	1,29	-2,27%
Service informatique	0,73	0,70	-4,11%
Direction des Finances et du Budget	5,13	4,06	-20,86%
Marchés	0,09	0,09	0,00%
Archives	0,05	0,06	20,00%
Bibliothèque Départementale	0,10	0,13	30,00%
TOTAL	36,93	35,81	-3,03%

Charges de personnel : des crédits nouveaux ont été rajoutés en DM n°2, le montant de l'enveloppe budgétaire 2015 était de 29,73 M€. Nous inscrivons au BP 2016 un total de 29,48 M€ soit 0,250 M€ en moins.

Au total, les dépenses obligatoires représentent plus de 91,33 % de la section de fonctionnement.

Les dépenses choisies par le Département à la suite de décisions prises en assemblées

Elles représentent 8,67 % des dépenses de la section de fonctionnement contre 8,6 % au budget primitif 2015.

En M €	BP 2015	BP 2016	Taux d'évolution 2015/2016
<u>Aménagement et économie</u>	3,26	3,11	-4,60%
<u>Environnement, eau, agriculture</u>	0,91	1,07	17,58%
<u>Enseignement, sports et culture</u>	2,17	2,08	-4,15%
<u>Technologies de l'informatique et de la communication</u>	0,34	0,67	97,06%
<u>Autres</u>	1,68	1,57	-6,55%
	dont 0,900 au titre des PED	dont 0,900 au titre des PED	
TOTAL	8,36	8,50	1,67%

LES CREDITS PAR DIRECTIONS

Les dépenses de personnel

29 483 300 € en fonctionnement

Les dépenses de personnel pour le budget principal ont évolué de la manière suivante :

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	26 825	27 947	28 510	29 508	29 483

Conformément aux orientations budgétaires 2016, une économie de – 240 580 € a été demandée aux services des Ressources Humaines. Le montant des crédits budgétaires 2015 était de 29 732 K€.

Ce budget prend en compte notamment :

- ∞ - les avancements d'échelon sur la base d'avancement au mini prévus pour 2016,
- ∞ - l'intégration de 5 agents au Parc (précédemment payés au titre de la mise à disposition),
- ∞ - les remplacements des congés maternité ou maladie, des départs à la retraite, limités à certains postes spécifiques, besoins saisonniers,
- ∞ - la hausse des taux au 1er janvier 2016 des cotisations suivantes :

IRCANTEC	Part patronale TA	passe de 3,96 % à 4,08 %
	Part patronale TB	passe de 12,18 % à 12,35 %
	Part patronale Vieillesse	passe de 8,50 % à 8,55 %
CNRACL	Part patronale	passe de 30,50 % à 30,60 %

A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, le salaire minimum de croissance (SMIC) horaire est revalorisé de +0,6 % pour s'établir à 9,67 € (au lieu de 9,61 € au 1^{er} janvier 2015), soit 1 466,62 € mensuels (au lieu de 1 457,52 €).

Le budget est proposé à effectif constant. Aucune création de poste n'est envisagée sur l'année 2016. Quant aux remplacements, ils devront être analysés au cas par cas en fonction de la durée d'absence, du type de poste et de la possibilité ou non d'assurer la continuité du service en adaptant l'organisation.

Les crédits inscrits permettront la rémunération des agents départementaux figurant sur l'état des personnels (postes autorisés, pourvus et non pourvus) qui sera annexé au budget primitif.

Différence entre le total budgétaire 2015 (BP + DM) et le BP 2016

	BP + DM 2015	BP 2016	Différence
Personnel extérieur : parc / stagiaires	290 000,00	290 000	0,00
Non titulaires / cea / chômage	1 528 286,00	1 468 491	-59 795,00
Assistantes familiales	1 335 536,00	1 196 289	-139 247,00
Formation	197 379,00	166 700	-30 679,00
Assurance personnel	606 971,00	606 971	0,00
Recrutement	15 000,00	15 000	0,00
Cnas	170 000,00	170 000	0,00
Cnfpt	168 828,00	169 874	1 046,00
Astreintes	490 994,00	420 343	-70 651,00
Prestations directes	19 555,00	19 555	0,00
Medecine du travail	110 329,00	110 329	0,00
Frais de déplacement	206 491,00	201 491	-5 000,00
Tickets restaurant	342 502,00	329 048	-13 454,00
Cotisations patronales	7 251 081,00	7 366 704	115 623,00
Elus	952 156,00	840 778	-111 378,00
Groupes politiques	48 420,00	83 000	34 580,00
Titulaires	15 996 816,00	16 025 727	28 911,00
Divers	3 000,00	3 000	0,00
	29 733 344,00	29 483 300,00	-250 044,00

L'enveloppe BP 2016 a été fixée en prenant en compte les taux d'exécution des années antérieures.

Je vous propose que nous arrêtons, conformément au tableau ci-après, le montant des indemnités et des barèmes des frais de déplacement et d'hébergement à verser aux membres de l'assemblée départementale en 2016, étant précisé que les montants des indemnités kilométriques et frais d'hébergement évoluent selon les barèmes fixés par arrêté ministériel pour les personnels de la fonction publique territoriale :

Indemnités de fonction

Président du Conseil départemental	135 % de l'indice 1015
Vice-présidents ayant délégation	52 % de l'indice 1015
Membres de la commission permanente	38 % de l'indice 1015

Indemnités kilométriques :

Puissance véhicule	de 0 à 2 000 km	de 2001 à 10 000 km	> 10 000 km
de 5 CV et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
de 6 à 7 CV	0,32 €	0,39 €	0,23 €
de 8 CV et plus	0,35 €	0,43 €	0,25 €

CRÉDITS PAR DIRECTION

Barème des frais d'hébergement :

	Province/Paris	PARIS (dépassement autorisé)	Province (dépassement autorisé)
Repas	15,25 €	100 %	50 %
Nuitée	60,00 €	100 %	30 %
Journée	90,50 €		

Les charges de personnel représentaient au budget primitif 2015, 30% des dépenses de fonctionnement du budget principal pour 25 % en moyenne pour les départements de la même strate. Cette proportion est stable depuis quelques années.

Les dépenses des Moyens Généraux

1 286 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	2 001	1 768	1 317	1 286

L'enveloppe 2016 proposée s'élève à 1 286 000 € soit une diminution de – 2,35 % par rapport au budget primitif 2015.

La forte baisse par rapport au CA 2013 s'explique par le transfert des crédits concernant la gestion des bâtiments à la DRTB, service Bâtiments.

La diminution 2016 porte essentiellement sur les carburants. Un effort est également fait sur les dépenses de fonctionnement des services du département : fournitures administratives, abonnements.

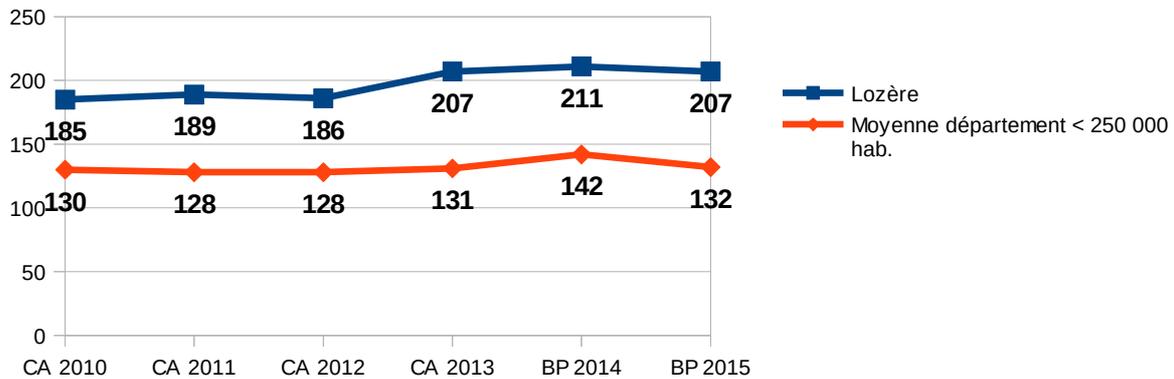
	BP 2015	BP 2016	Différence
Eau, assainissement, énergie et électricité	0,00 €		0,00 €
Combustibles et carburants	216 000,00 €	150 000,00 €	-66 000,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	93 000,00 €	105 000,00 €	12 000,00 €
Habillement et vêtements de travail	76 000,00 €	72 000,00 €	-4 000,00 €
Fournitures administratives	61 000,00 €	61 000,00 €	0,00 €
Contrats de prestations de services	20 000,00 €	18 000,00 €	-2 000,00 €
Locations et charges locatives	0,00 €		0,00 €
Entretien et réparations	5 500,00 €	5 700,00 €	200,00 €
Assurances	233 500,00 €	248 500,00 €	15 000,00 €
Documentation générale et technique	48 400,00 €	40 000,00 €	-8 400,00 €
Autres frais divers	6 000,00 €	5 000,00 €	-1 000,00 €
Publicité, publications, relations publiques	59 550,00 €	58 300,00 €	-1 250,00 €
Transports de biens et transports collectifs	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Frais d'affranchissement	120 000,00 €	135 000,00 €	15 000,00 €
Frais de nettoyage des locaux	280 000,00 €	290 000,00 €	10 000,00 €
Autres (charges parkings, franchises responsabilité civile..)	96 000,00 €	95 500,00 €	-500,00 €
	1 316 950,00 €	1 286 000,00 €	-30 950,00 €

Malgré la hausse des dépenses incompressibles telles que les assurances, une maîtrise des dépenses de ce service a été réalisée.

Les charges à caractère général (chapitre 011 : achats, services extérieurs y compris les charges d'entretien et de réparation des véhicules, impôts et taxes, etc) représentaient au budget primitif 2015 un coût par habitant de 207 € pour la Lozère, contre 132 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Evolution des charges à caractère général

(en € par habitant)



70 500 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	94	79	68	71

Le budget d'investissement 2015 pour le service des Moyens généraux est en augmentation de + 3 K€ par rapport au BP 2015 pour s'établir à 71 K€ contre 68 K€ au BP 2015.

Le montant des CP 2016 concerne deux opérations et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2015
MATERIEL D'ADMINISTRATION	28 000,00	28 000,00
MATERIELS ET OUTILLAGE	42 500,00	42 500,00
Total :	70 500,00	70 500,00

Les dépenses du Service Informatique

703 500 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	789	739	726	704

Le budget de fonctionnement du service informatique est en diminution par rapport au BP 2015 de - 3 %.

La mise en place de la fibre optique (réseau MAN haut débit) sur Mende nous permet de réaliser des économies sur la ligne des frais de télécommunications. En revanche, la ligne maintenance continue de croître compte tenu des hausses liées à l'augmentation régulière des coûts des contrats.

Article	Libellé Article / Nature	Montant BP 2015	Montant proposé 2016
6156	Maintenance	306 000,00 €	330 000,00 €
6135	Locations mobilières	95 000,00 €	95 000,00 €
6188	Autres frais divers	23 000,00 €	25 000,00 €
61558.1	Entretien du matériel informatique	2 200,00 €	10 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	6 500,00 €	6 500,00 €
6241.2	Frêts et transports administratifs - Informatique	500,00 €	1 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	250 000,00 €	190 000,00 €
6568	Autres participations	36 000,00 €	39 000,00 €
6231.10	Frais insertion publicité marchés	0,00 €	0,00 €
6568	Autres participations	5 000,00 €	5 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	0,00 €	0,00 €
6182.1	Documentation générale - Informatique	0,00 €	0,00 €
60632.1	Autres fournitures - Informatique	2 000,00 €	2 000,00 €
		726 200,00 €	703 500,00 €

500 000 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	666	627	720	500

Le budget d'investissement du service informatique diminue de 220 K€ par rapport au budget 2015.

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à 200 K€ au titre d'une opération sur l'AP 2015 concernant la réalisation d'une salle informatique.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 300 K€ et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2016
PROJETS METIERS	100 000,00	100 000,00
EQUIPEMENTS COLLEGES	30 000,00	30 000,00
INFRASTRUCTURE POSTES DE TRAVAIL	170 000,00	170 000,00
Total :	300 000,00	300 000,00

Les 30 000 € prévus permettront de financer les besoins de renouvellement du parc des collèges.

Les projets d'infrastructure sont les suivants :

- réalisation de la salle informatique,
- mise en œuvre d'un catalogue de service et d'une démarche de contractualisation avec nos partenaires,
- mise en œuvre du réseau haut débit,
- remplacement de serveurs.

Les dépenses du Service du Cabinet

60 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	48	57	55	60

Pour le budget primitif 2016, les dépenses du service du Cabinet sont maintenues à un niveau quasi identique au budget primitif 2015 soit un montant de 60 000 €.

Nous intégrons, dans ce service, à hauteur de 5 000 € les frais de réception liés au programme « Lozère Nouvelle Vie ».

Les dépenses du Service de la Communication

497 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	516	381	621	497

Le service Communication du Département accompagne les projets stratégiques de la collectivité tout comme les projets et événements des services. Il cherche à maintenir une certaine cohérence entre le projet politique, la vision globale et à long terme nécessaire à l'institution et les impératifs locaux, ponctuels et immédiats des services et composantes.

Au budget primitif 2016, les crédits inscrits pour la communication s'élèvent à 497 000 €.

Deux éléments sont à prendre en compte :

- ∞ - Tous les crédits communication sont recentrés sur une même ligne et gérés par le service de la communication alors qu'ils étaient auparavant éclatés dans les directions,
- ∞ - Une diminution de l'enveloppe des crédits communication interne en faveur de la communication externe.

Des économies ont été réalisées sur le magazine couleurs Lozère en ramenant le nombre de numéros à 4 soit 21 200 €.

Il convient d'inscrire un montant de 15 000 € concernant diverses actions menées dans le cadre des missions d'appui aux projets.

Les dépenses du Service des Marchés Publics et Contentieux

88 400 € en fonctionnement

En K€	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	76	88	88

A noter que le service des marchés publics centralise les procédures contentieuses et par voie de conséquence en supporte les charges inhérentes.

64 500 € en investissement

En K€	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	39	42	65

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 65 K€ au titre de l'AP 2015 pour les frais d'insertion

Les dépenses de la Direction des Finances et du Budget

4 959 919,00 € en fonctionnement

En K€	BP 2015	BP 2016
TOTAL	6 061	4 960

Les crédits de fonctionnement de la Direction des Finances et du Budget se répartissent principalement comme suit :

- ∞ - les PED fonctionnement : 900 K€,
- ∞ - les intérêts des emprunts départementaux : 1 698 K€ ,
- ∞ - reversement au titre du fonds de péréquation DMTO : 314 K€
- ∞ - les subventions d'équilibre des trois budgets annexes représentant un montant prévisionnel total de 1 130 K€,
- ∞ - l'agence Lozère Ingénierie : 87 K€,
- ∞ - le CAUE : reversement de la Taxe d'Aménagement pour 86 K€,
- ∞ - les provisions pour créances éteintes, litiges ou contentieux : 88 K€.

6 858 215,96 € en investissement

Les crédits d'investissement gérés en AP de la Direction des Finances et du Budget :

- ∞ - les reversements taxe d'électricité au SDEE et à la commune de Mende pour 433 K€ .

Un crédit de 6 425 K€ est inscrit en crédits de paiement hors AP dont notamment :

- ∞ - 5 829 K€ pour le capital des emprunts à rembourser,
- ∞ - 20 K€ pour les provisions concernant les garanties d'emprunts,
- ∞ - la subvention d'investissement du budget annexe du LDA représentant un montant total de 38 K€ au titre des travaux de mises aux normes des bâtiments,

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 433 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant total opération	2016	2017
MENDE REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE	91 000,00	91 000,00	
SDEE REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE	456 000,00	342 000,00	114 000,00
TOTAL	547 000,00	433 000,00	114 000,00

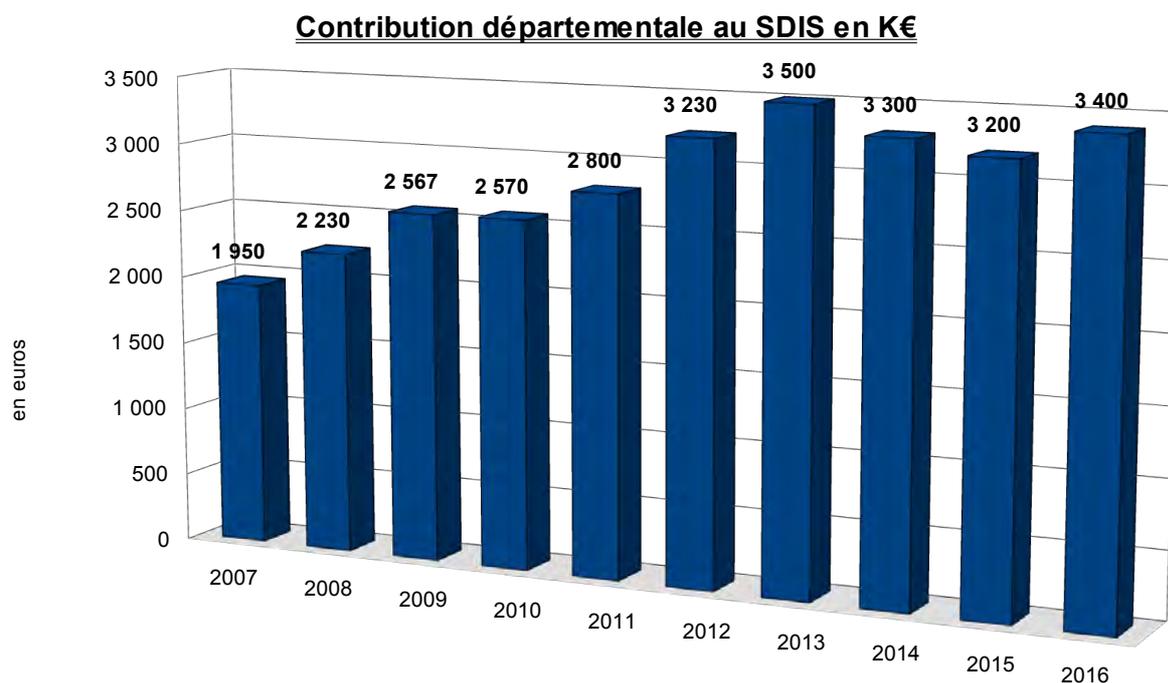
Les dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours

3 400 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	3 500	3 300	3 200	3 400

La contribution annuelle du Département au financement du SDIS est augmentée de 200 000 € par rapport au BP 2015, soit un montant de 3,4 M€.

A noter qu'un complément de 0,400 M€ a été voté lors de la décision modificative n°3 du 19 octobre 2015.



En Investissement, un montant de 200 000 € concernant l'aide à l'achat d'équipements de protections individuels (EPI) et de voitures pourra être alloué au SDIS si les projets prévus sont réalisés dans le courant de l'année 2016.

Les dépenses de la Direction de l'Enseignement, des Sports et de la Culture

3 734 117 € en fonctionnement et 437 365,07 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	4 207	3 970	3 994	3 734

Le budget 2016 de la direction de l'enseignement, des sports et de la culture est de 3 734 K€, la diminution de -260 K€ correspond notamment :

- ∞ - Au transfert des crédits électricité collège qui ne sont plus intégrés dans la dotation de fonctionnement des collèges soit 191 000 €. Cette enveloppe est maintenant directement gérée par le service des bâtiments,
- ∞ - Une diminution des subventions et participations à hauteur de 80 360 €.

L'enseignement & la jeunesse

1 647 917 € pour les dépenses obligatoires et 445 600 € pour les dépenses facultatives en fonctionnement

L'enveloppe « Enseignement et Jeunesse » tient compte d'une diminution de 42 868 € concernant les subventions et participations.

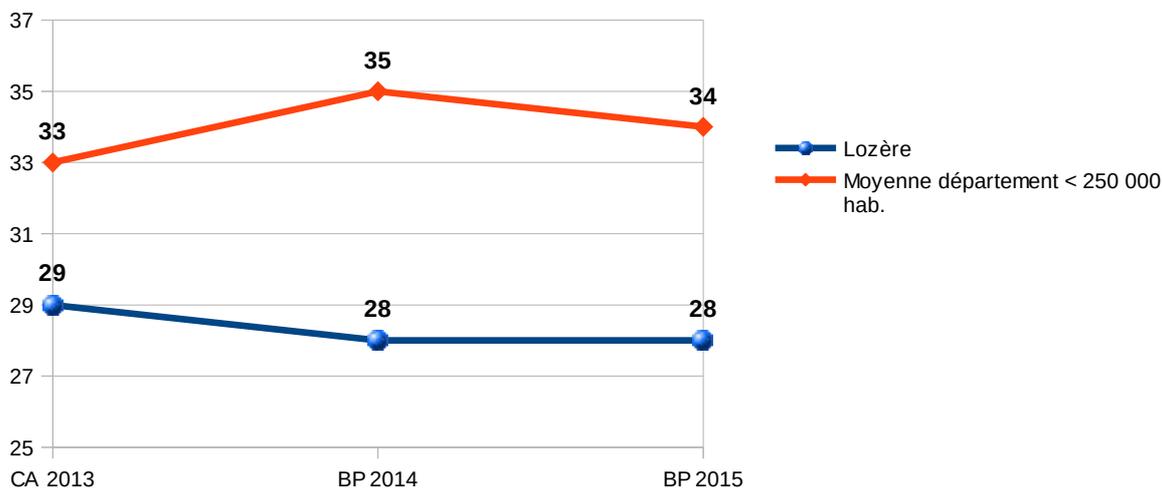
Sont mis en place les crédits suivants :

- ∞ - 1 648 K€ pour les dotations obligatoires (- 177 000 € par rapport au BP 2015),
- ∞ - 69 K€ pour des actions pédagogiques menées par les collèges,
- ∞ - 38 K€ pour les organismes associés de l'enseignement,
- ∞ - 265 K€ pour l'enseignement supérieur,
- ∞ - 44 K€ pour des actions pédagogiques menées dans les écoles primaires dont 28 K€ pour l'accès à la piscine, actions gérées par la commission sport,
- ∞ - 30 K€ pour la jeunesse.

Pour information, au budget primitif 2015, les dépenses de fonctionnement pour les collèges représentaient un coût par habitant de 28 € contre 34 € en moyenne pour les départements de la même strate.

Dépenses fonctionnement collèges

(en €/hab.)



255 401 € en investissement

Le montant des CP 2016 pour les opérations 2016 s'élève à 255 K€. Il concerne les aides à l'investissement pour les collèges publics et privés (245 K€). Une participation aux investissements pour le Lycée Chaptal est prévue à hauteur de 10 K€ en 2016 et concerne des travaux pour la restauration et l'hébergement.

L'autorisation de programme 2016 se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2016
AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES COLLEGES PUBLICS ET PRIVES	245 401,00	245 401,00
PARTICIPATION AUX INVESTISSEMENTS POUR LE LYCEE CHAPTAL	10 000,00	10 000,00
Total :	255 401,00	255 401,00

La culture et le patrimoine

1 195 600 € en fonctionnement

CULTURE

Je vous propose d'inscrire une enveloppe de 1 148 600 € au titre de la culture.

Cette enveloppe a bénéficié d'un transfert de crédits d'un montant de 30 000 € provenant de la ligne « Dotations Projets Urgents des associations ».

Ces crédits concernent la Politique de développement culturel à savoir :

- participation à l'école départementale de musique (555 K€),
- participations aux associations d'intérêt départemental et aux diverses associations qui organisent des manifestations de spectacles vivants contribuant ainsi à l'animation de notre territoire (Scènes croisées, Ciné Théâtre, Genette Verte, Détours du Monde, Ecran Cévenol, ...) pour 593,6 K€.

PATRIMOINE

Au titre du patrimoine, je vous propose d'inscrire une enveloppe de 47 000 € qui prend en compte une diminution de 7 000 €.

- ∞ - 19 K€ pour le fonctionnement de la salle d'exposition de Javols,
- ∞ - 15 K€ pour le financement des actions menées par l'office de tourisme dans la salle d'exposition du château de St Alban,
- ∞ - 10 K€ pour l'achat de petit équipement pour le service conservation du patrimoine,
- ∞ - 3 K€ pour l'achat de petit équipement pour la salle d'exposition de Javols.

146 964,07 € en investissement

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à 107 K€ au titre des opérations sur l'AP 2015 qui concernent pour 16 852 € l'aide aux communes pour la restauration des objets patrimoniaux et 90 112 € pour la mise en conservation préventive des objets mobiliers.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 40 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2016	CP 2017
MISE EN CONSERVATION PREVENTIVE DES OBJETS DES COMMUNES	100 000,00	20 000,00	80 000,00
AIDE AUX CNES POUR LA RESTAURATION DES OBJETS PATRIMONIAUX	30 000,00	20 000,00	10 000,00
Total :	130 000,00	40 000,00	90 000,00

Le sport

445 000 € en fonctionnement

Cette enveloppe a pu être réduite en raison principalement du non classement au niveau national de l'équipe de Hand ball, soit 20 000 €, seules deux équipes restent classées soit le volley et l'athlétisme. Egalement, à noter une diminution de 26 711 € concernant les subventions diverses sport.

35 000 € en investissement

Le montant des CP 2016 au titre de l'opération 2016 s'élève à 35 K€

Opération	Montant Total Opération	CP 2016
AIDE A L'EQUIPEMENT SPORTIF POUR LES ASSOCIATIONS	35 000,00	35 000,00

L'autorisation de programmes 2016 - Sport concerne le programme d'aide aux associations pour l'achat d'équipements sportifs.

Les dépenses de la Bibliothèque Départementale de Prêt

134 200 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	129	105	104	134

Une enveloppe de 134 200 € vous est proposée et se décompose de la manière suivante :

- ∞ - le programme d'animation et de formation du réseau départemental des bibliothèques : 18 K€,
- ∞ - le programme d'acquisition de livres, disques, cassettes : 116 K€. Dans le cadre de ces opérations, l'Etat s'engage à verser 22 700 € par an pour trois ans. Ce sont de nouveaux financements.

Le Département a approuvé le principe d'un conventionnement avec l'État portant sur trois années (2016, 2017 et 2018) sous forme d'un Contrat Territoire Lecture.

Ce contrat est rédigé selon les modalités d'accompagnement et de soutien aux actions proposées pour la Lozère.

L'Etat s'engage à verser 22 700 € par an sur trois ans pour la mise en œuvre des interventions conduites dans le cadre du présent contrat.

Le Département s'engage à verser 8 200 € par an en plus des 13 900 € actuels pour la formation et l'animation du réseau, soit 22 100 €.

En ce qui concerne l'acquisition de ressources numériques, nous prévoyons pour couvrir nos besoins de 2016 un budget de 20 000 € sachant que pour ce projet d'acquisition de ressources numériques, la Région peut nous aider financièrement, sous forme d'une subvention annuelle pouvant atteindre 10 000 € par an, si cette opération est engagée sur une période de trois années.

25 000 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	29	6	10	25

En 2016, 7 projets d'aménagement d'informatisation ou d'équipement des bibliothèques municipales ou communautaires du réseau départemental de lecture, sont éligibles au titre du programme de subventions du Conseil départemental pour l'aménagement de petites bibliothèques pour un montant total 10 K€ (Barjac, Collet de Dèze, Sainte Croix Vallée Française, Prévencières, Saint Julien-Bagnols, Sainte Enimie, Villefort).

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 10 K€ .

Opération	Montant Total Opération	2016
OP 2016 BARJAC	3 000,00	3 000,00
OP 2016 COLLET DE DEZE	1 000,00	1 000,00
OP 2016 SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	1 000,00	1 000,00
OP 2016 PREVENCHERES	1 000,00	1 000,00
OP 2016 SAINT JULIEN-BAGNOLS	1 000,00	1 000,00
OP 2016 SAINTE ENIMIE	2 000,00	2 000,00
OP 2016 VILLEFORT	1 000,00	1 000,00
Total :	10 000,00	10 000,00

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 15 K€ au titre des AP 2015.

Ils concernent :

- ∞ - l'informatisation de la bibliothèque de Sainte Enimie pour 5 K€,
- ∞ - l'aménagement de la bibliothèque de Vialas pour 5 K€,
- ∞ - l'aménagement de la bibliothèque de Villefort pour 5 K€.

Les dépenses du service des Archives

60 750 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	81	61	55	61

Une enveloppe de 60 750 € vous est proposée qui se décompose de la manière suivante :

∞ - 35 K€ pour la numérisation, soit 6 K€ supplémentaires par rapport à 2015, sauvegarde des données numériques et les nouvelles technologies pour 3 opérations :

- 1 – les registres de l'enregistrement des hypothèques,
- 2 – les registres de l'état civil du début du XX^e siècle (1903-1932),
- 3 – le fonds photographique Balmelle et autres fonds (Chanson).

Ces opérations ont pour but d'intégrer des informations dans le moteur de recherche du site Internet des Archives, pour un accès élargi à un plus grand public et pour permettre également de cibler un public spécialisé sur des recherches historiques et/ou scientifiques (thèses, maîtrises,...).

∞ - 12 K€ pour les actions culturelles et éducatives dont :

- la publication de la lettre d'information semestrielle intitulée Histoire & patrimoine,
- les expositions et autres actions culturelles aux Archives départementales.

∞ - 7 K€ sont dédiés aux acquisitions d'ouvrages pour la bibliothèque Historique des Archives, aux abonnements aux revues et journaux locaux, régionaux, nationaux ayant un lien direct avec l'activité des Archives, et pour les travaux de reliure de documents abîmés et de conservation de la presse,

∞ - 6,75 K€ pour les frais généraux liés à l'organisation par les Archives, de conférences historiques en 2016, ainsi qu'à la maintenance et à l'entretien du bâtiment des Archives.

45 000 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	47	50	45	45

45 000 € sont inscrits pour la restauration de documents d'archives .

Le montant des CP 2016 pour les opérations 2016 s'élève à 45 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2016
RESTAURATION ARCHIVES ET ACQUISITIONS DOCUMENTS REMARQUABLES	45 000,00	45 000,00
Total :	45 000,00	45 000,00

Les dépenses de la Direction de la Solidarité Départementale

Évolution des dépenses d'aides sociales en K€ (tous types d'aides) :

Action sociale	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Fonctionnement	35 577	36 983	35 223	37 000
Investissement	2 599	1 492	1 324	2 096
TOTAL	38 176	38 475	36 547	39 096

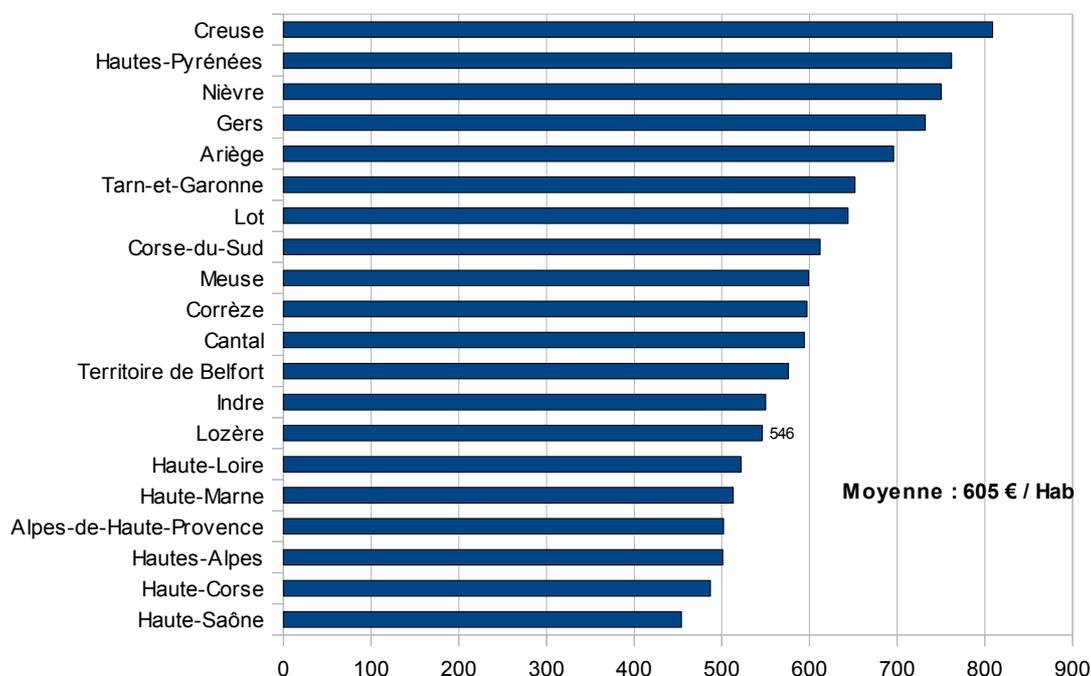
Charges de personnel comprises, les dépenses d'aide sociale (chapitre 935 et 934) au budget primitif 2016 représentent un montant en section de fonctionnement de 43 727 K€, soit 45 % du total des dépenses de fonctionnement.

Elles représentaient au budget primitif 2015 une dépense de 546 € par habitant pour une moyenne de 605 €/hab pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Par habitant, ce montant en Lozère a diminué de – 2,15 % par rapport à 2014 (budget primitif) comme pour la moyenne des départements de la même strate.

Dépenses Aide Sociale

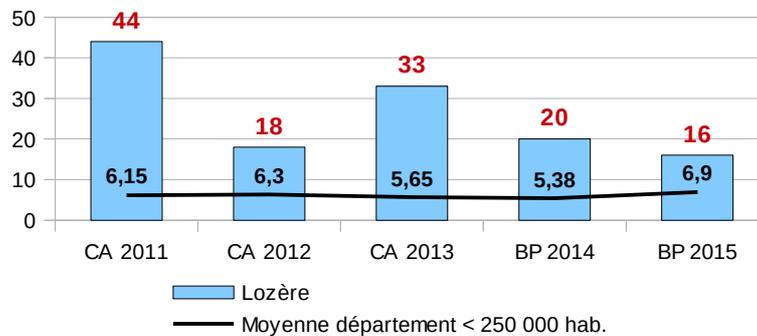
(en €/hab. frais de personnel inclus)



Quant à l'investissement, au budget primitif 2015, le Département aura consacré un montant de 16 € par habitant pour une moyenne des départements de la même strate de 6,90 € par habitant.

Dépenses investissement en €/hab.

- AIDE SOCIALE -



37 000 000 € en fonctionnement

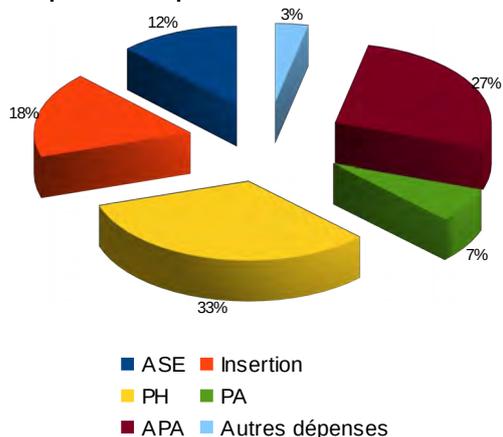
Le budget de fonctionnement 2016 pour l'action sociale hors charges de personnel augmente de + 1 776 979 € par rapport au budget primitif 2015, soit + 5 % de hausse.

Il se décompose de la façon suivante :

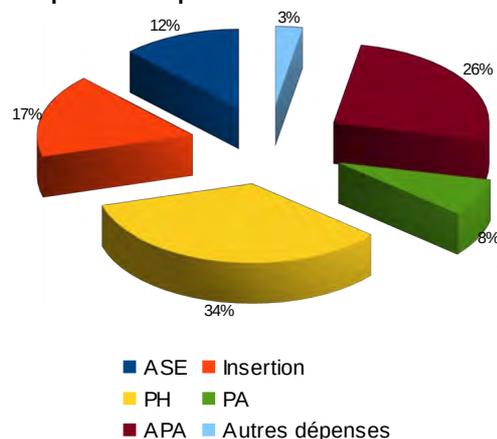
- ∞ - Aide sociale à l'enfance : 4 561 200 €,
- ∞ - Insertion : 6 333 400 €,
- ∞ - Les personnes en situation de handicap : 12 720 000 €,
- ∞ - Les personnes âgées : 2 841 200 €,
- ∞ - L'allocation personnalisée d'autonomie : 9 501 000 €,
- ∞ - Les autres dépenses sociales (services généraux, subvention secours, protection maternelle et infantile) : 1 043 200 €.

La répartition entre les services et missions varie peu par rapport au BP 2015.

Répartition par mission - BP 2015



Répartition par mission - BP 2016



L'aide sociale à l'enfance :

4 561 200 € en fonctionnement

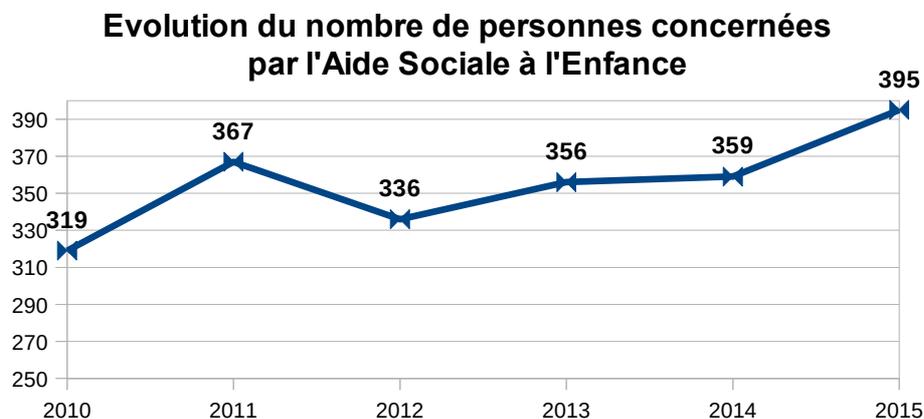
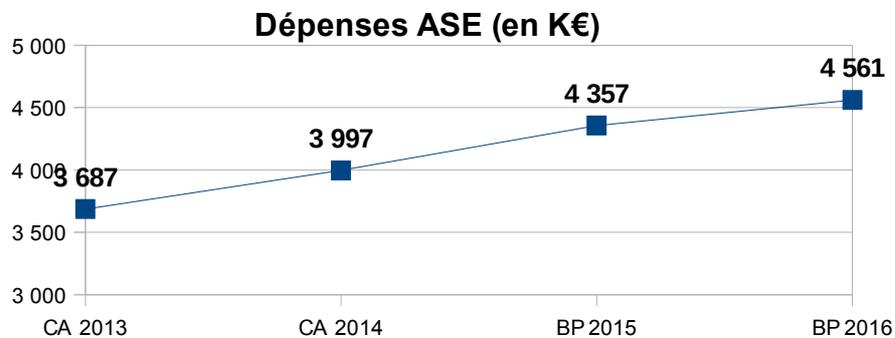
Les dépenses de l'Aide Sociale à l'Enfance sont constituées essentiellement de la prise en charge des frais de placement des mineurs et jeunes majeurs (MECS, MIE, lieux de vie et familles d'accueil), soit 3 448 K€ en BP 2016 représentant 76 % du budget ASE.

Le solde du budget de l'ASE (24 %) est consommé par les mesures alternatives au placement (AEMO - Action Éducative en Milieu Ouvert, AED - Aide éducative à domicile, CJM - Contrat Jeune Majeur), ainsi que par les interventions des Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale et la charge quotidienne des enfants confiés (argent de poche, vêture, ...).

Évolution des dépenses de l'aide sociale à l'enfance :

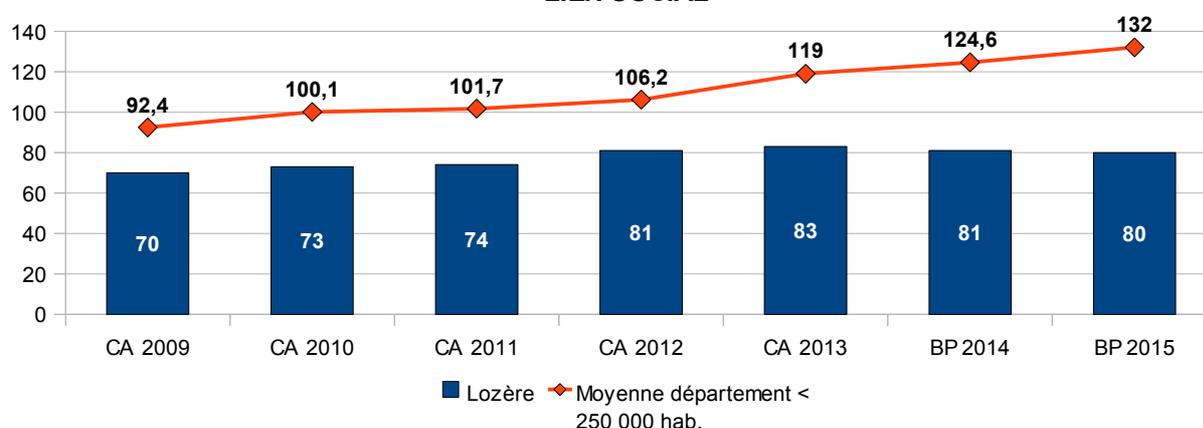
en K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Dépenses ASE	3 687	3 997	4 357	4 561

Les projections du Compte administratif prévisionnel 2015 mettent en évidence la progression des coûts qui a été intégrée dans le BP 2016. Ainsi ont été pris en compte la création d'une structure d'accueil dédiée à l'accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers (MIE), l'augmentation des AEMO et AED, le nombre de mesures et le prix de journée étant en croissance depuis fin 2014 ainsi que l'ouverture d'un nouvel établissement de lieu de vie à Fraissinet de Lozère.



Toutes dépenses sociales confondues, le département a consacré au budget primitif 2015 un montant de 80 € par habitant pour une moyenne de 132 € par habitant pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

**Dépenses fonctionnement en €/hab.
- LIEN SOCIAL -**



L'insertion :

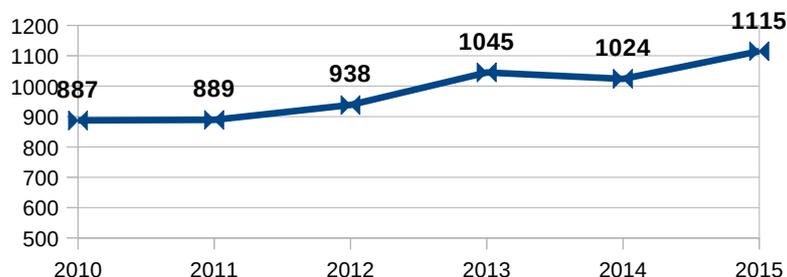
6 333 400 € en fonctionnement

Évolution des dépenses d'insertion :

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
RSA allocations forfaitaire	4 439	4 746	5 259	4 483	4 635
RSA allocations forfaitaires majorées	525	501	527	560	547
Autres dépenses Insertion	1 277	1 110	1 060	1 143	1 151
Participation Etat (TIPP-TIPP RSA - FMDI)	3 651	3 503	3 152	3 152	3 152
TOTAL A CHARGE	2 590	2 854	3 694	3 034	3 181

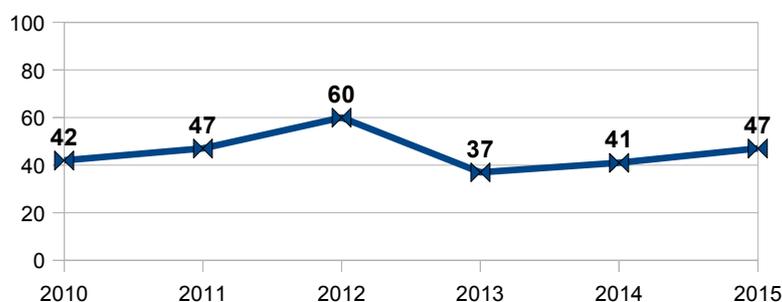
Les allocataires du RSA sont passés de 1 045 en 2013 à 1 024 fin 2014 pour atteindre 1 115 fin 2015. Le nombre d'allocataires du RSA activité seulement augmente de + 7,10 %, passant de 493 au 1er trimestre à 528 au dernier trimestre 2015. Cette augmentation signifie que les personnes ont davantage trouvé des leviers d'insertion par l'activité économique.

Évolution du nombre d'allocataires RSA au 31/12



Quant aux contrats aidés, après une baisse enregistrée en 2013 du nombre de bénéficiaires, on constate une augmentation à partir de 2014 + 4 contrats. Cette tendance se confirme en 2015 avec 47 contrats en cours à la fin 2015 soit une augmentation de + 27 % depuis 2 ans.

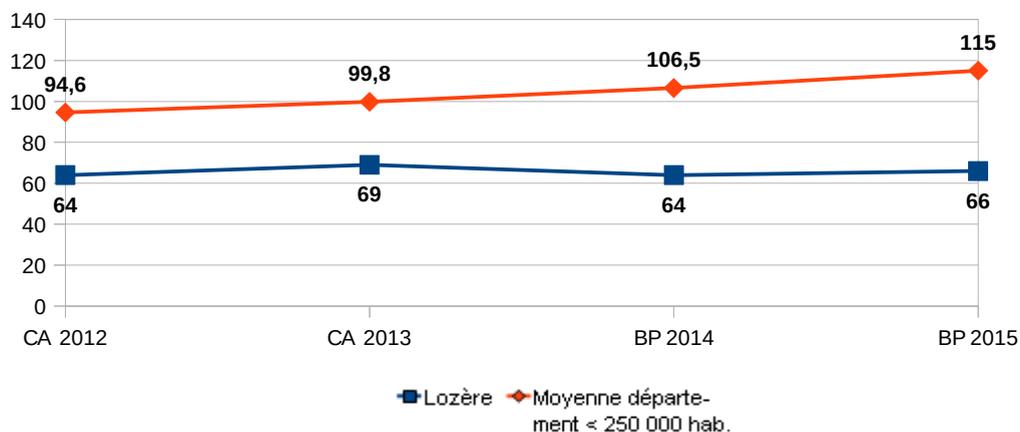
Évolution du nombre de contrats aidés au 31/12



Même si les dépenses liées au RSA sont en augmentation, le montant consacré par habitant reste très inférieur à la moyenne des départements de la même strate. Cette dernière est de 115 € par habitant sur la base des budgets primitifs 2015, contre 66 € pour le département. Cela tient à un nombre d'allocataires par habitant plus faible.

Les crédits prévus au BP 2015 n'ont pas été suffisants pour couvrir la revalorisation du RSA applicable en septembre 2015. Des transferts de crédits de lignes à lignes ont été nécessaires à hauteur de 777 000 euros.

- ALLOCATIONS RSA -



Les personnes en situation de handicap :

12 720 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Prestation de compensation du Handicap	3 024	3 144	3 537	3 423	3 552
Allocation Compensatrice tierce personne	895	884	833	850	790
Hébergement en foyers, ESAT et accueil des handicapés	9 088	8 267	8 437	6 869	7 960
Autres dépenses Personnes Handicapées	261	249	302	362	418
TOTAL	13 268	12 544	13 109	11 504	12 720

L'estimation du besoin pour l'exercice 2016 s'établit à 12 720 K€. Cet estimatif s'appuie sur l'évolution des dépenses durant l'année 2015.

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
DEPENSES ACTP	882 654	894 768	883 752	832 948	850 000	790 000
DEPENSES PCH	2 701 693	3 024 426	3 143 560	3 536 884	3 423 000	3 552 000
Sous total	3 584 347	3 919 194	4 027 312	4 369 832	4 273 000	4 342 000
CONCOURS PCH RECU POUR UNE ANNEE COMPLETE (Versement en n et n+)	814 000	1 043 950	949 011	939 420	949 044	949 044
Sous total	814 000	1 043 950	949 011	939 420	949 044	949 044
CHARGE POUR LE DEPARTEMENT	2 770 347	2 875 244	3 078 301	3 430 412	3 323 956	3 392 956

Concernant l'ACTP, on constate une diminution progressive des bénéficiaires : 117 en 2014 à 109 en 2015.

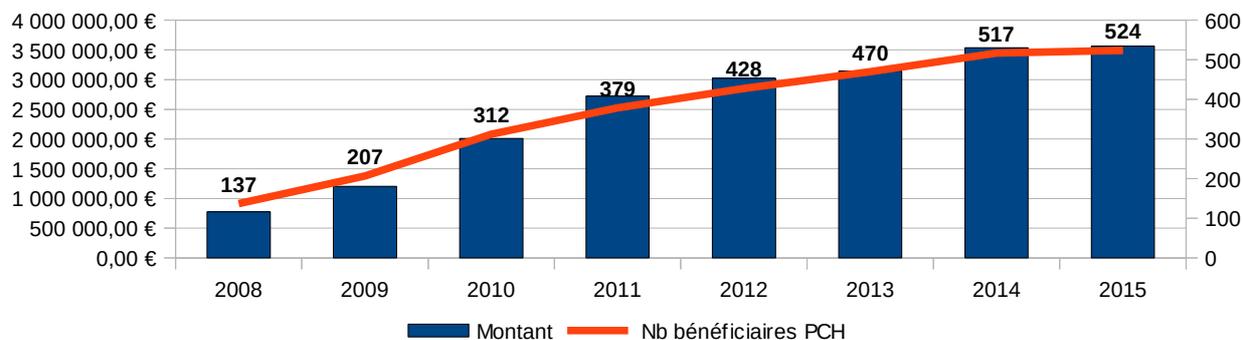
Au contraire pour la PCH, on remarque une augmentation du nombre de bénéficiaires : 517 en 2014 à 545 en 2015.

	2012	2013	2014	2015
Bénéficiaires ACTP	127	122	117	109

	2012	2013	2014	2015
Bénéficiaires PCH	428	470	517	545

Evolution du montant versé pour la PCH

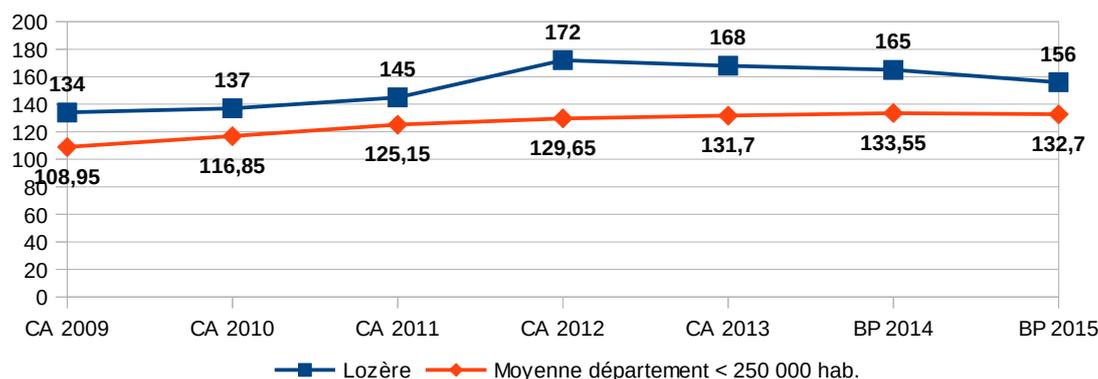
Par nombre de bénéficiaires



De manière générale, l'ensemble des dépenses consacré aux personnes handicapées représentait au budget primitif 2015 un montant de 165 € par habitant pour une moyenne des départements de la même strate de 134 €/hab.

Dépenses de fonctionnement en €/hab.

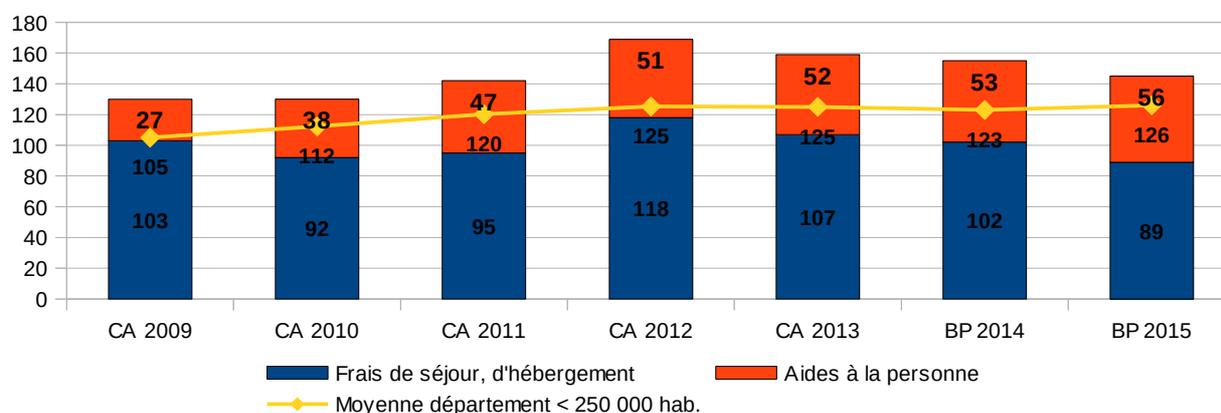
- PERSONNES HANDICAPEES -



Pour la Lozère, la dépense par habitant se décompose en 102 €/habitant de frais de séjour et d'hébergement et 53 €/habitant d'aides directes à la personne.

Dépenses fonctionnement en €/hab.

- PERSONNES HANDICAPEES -



Les personnes âgées :

2 841 200 € (dont 110 000 € pour la MAIA) en fonctionnement

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Frais d'hébergement pour personnes âgées en établissement	3 253	2 459	2 438	2 195	2 403
Autres dépenses pour Personnes âgées	223	168	150	315	438
TOTAL	3 476	2 627	2 588	2 510	2 841

Les besoins de crédits pour 2016 intègrent pour la troisième année la MAIA pour 110 000 €. Ces charges sont totalement compensées par des recettes équivalentes versées par l'ARS soit 280 000 € (dont 170 000 € pour la rémunération des 4 agents concernés).

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement au 31/12 de l'année :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bénéficiaires	327	251	243	233	223	150

On remarque une diminution croissante du nombre de bénéficiaires depuis 5 ans, ce constat s'explique par la possibilité pour un certain nombre de personnes relevant du statut « personne âgée » de faire valoir leur statut PH. Ce statut est plus avantageux car il permet de se voir appliquer les règles de récupération des avances faites à l'avantage des bénéficiaires. De plus on peut observer une tendance en hausse vers le maintien à domicile.

Nombre de bénéficiaires à domicile au 31/12 de l'année :

Aide ménagère	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses	180 982	174 937	153 837	118 723	100 381	83 964
Bénéficiaires	90	89	49	41	33	32

On remarque une baisse importante du nombre de bénéficiaires des aides ménagères PA, ce résultat est dû à un meilleur contrôle des services sur la vérification de l'éligibilité des personnes.

L'allocation personnalisée d'autonomie :

9 501 000 € en fonctionnement

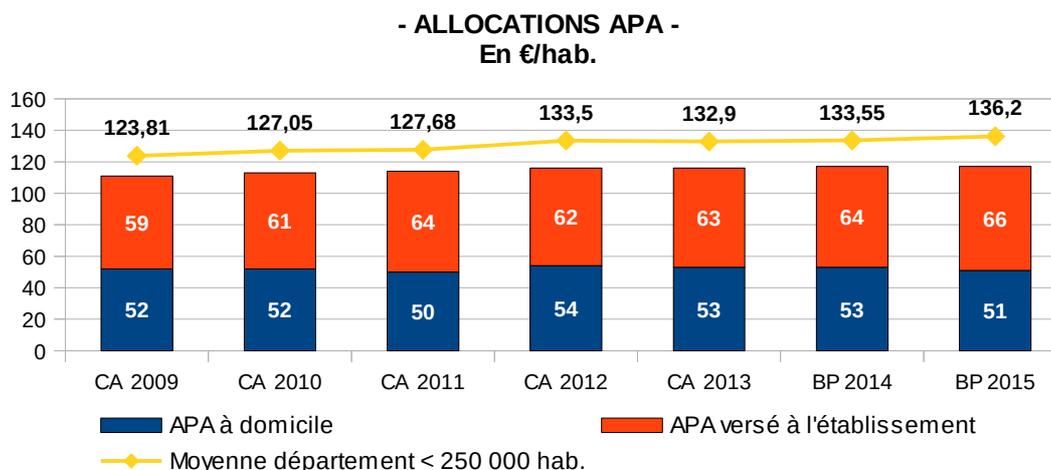
	2010	2011	2012	2013	2014	2015 estimatif
Bénéficiaires à domicile	941	956	1 002	1 106	1 235	1 264
Bénéficiaires en établissement	1 238	1 230	1 476	1 414	1 502	1 502
TOTAL	2 179	2 186	2 478	2 520	2 737	2 766

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
APA à domicile	4 133	4 234	4 371	4 410	4 410
APA versée à l'établissement	4 877	4 865	4 964	5 050	5 090
Autres (titres annulés sur exercices antérieurs)	0	3	0	1	1
TOTAL	9 010	9 102	9 335	9 461	9 501

CRÉDITS PAR DIRECTION

	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Dépense effective d'APA	8 778 971 €	9 010 839 €	9 102 165 €	9 334 698 €	9 461 000 €	9 501 000 €
Concours Du FFAPA/CNSA reçu pour une année complète (versement en n et n+)	3 171 615 €	3 040 469 €	3 091 103 €	2 997 524 €	3 206 408 €	3 206 408 €
Charge nette du Département	5 607 356 €	5 970 370 €	6 011 062 €	6 337 174 €	6 254 592 €	6 294 592 €

Sur la base du budget primitif 2015, les dépenses d'APA représentent un montant total de 117 €/hab pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 136 €/hab, dépenses qui se répartissent comme suit :



L'augmentation de 2€/habitant entre 2014 et 2015 (sur les prévisions budgétaires) peut provenir d'une part de l'augmentation du nombre de ressortissants lozériens dans nos établissements et d'autre part, de l'augmentation du Gir Moyen Pondéré – GMP – plus élevé car les usagers entrent plus tardivement en EHPAD, avec une dépendance plus forte.

Les autres dépenses sociales :

1 043 200 € en fonctionnement

CRÉDITS PAR DIRECTION

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
Services généraux	202	212	117	140	140
Subventions, secours	808	728	729	749	644
Protection maternelle et infantile	332	323	262	316	259
TOTAL	1 342	1 263	1 108	1 205	1 043

Pour l'année 2016, les chapitres des subventions, secours et de la PMI ont été revus à la baisse. Par rapport au BP 2015, on constate une diminution de – 60 000 € sur la ligne Bourses études professionnels de santé, cette déduction est estimée en fonction du nombre de médecins installés sur le département. Autre diminution importante – 40 000 € sur la ligne APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi) suite à l'arrêt de cette aide. Autres réductions : – 10 000 € pour les groupements de collectivités CCAS et CIAS, et – 10 000 € de subvention fonctionnement crèches (privées) suite à un réajustement au plus juste au vu du CA prévisionnel 2015. Enfin, une baisse de – 15 000 € pour les vaccins et sérums directement liée au manque d'effectif des médecins.

2 095 606 € en investissement

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	1 562	2 599	1 492	1 324	2 096

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent à 2 090 K€ au titre des opérations sur

- l'AP 2012, 800 K€ pour les EHPAD de Langogne et Villefort,
- les AP 2013, 125 K€ pour les reliquats des travaux des crèches et 60 K€ pour l'EHPAD de Nasbinals,
- les AP 2015, 95 K€ pour les crèches et 1 010 K€ pour les travaux de réhabilitation des EHPAD de : Aumont, Le Bleygard, Chanac, Marvejols et Nasbinals.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 6 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2016	CP 2017	CP 2018
CRECHES INVESTISSEMENT COURANT	18 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total :	18 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00

Les dépenses de la Direction des Routes, Transports et Bâtiments

Le total des crédits inscrits au titre des programmes de la DRTB (Routes, bâtiments et transports) s'élève à 26,287 M€ dont 56 % au titre de l'investissement (soit 14,614 M€) et 44 % au titre du fonctionnement (soit 11,673 M€).

Les dépenses de la DRTB Transports

7 024 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	6 517	6 777	7 106	7 024

Ce montant comprend notamment :

∞ - les transports scolaires :

- 6,818 M€ : 250 circuits de transports scolaires utilisés par 4 087 élèves pour 24 500 km par jour. Le coût moyen d'un élève est de 1 310 €,

- la subvention TUM,

- 16 lignes régulières d'autocars dont 11 plus particulièrement réservées au transport d'élèves (484 élèves internes et 138 demi-pensionnaires),

La récupération de la TVA a permis d'atténuer le coût des transports scolaires sur le budget du département : en 2015, la TVA récupérée a représenté 512 K€.

∞ - les transports à la demande (0,035 M€) :

15 communautés de communes ont mis en place un transport à la demande sur leur territoire.

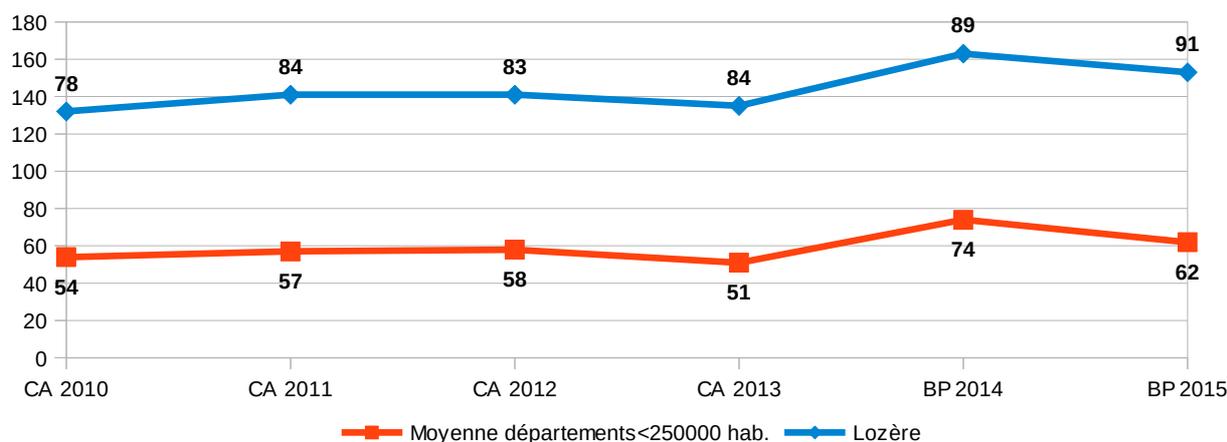
∞ - les subventions et aides diverses (0,031 M€) :

Navette Mende - Le Puy, subvention association Voisine, Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP).

Les transports scolaires ont représenté en 2015 (budget primitif) une dépense de 91 €/hab pour une moyenne des départements de la même strate de 62 €.

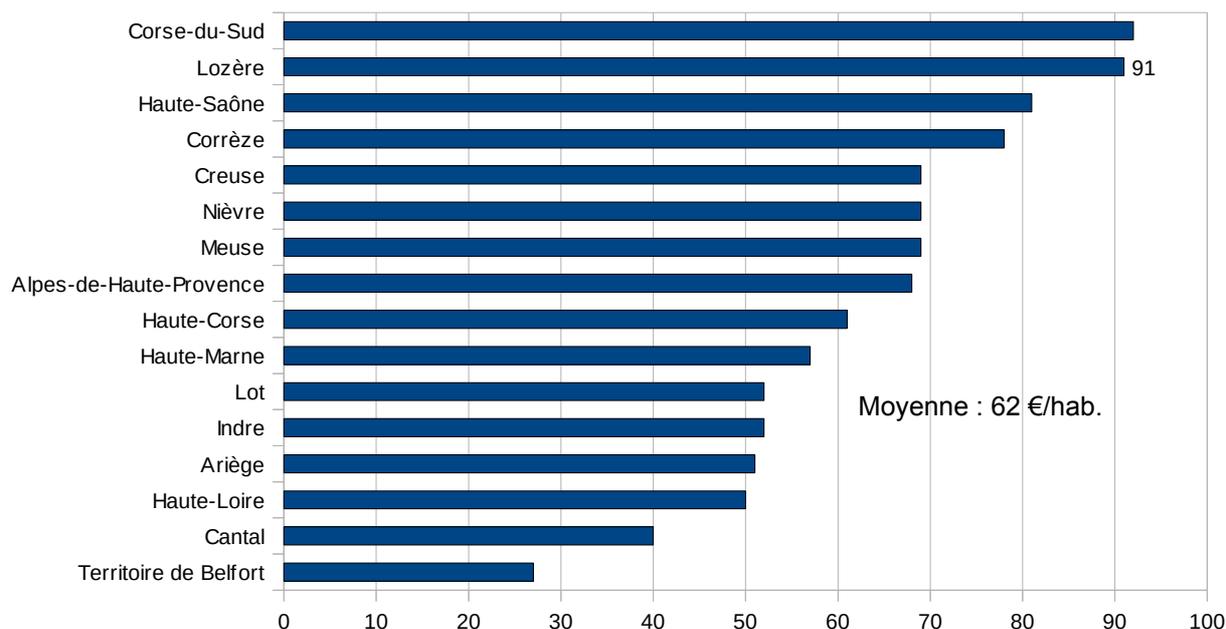
Dépenses de fonctionnement (en €/hab)

- TRANSPORTS SCOLAIRES -



Dépenses de fonctionnement

- TRANSPORTS SCOLAIRES -



Les crédits 2016 se décomposent comme suit :

	BP 2015	BP 2016	VARIATION
Transport de personnes	6 691 200,00 €	6 608 200,00 €	-1,24%
Allocations de transport	407 300,00 €	408 300,00 €	0,25%
Autres	7 500,00 €	7 500,00 €	0,00%
TOTAL TRANSPORT	7 106 000,00 €	7 024 000,00 €	-1,15%
Part Transports scolaires	94 %	94 %	

123 000,00 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL			60	123

Je vous propose d'inscrire en 2016 un crédit de 123 000 € pour des aménagements d'aires de covoiturage.

Opération	Montant Total Opération	CP 2016	CP 2017
AIRES DE COVOITURAGE AMENAGEMENT	246 000,00	123 000,00	123 000,00

Les dépenses de la DRTB - Bâtiments

1 482 000 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	511	683	1 258	1 482

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2016 prend en compte les dépenses en matière de mise aux normes et de sécurité ainsi que l'entretien croissant de 80 sites répartis sur tout le département.

La forte augmentation des crédits en 2015 correspond au transfert du secteur « loyers », géré jusque là par le service Moyens généraux, au service Bâtiments soit 552 K€.

Ce budget 2016 est un budget de continuité destiné à poursuivre les actions engagées par la collectivité pour entretenir le patrimoine immobilier départemental.

3 990 820 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	2 658	3 027	4 206	3 991

Au titre des crédits de paiement, le budget primitif 2016 acte les engagements déjà pris les années précédentes en les ajustant aux réalités de déroulement des opérations.

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 2 562 K€ au titre des AP 2015 et antérieures.

Ils concernent essentiellement les opérations suivantes :

- ∞ - Solde du projet d'aménagement du Collège du Collet de Dèze (350 K€),
- ∞ - Collège de St Chély concernant la rénovation thermique (1 443 K€),
- ∞ - Solde du projet de rénovation de l'église de Saint Flour du Pompidou (232 K€),
- ∞ - Aménagement de divers bâtiments (537 K€)

Le montant des engagements pris par le département au titre des bâtiments sur les années antérieures se décompose comme suit :

En K€	2016	2017
AP 2014 et antérieures	2 562	1 963

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 1 429 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant total opération	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ACCESSIBILITE BATIMENTS ENSEIGNEMENTS	3 170 300,00	123 100,00	278 600,00	2 221 200,00	533 600,00	13 800,00		
MAINTENANCE BATIMENTS ENSEIGNEMENTS	116 070,00	116 070,00						
RENOVATION BATIMENTS ENSEIGNEMENTS	100 000,00	100 000,00						
ACCESSIBILITE BATIMENTS INSTITUTIONNELS	164 150,00	164 150,00						
MAINTENANCE BATIMENTS INSTITUTIONNELS	98 800,00	98 800,00						
RENOVATION BATIMENTS INSTITUTIONNELS	144 800,00	144 800,00						
MAINTENANCE BATIMENTS ROUTES	80 000,00	80 000,00						
RENOVATION BATIMENTS ROUTES	141 800,00	141 800,00						
PROJET BATIMENT ADMINISTRATIF	5 550 000,00	250 000,00	1 250 000,00	1 495 000,00	2 100 000,00	455 000,00		
DSP LES BOUVIERS	160 000,00	160 000,00						
DSP SAINTE LUCIE	40 000,00	40 000,00						
CONSTRUCTION COLLEGE DE MEYRUEIS	10 000 000,00	10 000,00	50 000,00	241 000,00	2 551 000,00	3 490 000,00	2 742 300,00	915 700,00
Total	19 765 920,00	1 428 720,00	1 578 600,00	3 957 200,00	5 184 600,00	3 958 800,00	2 742 300,00	915 700,00

Le patrimoine immobilier départemental représente une surface bâtie constituée pour l'essentiel de bâtiments très anciens et pour lesquels de lourds travaux d'investissements sont à réaliser (de l'ordre de 44,36 M€). La mise aux normes des ERP (Etablissements Recevant du Public) alourdit fortement sur 9 ans le programme de rénovation des biens sur les bâtiments des routes, du secteur social (CMS), administratif ou encore sur les bâtiments d'enseignement public (collèges).

Les dépenses de la DRTB Routes

3 167 000 € en fonctionnement hors dépenses de personnel

En K€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	3 508	4 225	3 473	3 351	3 167

Hors dépenses de personnel, la prévision de fonctionnement 2016 pour les routes est en retrait -5,5 % par rapport au budget primitif 2015.

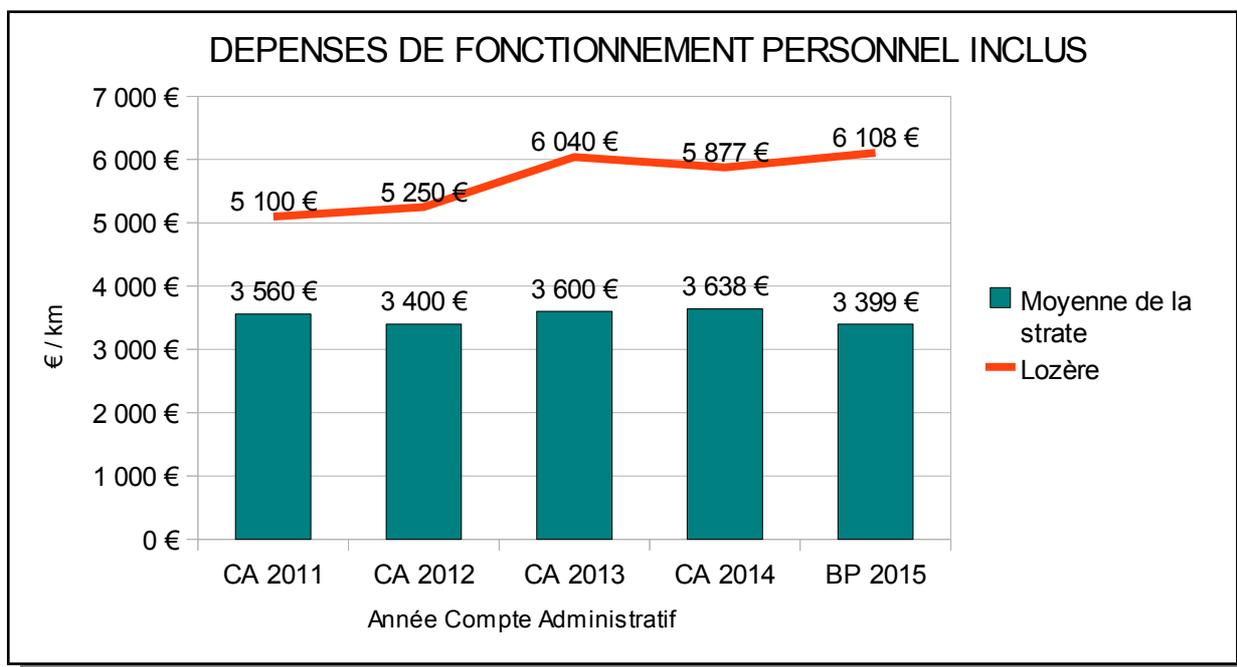
Considérant la contrainte budgétaire forte, les charges et coûts liés à l'entretien courant du réseau routier départemental devront être d'autant plus maîtrisés que les UT CG doivent également réaliser ou financer les travaux préparatoires à la réalisation des enduits en régie.

13 304 811 € en fonctionnement, dépenses de personnel incluses (hors compensations)

En K€	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	13 269	13 553	13 305

Dépenses de personnel incluses, en 2014, le Département de la Lozère a consacré 13 269 587 € au fonctionnement de la voirie (hors compensations) soit un coût de 5 877 €/km de route (voir schéma ci-dessous).

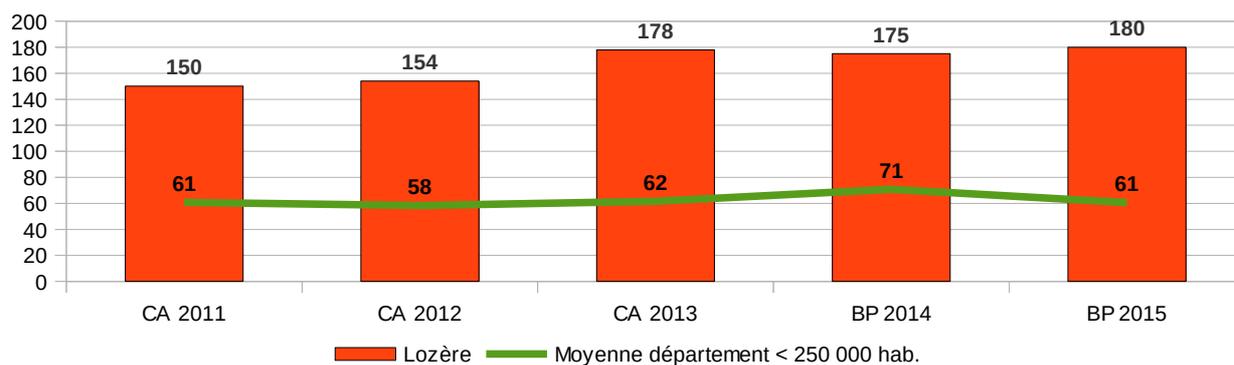
L'écart avec la moyenne de la strate se justifie notamment par les conditions hivernales du Département dont l'altitude moyenne (1 000 mètres) est la plus élevée de France, et par une forte activité pour l'exploitation en régie pour l'entretien des chaussées.



Dépenses de personnel incluses, 180 €/hab au titre des charges de fonctionnement de la voirie départementale ont été inscrits au BP 2015 pour une moyenne des départements de la même strate de 60,5 € par habitant.

Dépenses fonctionnement en €/hab.

- ROUTES ET VOIRIE -

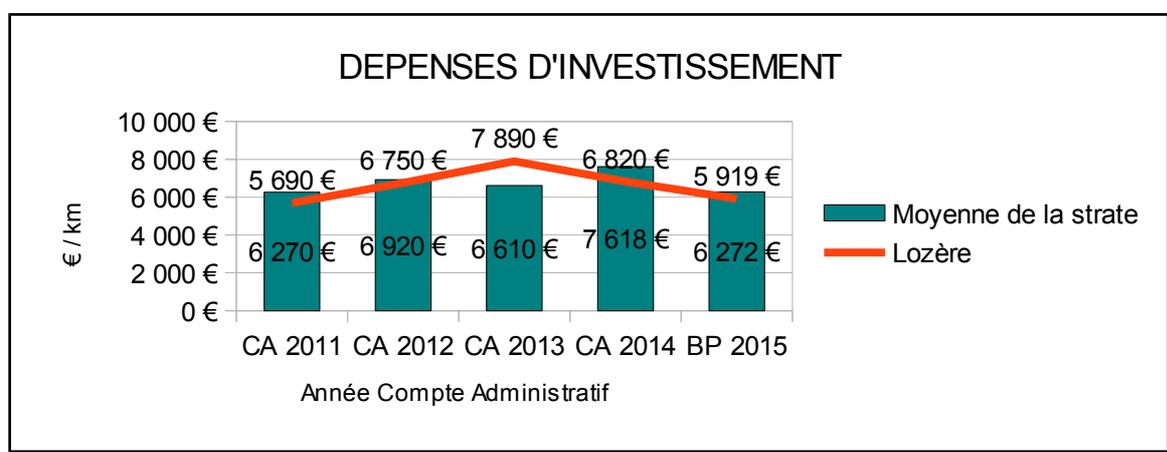


10 500 000 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	14 448	10 138	12 033	10 500

Le total des crédits d'investissement routier 2016 est de 10 500 K€ soit une prévision d'investissement de 4,624 K€/km

Après le vote des comptes administratifs pour le Département de la Lozère et les Départements de la strate, les dernières données agrégées communiquées par SFL sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :



1°/ Engagements antérieurs au vote du budget (Autorisations de Programme 2013, 2014 et 2015) :

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 7 841 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures.

Le solde global du volume des AP millésimées 2013, 2014 et 2015 s'élève à 11 824 K€ répartis sur les exercices 2016 et 2017.

Il se décompose de la manière suivante :

Nature des investissements	Code	OPERATIONS PREVUES PAR AP ANTERIEURES (2013,2014 ET 2015)	Crédits 2016	Crédits 2017
Aménagement et amélioration du réseau	RS	RESEAU STRUCTURANT	900 000 €	2 853 000 €
	NS	RESEAU NON STRUCTURANT	0 €	80 000 €
	TM	TRAVAUX MANDATAIRES (Traversées d'agglomérations)	500 000 €	300 000 €
	AVTP	AMÉNAGEMENTS À VOCATION TOURISTIQUE ET PAYSAGERS	0 €	0 €
	FE	FRAIS ETUDES	20 000 €	0 €
	AF	ACQUISITIONS FONCIERES	150 000 €	0 €
Entretien du réseau (chaussées et OA)	RC	RENFORCEMENTS ET GROSSES REPARATIONS DE CHAUSSEES	4 250 000 €	750 000 €
	TIL	TRAVAUX D'INITIATIVE LOCALE	0 €	0 €
	TU	TRAVAUX URGENTS	0 €	0 €
	TS	TRAVAUX DE SECURISATIONS DE FALAISE	100 000 €	0 €
	ROA	REPARATION OUVRAGES D'ART ET MUR	1 350 000 €	0 €
	DVOA	DÉVÉGÉTALISATION D'OUVRAGES D'ART	0 €	0 €
Exploitation du réseau	SEOP	SECURISATION EQUIPEMENT ROUTE, SIGNALISATION VERTICALE, GLISSIERES, ABATTAGE D'ARBRES, MATERIEL DE COMPTAGE	220 000 €	0 €
Travaux de voirie	VLMT	MAT. ET VEHICULES DE LIAISON (pour la DRTB et les autres directions du CG)		0 €
	VLVH	MAT. ET VEHICULES DE LIAISON VIABILITE HIVERNALE	24 000 €	0 €
	MTEN	ACQU. MATERIEL HORS VIABILITE HIVERNALE ET VEHICULES	327 000 €	0 €
	MTVH	ACQUISITION DE MATERIEL POUR LA VIABILITE HIVERNALE		0 €
TOTAUX			7 841 000,00 €	3 983 000,00 €

2°/ Autorisation de programme 2016 :

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 2 659 K€ et se décompose par opérations comme suit :

Opération	Montant Total Opération	CP 2016	CP 2017
FRAIS D'ETUDES	280 000,00	130 000,00	150 000,00
ACQUISITIONS FONCIERES	150 000,00		150 000,00
SECURISATION, EQUIPEMENT DE LA ROUTE, OPERATIONS PONCTUELLES	520 000,00		520 000,00
TRAVAUX REALISES PAR MANDATAIRES – TRAVERSEE D'AGGLOMERATION	200 000,00		200 000,00
RENFORCEMENT ET GROSSES REPARATIONS DE CHAUSSEES	4 250 000,00		4 250 000,00
REPARATIONS OUVRAGES D'ART ET MURS	2 150 000,00	150 000,00	2 000 000,00
RESEAU STRUCTURANT 2016	924 000,00	924 000,00	
TRAVAUX D'INTERET LOCAL	600 000,00	300 000,00	300 000,00
TRAVAUX DE SECURISATION DES FALAISES ET TALUS 2016	100 000,00		100 000,00
TRAVAUX URGENTS	500 000,00	250 000,00	250 000,00
ACHATS VEHICULES ET MATERIELS PARC	2 274 000,00	905 000,00	1 369 000,00
Total	11 948 000,00	2 659 000,00	9 289 000,00

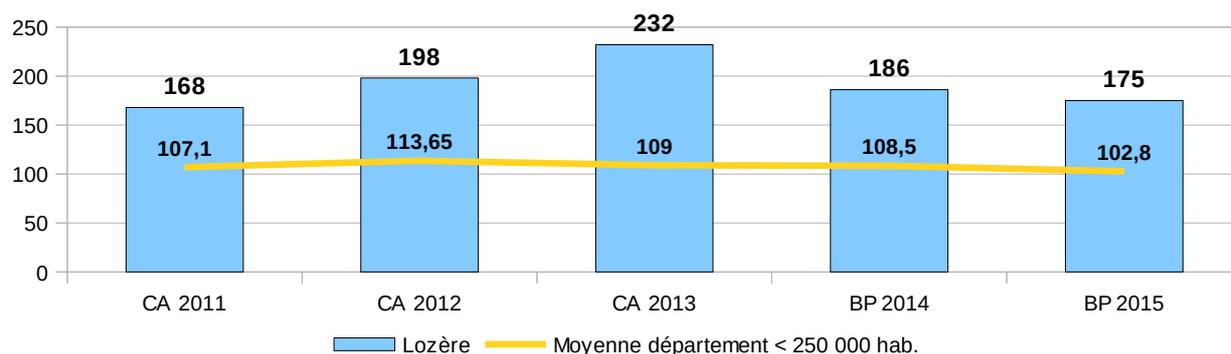
Les dépenses globales de voirie

Pour information, au compte Administratif 2013, les dépenses globales de voirie (fonctionnement + investissement) représentaient en Lozère un coût de 13 924 €/km pour un investissement moyen des départements de la strate de moins de 250 000 habitants de 10 216 €/km.

A noter qu'en 2015 (budget primitif), les routes représentaient un coût par habitant de 175 € pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 103 €.

Dépenses investissement en €/hab.

- ROUTES ET VOIRIE -



Les dépenses de la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Économie (Hors contrat)

La mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe est susceptible d'avoir un impact sur nos possibilités d'intervention et donc sur le budget. Il est prévu, pour 2016, de maintenir nos interventions mais des ajustements pourront vous être soumis en cours d'année sur l'activité économique notamment.

3 110 326 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	3 331	3 084	3 255	3 110

Le budget de fonctionnement présente une baisse de -145 K€ par rapport à l'année 2015. Il fait apparaître une baisse pour les participations à nos organismes satellites et pour les subventions aux associations dont – 200 K€ de participations à Lozère Tourisme et – 20 % à Lozère Développement, les chambres consulaires.

De plus, il est à noter une augmentation :

- de participation en faveur des mesures prévues au schéma départemental du Tourisme,
- de l'enveloppe en faveur de la politique territoriale (PNR, GAL, Urbanisme,...)
- de participation à l'instance foncière et aux frais de portage

8 000 663,50 € en investissement (hors contrat)

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	12 722	12 745	9 630	8 001

La section Investissement s'articule autour de 3 programmes :

- ∞ - Aide à l'activité économique et développement touristique,
- ∞ - Aide aux communes,
- ∞ - Autres Dispositifs Privés,
- ∞ - Matériel SIG.

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 7 589 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures.

Aide à l'activité économique et développement touristique

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 3 555 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 124 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2016	2017	2018	2019
CREATION REPRISE ENTREPRISE	100 000,00		50 000,00	30 000,00	20 000,00
FONDS D'INTERVENTION ECONOMIQUE	200 000,00	58 560,00	60 000,00	51 440,00	30 000,00
FONDS IMMOBILIER INDUSTRIEL ET ARTISANAL	150 000,00	50 000,00	50 000,00	30 000,00	20 000,00
ENTREPRISE TOURISTIQUES	250 000,00	15 000,00	75 000,00	100 000,00	60 000,00
Total :	700 000,00	123 560,00	235 000,00	211 440,00	130 000,00

Le montant des opérations 2016 s'élève à 700 K€. Notre intervention dépendra de nos possibilités d'intervention au regard de la loi NOTRe.

Les dispositifs seront déployés en fonction de la capacité du Département à pouvoir intervenir dans le cadre de la loi NOTRe.

Aide aux communes

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 3 871 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures.

Les Autres Dispositifs Privés

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 133 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 30 K€ et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2016	2017	2018	2019
HABITER MIEUX	73 500,00	30 000,00	20 000,00	13 500,00	10 000,00

Le programme HABITER MIEUX est un engagement contractuel du Département pris avec l'État. Les CP 2016 permettront une participation de 500 € / dossiers soit un total de 60 dossiers financés.

Le Matériel SIG

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 30 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2015	2016	2017
MATERIEL SIG 2015	90 000,00	26 223,00	30 000,00	33 777,00
Total :	90 000,00	26 223,00	30 000,00	33 777,00

Une AP pour l'achat de matériel SIG a été ouverte en 2015 à hauteur de 90 000 € :

- 25 000 € pour la marché de maintenance des licences à renouveler.
- 2 000 € pour les fichiers fonciers (achat obligatoire à la DGFIP)
- 3 000 € pour des prestations complémentaires ou données (IGN, INSEE) pour les bases de données carto.

Autres

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 258 K€ et se décompose comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2016	2017	2018	2019
Prolongation AP 2010/2011	308 419,01	238 419,01	70 000,00		
Evènements climatiques	200 000,00	20 000,00	100 000,00	60 000,00	20 000,00
Total :	508 419,01	258 419,01	170 000,00	60 000,00	20 000,00

Les dépenses de la Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'environnement (Hors contrat)

La mise en œuvre des dispositions de la loi NOTRe est susceptible d'avoir un impact sur nos possibilités d'intervention et donc sur le budget. Il est prévu, pour 2016, de maintenir nos interventions mais des ajustements pourront vous être soumis en cours d'année sur l'activité économique notamment.

1 072 385 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	910	871	912	1 072

Le Budget primitif 2016 reconduit les programmes d'aide existants et prend en compte la mise en place des programmes Espaces Naturels Sensibles et Prévention des déchets. Les participations aux organismes satellites sont les suivantes : 142,5 K€ à la chambre d'agriculture, 120 K€ pour l'animation « Agrilocal » (une recette de 96 K€ est attendue pour ce programme), 45 K€ pour De Lozère, 60 K€ pour le fonds d'aide à la diversification agricole, 36 K€ pour les actions de sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges et des subventions aux associations dont 108 K€ à Lozère Énergie et 70 K€ pour l'Entente Causses et Cévennes.

1 485 774,65 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	3 239	2 430	1 270	1 486

Les programmes : Adduction d'eau potable, Gestion des rivières et Maîtrise des déchets sont transférés sur l'AP Contractualisation.

Les programmes, Aides à la diversification, Actions pour l'agropastoralisme, Animation en faveur des échanges amiables, Maîtrise de l'eau en agriculture, Soutien à l'installation en agriculture, Maîtrise des déchets ainsi que Aménagement routier RD907 Cirque des Baumes, sont maintenus.

Agriculture :

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 22 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 5 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2016	2017
Aide à la diversification agricole	10 000,00	5 000,00	5 000,00
Total :	10 000,00	5 000,00	5 000,00

Il est proposé une enveloppe à hauteur de 10 000 € afin de soutenir des démarches telles que les fermes de reconquête, drives fermiers, mise en place d'outils facilitant la promotion et la commercialisation de produits transformés à la ferme, démarches de diagnostics des exploitations agricoles en filière ovine visant à promouvoir l'agropastoralisme sur l'espaces causses/cévennes, les actions résultantes des animations terra rural et chartes forestières de territoires ...

Équipements ruraux :

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 893 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures.

Le solde du volume d'AP 2015 et antérieures s'élève à 5 850 K€.

Concernant le programme AEP Assainissement classique, sont proposés les crédits nécessaires pour satisfaire les dossiers en instance sur les AP 2015 et antérieures, ayant reçu un avis favorable de la commission technique AEP Assainissement.

L' AP 2016 « Eau » est créée pour un montant de 700 K€ s'échelonnant sur quinze années avec une répartition des crédits de paiements à compter de 2017.

Foncier et forêt

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 157 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures

Le solde du volume d'AP 2015 et antérieures s'élève à 233 K€.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 68 K€ et se décompose par opération comme suit :

CRÉDITS PAR DIRECTION

Opération	Montant Total Opération	2016	2017	2018
Actions en faveur de la défense des forêts contre l'incendie	50 000,00		25 000,00	25 000,00
Etudes foncières sous maîtrise d'ouvrage du Département	10 000,00	10 000,00		
Maîtrise de l'eau en agriculture	10 000,00		10 000,00	
Echanges amiables : frais d'échanges et animation	68 000,00	48 000,00	20 000,00	
Etudes de mobilisation foncières	10 000,00	5 000,00	5 000,00	
Stratégie locale de revitalisation agricole et forestière	25 000,00	5 000,00	20 000,00	
Travaux sylvicoles	50 000,00		30 000,00	20 000,00
Total :	223 000,00	68 000,00	110 000,00	45 000,00

Le montant des opérations 2016 sur le programme Foncier et Forêt s'élève à 223 K€.

Travaux DFCI : Considérant que la forêt est un élément important de notre paysage lozérien et source d'énergies renouvelables, ces actions de protection des forêts contre les incendies ont tout leur intérêt. Ce dispositif est proposé à hauteur de 50 000 € comme en 2015 avec des crédits de paiement en 2017.

Échanges amiables : frais d'échanges et d'animation : il s'agit d'une étude foncière sous maîtrise d'ouvrage du Département sur la châtaigneraie Cévenole et d'une étude foncière suite au recours de M. BRUN dans le cadre du remembrement de l'A75. Ce dispositif est proposé à hauteur de 68 000 €.

Études de mobilisation foncière : Ce dispositif est proposé à hauteur de 10 000 € comme en 2015 ; dispositif qui a tout son intérêt depuis 2015, suite au forum du foncier organisé par la SAFER auprès des élus locaux. Ce dispositif s'ouvre désormais aux terrains communaux comme aux terrains sectionnaux.

Stratégies locales de revitalisation agricole et forestière : Ce dispositif est proposé à hauteur de 25 000€; le Département intervient essentiellement en cofinancement avec la Région Languedoc-Roussillon et l'Europe (FEADER) ; dans le cadre du dispositif Terra rural, les dossiers font suite à des appels à projets ; le Département souhaite continuer à soutenir ces démarches incitant à la valorisation agricole et forestière des territoires.

Travaux sylvicoles : Ce dispositif est proposé à hauteur de 50 000€, à l'heure de la transition énergétique, ce dispositif a tout son sens ; il permet de conforter la volonté du Département de soutenir l'utilisation des énergies renouvelables et notamment la filière bois qui suppose une bonne gestion des parcelles forestières des collectivités.

Préservation de l'environnement

Les engagements déjà pris par le Département s'élèvent pour 2016 à 162 K€ au titre des AP 2015 et Antérieures.

Le solde du volume d'AP 2015 et antérieures s'élève à 162 K€.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 50 K€ et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2016	2017	2018
Maîtrise des déchets (subventions)	50 000,00	20 000,00	20 000,00	10 000,00
Maîtrise des déchets sous maîtrise d'ouvrage du Département	30 000,00	30 000,00		
Total :	80 000,00	50 000,00	20 000,00	10 000,00

Le montant des opérations 2016 sur le programme Environnement s'élève à 80 K€.

- ∞ - Maîtrise des déchets (Volet subventions) : Ce dispositif est proposé à hauteur de 50 000 € (20 000 € en 2015) pour des actions en faveur de maîtres d'ouvrage privés et les actions découlant des programmes locaux animation de préventions des déchets (achats de composteurs, lombricomposteurs...).
- ∞ - Maîtrise des déchets (Volet étude Départementale) : Ce dispositif est proposé à hauteur de 30 000 € (20 000 € en 2015) pour le lancement de l'étude de faisabilité de la filière réemploi. Programme de maîtrise des déchets - Volet subventions : 10 000 € pour les actions en faveur de maîtres d'ouvrage privés.

Schéma ENS/APN et énergie renouvelable

Les engagements déjà pris par le département s'élèvent pour 2016 à 49 K€ au titre des AP 2015 et antérieures.

Le montant des CP 2016 pour les nouvelles opérations 2016 s'élève à 80 K et se décompose par opération comme suit :

Opération	Montant Total Opération	2016	2017
Opérations activités de pleine nature	60 000,00	30 000,00	30 000,00
Opération schéma ENS	100 000,00	50 000,00	50 000,00
Total :	160 000,00	80 000,00	80 000,00

Le montant des opérations 2016 sur ce programme s'élève à 160 K€.

Les contrats territoriaux

26 500 000 € en investissement

Le conseil départemental a souhaité soutenir de manière efficace les projets d'investissement des communes, des communautés de communes et des syndicats.

Les principes qui régissent les contrats sont les suivants :

- Contractualisation : définition concertée des soutiens financiers apportés par le Conseil départemental aux collectivités.
- Globalisation des aides départementales en faveur des projets d'investissement sur le territoire de la communauté de communes.
- Recherche des projets de co-financements pour chaque opération.
- Engagements pluriannuels.

Au budget primitif 2015, une autorisation de programme de 20,75 millions d'euros a été ouverte le 24 novembre 2014 pour les contrats territoriaux. Au premier trimestre 2015, plusieurs individualisations ont été réalisées : 1,5 millions d'euros pour la voirie communale, 500 000 € pour la dernière année de la voirie 2013-2015, 250 000 euros de travaux exceptionnels et 1 million d'euros pour le PED Investissement 2015.

L'enveloppe restant disponible au 1er avril 2015 était alors finalement de 17,5 millions d'euros.

Après les élections, l'assemblée a décidé :

- d'engager par anticipation des enveloppes territoriales 4 millions d'euros de subventions pour permettre aux collectivités d'engager des projets et ainsi soutenir la commande publique sur le territoire (lors de la CP du 27 avril 2015),
- d'augmenter de 9 millions d'euros cette enveloppe le 19 octobre 2015 (effectif après la décision modificative n°3) pour conserver un engagement fort en faveur de l'investissement des collectivités **et portant ainsi l'enveloppe dédiée aux contrats territoriaux à 26,5 millions d'euros.**

La négociation avec les territoires s'est terminée le 02 novembre 2015.

La Commission permanente du 23 novembre 2015 a arrêté la liste des projets retenus. La signature des contrats est intervenue décembre 2015 et janvier 2016.

Les dépenses de la Direction des Technologies, de l'Information, des Communications et Prospective

668 103 € en fonctionnement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	235	247	343	668

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

- ∞ - 35 000 € concernant le paiement des diverses maintenances à savoir IRU A75 Networks, IRU Arteria FO, maintenance à payer à TDF pour les pylônes de téléphonie mobile,
- ∞ - 40 000 € pour les honoraires notaires, la Mission de contrôle DSP, la mission de contrôle de la maintenance technique des pylônes de téléphonie,
- ∞ - 250 363 € pour le paiement du fonctionnement du partenariat public privé pour la résorption des zones blanches ADSL à la Région Languedoc Roussillon,
- ∞ - 3 500 € pour le paiement de l'électricité pour les pylônes TDF équipés d'antennes WIMAX,
- ∞ - 86 740 € pour la location de pylônes TDF pour les antennes WIMAX,
- ∞ - 2 500 € pour diverses cotisations,
- ∞ - 250 000 € pour la subvention d'équilibre à verser au délégataire NET 48.

2 500 000 € en investissement

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	1 887	2 045	1 590	2 500

2 500 K€ de CP sont proposés au BP 2016 au titre des AP 2014 et antérieures pour la poursuite des programmes Fibre optique/Très haut débit ainsi qu'au titre du Programme national d'accès pour tous au Très Haut Débit intégré dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

Fonctionnement

Les Dépenses : 1 964 316,00 €

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	1 674	1 673	1 837	1 964

Dépenses réelles : 1 814 366 €

Elles se répartissent de la manière suivante :

- . 28 000,00 € Frais de maintenance et de télécommunication,
- . 150 000,00 € Frais de nettoyage des locaux, combustibles, énergie, fournitures,
- . 11 843,00 € Régularisation TVA sur ESB, titres annulés et créances éteintes,
- . 477 000,00 € Produits pharmaceutiques, fournitures de petits équipements,
- . 1 147 523,00 € Dépenses de personnel.

Dépenses d'ordre : 149 950 € correspondant à la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les recettes : 1 964 316,00 €

Recettes réelles : 1 943 082,00 €

Les recettes attendues se répartissent comme suit :

- . 1 343,00 € Régularisation TVA sur ESB, titres annulés et créances éteintes,
- . 1 360 000,00 € Analyses et participations de l'État,
- . 581 739,00 € Correspondant à la subvention d'équilibre prévisionnelle du budget principal.

La crise sanitaire de la fièvre catarrhale ovine devrait générer un accroissement du nombre d'analyses, cependant difficilement quantifiable car les exploitants agricoles ont le choix entre diverses mesures leur permettant de commercialiser leurs animaux, certaines d'entre elles n'étant pas liées à l'obligation de réaliser des analyses.

Le nombre de broutards exportés annuellement étant d'environ 27 000, nous partons sur l'hypothèse de réalisation de 10 000 analyses, ce qui génère un accroissement des dépenses de 75 000 €. Cependant, ces dépenses supplémentaires sont compensées par des recettes prévisionnelles estimées à 150 000 €.

Recettes d'ordre : 21 234 € correspondant à la dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles.

Investissement

Les dépenses : 218 234,00 €

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	103	171	517	218

Dépenses réelles : 167 000,00 €

Cette enveloppe est réservée pour les dépenses suivantes :

- . **104 000,00 €** Acquisition de divers matériels de laboratoire,
- . **10 000,00 €** Acquisition matériel Informatique,
- . **3 000,00 €** Frais d'insertion,
- . **50 000,00 €** Pour les travaux sur les bâtiments au titre de l'AP 2016 Travaux LDA d'un montant total de 800 000 € destinée aux travaux de mises aux normes des bâtiments du Laboratoire Départemental et notamment la création d'une salle PCR (Polymerase Chain Réaction).

Le laboratoire départemental d'analyses prévoit un accroissement de son budget en investissement notamment pour faire face à deux besoins spécifiques de renouvellement d'appareils.

Tout d'abord concernant un appareil de haute technologie de chimie (ICP optique), il paraît pertinent de procéder au remplacement des pièces défectueuses étant donné que son fonctionnement pourra être économisé par le relais partiel pris par l'appareil ICP masse (coût prévisionnel : 8 000 € HT).

Le remplacement d'un automate de chimie arrivé en fin de vie (coût prévisionnel : 42 000 € HT)

Les besoins courants concernent les nouveaux investissements pour un montant de 30 000 € HT.

Pour anticiper la crise sanitaire de la fièvre catarrhale ovine nous avons utilisé les crédits d'investissements 2015 restants pour automatiser l'analyse. Ces crédits étaient initialement destinés à remplacer certains appareils en fin de vie, ce qui n'a pas pu être fait en 2015, il est donc nécessaire de prévoir à nouveau ces crédits pour un montant de 24 000 € au budget 2016.

Dépenses d'ordre : 51 234 €

Ces dépenses d'ordre correspondent aux écritures de frais d'études ou d'insertions suivis de travaux et amortissements des subventions.

Les recettes : 218 234,00 €

Recettes réelles : 38 284 €

38 284 € correspondant à la participation du budget principal au financement des travaux de mises aux normes des bâtiments et notamment la création d'une salle PCR au LDA.

Recettes d'ordre : 179 950 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux écritures de frais d'études ou d'insertion suivis de travaux.

LE BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE LA LOZERE

Fonctionnement

Les dépenses 874 428,84€

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	615	813	874	874

Dépenses réelles : 528 500 €

Je vous propose de ventiler cette enveloppe budgétaire de la manière suivante :

- * **263 700,00 €** Frais de nettoyage des locaux, combustibles, énergie, assurance,
- * **18 500,00 €** Subvention de fonctionnement pour la station d'épuration de la commune d'Albaret Ste Marie,
- * **25 000,00 €** Frais services publics,
- * **20 000,00 €** Régularisation sur charges,
- * **100 000,00 €** Subvention versée au CDT,
- * **101 300,00 €** Contrats de prestations de service, travaux divers sur bâtiments, taxes.

Dépenses d'ordre : 345 928,84 €

Ces dépenses d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements

Les recettes 874 428,84 €

Recettes réelles : 771 796,84 €

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent comme suit :

- * **140 000 €** Participation des exploitants à l'entretien de l'aire, du hall et des sanitaires,
- * **150 002 €** Produit Service concédé (redevance sur C.A.), de la location CDT et autres,
- * **481 794,84 €** Participation prévisionnelle du Département à l'équilibre du budget annexe de l'Aire de la Lozère.

Recettes d'ordre : 102 632 €

Investissement

Les dépenses 160 132 €

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	391	112	138	160

Dépenses réelles : 51 500 €

Une enveloppe de 50 000 € est réservée pour divers travaux d'aménagement sur l' Aire de la Lozère.

Une enveloppe de 1 500 € est prévue au titre des frais d'insertion concernant les travaux sur l' Aire de la Lozère.

Dépenses d'ordre : 108 632 €

Ces dépenses d'ordre correspondent aux écritures de frais d'études ou d'insertions suivis de travaux et amortissements des subventions.

Les recettes 351 928,84 €

Recettes d'ordre : 351 928,84 €

Ces recettes d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements et aux écritures de frais d'études ou d'insertions suivis de travaux.

LE BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DES BOISSETS

Fonctionnement

Les dépenses 72 622 €

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	60	58	73	73

Dépenses réelles : 27 622 €

Ces crédits se décomposent comme suit :

- * **1 700,00 €** fournitures de produits d'entretien, nettoyage des locaux et primes d'assurances.
- * **25 922,00 €** pour l'entretien courant des bâtiments. (impôts locaux, eau, électricité...)

Dépenses d'ordre: 45 000 € correspondant à la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les recettes 72 622 €

Recettes réelles : 72 622 €

Cette enveloppe se répartit comme suit :

- * **66 620,00 €** Participation prévisionnelle du Département à l'équilibre du budget annexe du domaine départemental des Boissets,
- * **2,00 €** Autres produits divers de gestion courante,
- * **6 000,00 €** Revenu des immeubles et produits exceptionnels (utilisation du four à pain).

Investissement

Les dépenses 25 000 €

En K€	CA 2013	CA 2014	BP 2015	BP 2016
TOTAL	0	5	20	25

Une enveloppe de 25 000 € est prévue pour divers travaux d'aménagement du domaine des Boissets.

Les recettes 45 000 €

Recettes d'ordre : 45 000 € pour la dotation aux amortissements des bâtiments du domaine départemental des Boissets.

SYNTHESE

Synthèse du budget primitif 2016

Le projet de budget primitif 2016 qui vous est proposé s'élève, en dépenses réelles, à :

(en euros)

	Budget Principal	Budget annexe L.D.A	Budget annexe Aire de la Lozère	Budget annexe Domaine de Boissets	Total	Part de chaque section
Investissement	41 278 885,00 €	167 000,00 €	51 500,00 €	25 000,00 €	41 522 385,00 €	29,26%
Fonctionnement	98 039 000,00 €	1 814 366,00 €	528 500,00 €	27 622,00 €	100 409 488,00 €	70,74%
Total	139 317 885,00 €	1 981 366,00 €	580 000,00 €	52 622,00 €	141 931 873,00 €	

L'épargne brute au budget primitif 2016 est de 14,497 K€, soit un taux d'épargne brute de 12,85 % (contre 12,87 % au BP 2015).

Le niveau d'épargne brute conditionne la capacité du Département à investir. Il convient donc d'apporter une attention particulière à cet indicateur, un taux d'épargne brute inférieur à 10 - 12% exposerait la collectivité à un déséquilibre budgétaire à court terme.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Economie : reversement du solde de la dotation versée par le Département, dans le cadre du Prêt Participatif de Développement (devenu Prêt de Développement Territorial)

Commission : Développement des activités économiques

Dossier suivi par Aménagement du territoire et économie

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU l'article L 1611-4, L 3212-3 et L 4251-20-V du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention cadre Région / Départements / OSEO financement relative à la mise en oeuvre du Prêt Participatif de Développement pour les petites et moyennes entreprises du 25 avril 2008 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°604 intitulé "Economie : reversement du solde de la dotation versée par le Département, dans le cadre du Prêt Participatif de Développement (devenu Prêt de Développement Territorial)" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission « Développement des activités économiques » du 23 février 2016 ;

ARTICLE 1

Rappelle :

- que le Prêt Participatif de Développement (PPD) a pour objectif d'accompagner les programmes de développement des PME par l'octroi d'un prêt ;
- qu'un crédit de 100 000 € a été versé par le Département de la Lozère pour abonder ce dispositif ;
- que le solde de la dotation versée en 2008 s'élève, à ce jour, à 82 500 €.

ARTICLE 2

Prend acte que, depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, le Département n'a plus la possibilité participer au financement des aides et régimes d'aides mis en place par la Région en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques.

ARTICLE 3

Décide en conséquence :

- de demander le reversement au Département du solde de sa dotation à Bpi France effectuée au titre du Prêt Participatif de Développement.
- d'émettre un titre de recettes à l'encontre de Bpi France d'un montant de 82 500 €.

ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce reversement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°604 "Economie : reversement du solde de la dotation versée par le Département, dans le cadre du Prêt Participatif de Développement (devenu Prêt de Développement Territorial)", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1027 du Conseil départemental du 25 février 2016

Le Prêt Participatif de Développement (PPD) s'adresse essentiellement aux petites entreprises (jusqu'à 20 salariés), qui connaissent une phase de développement et ont besoin d'un renforcement de leur « haut de bilan ». Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les programmes de développement des PME, dans le cadre d'un projet global d'entreprise, par l'octroi d'un prêt participatif. Il s'inscrit dans un partenariat entre la Région Languedoc-Roussillon, les Départements et OSEO (devenu Bpi).

Cette mesure a été votée lors du Conseil général du 5 octobre 2007. Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre OSEO, la région Languedoc-Roussillon et le Département. Cette convention a été signée le 25 avril 2008 et un crédit de 100 000 € a été versé pour abonder ce dispositif.

Depuis la signature de cette convention, seulement trois entreprises ont bénéficié d'un prêt pour un montant de 17 500 €. Le solde de la dotation versée en 2008 par le Département est donc à ce jour de 82 500 €.

En janvier 2015, au vu de nombre de dossiers ayant émarginé à ce dispositif, il avait été proposé à Bpi France une nouvelle convention qui prévoyait de conserver une partie du solde de l'abondement versé au titre de la convention de 2008 pour financer d'éventuels projets et de demander le remboursement du reliquat. Bpi France n'ayant jamais renvoyé cette convention signée, il n'y a pas eu de suite.

Or, depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe en août 2015, le Département « *n'a plus la possibilité d'intervenir dans les domaines suivants :*

- *participation au financement des aides et régimes d'aides mis en place par la Région en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques*
- *définition d'un régime d'aides et mise en œuvre avec l'accord de la Région » (principes rappelés dans l'instruction du gouvernement du 22/12/15, Fiche 3).*

Par conséquent, le Département n'a plus vocation à abonder ce type de fonds qui soutient le développement économique. **C'est pourquoi je vous propose de demander à Bpi France de procéder à la restitution de la totalité du solde du fonds d'un montant de 82 500 €.**

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de demander le reversement du solde de la dotation PDT,
- d'émettre un titre de recette à l'encontre de Bpi France d'un montant de 82 500 €,
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du reversement du fonds par Bpi France.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 février 2016

Objet : Gestion de la collectivité : accueil de l'Association De Lozère dans les locaux du Département

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Dossier suivi par Cabinet et Communication

Le Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h45

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Bernard DURAND ayant donné pouvoir à Patricia BREMOND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 1111-5, L 1111-9, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3213-1 ;

VU l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDÉRANT le rapport n°704 intitulé "Gestion de la collectivité : accueil de l'Association De Lozère dans les locaux du Département" en annexe ;

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission "Finances et gestion de la collectivité" du 23 février 2016 ;

VU la non-participation au débat et au vote de Robert AIGOIN, Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER et Valérie VIGNAL ;

ARTICLE 1

Prend acte que la mise en place des actions de promotion du territoire et de ses produits agro-alimentaires va nécessiter une forte coordination entre le service communication du Département et l'association De Lozère, afin de garantir une cohérence dans les diverses actions à mener.

ARTICLE 2

Décide d'accueillir, pour des raisons d'économies et de mutualisation de moyens, la personne chargée de mission de l'association, dans les locaux du Département à compter du 1er mars 2016.

ARTICLE 3

Autorise la signature de la convention ci-jointe, entre le Département et l'Association « De Lozère » qui détermine précisément les modalités de mise à disposition de l'Association des locaux à usage de bureaux appartenant au Département, les conditions d'occupation de ceux-ci et les modalités de remboursement.

ARTICLE 4

Donne un avis favorable au transfert du siège de l'association « De Lozère » au 4 rue de la Rovère à Mende, après validation par le conseil d'administration de l'association.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Rapport n°704 "Gestion de la collectivité : accueil de l'Association De Lozère dans les locaux du Département", joint en annexe à la délibération n°CD_16_1028 du Conseil départemental du 25 février 2016

En juillet 1996, l'association « De Lozère » est constituée entre le Département, la CCI, la Chambre des métiers et la Chambre d'Agriculture. Elle a pour objet de faire la promotion de produits et services provenant de Lozère par tout moyen à sa convenance, notamment la création de marques collectives. De cette association, découle une marque collective, déposée à l'INPI, dont l'objectif est de contribuer à la structuration et à la promotion de la filière agroalimentaire du département de la Lozère et au développement de la valeur ajoutée des produits. La marque collective concerne les produits élaborés dans le département à partir de matières premières dont le cycle est couvert en intégralité sur le territoire. Son Conseil d'administration : les 4 membres fondateurs représentés par leurs présidents + 16 membres désignés à raison de 4 par organisme. Depuis cette date, l'association est hébergée dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de la Lozère.

L'association De Lozère aujourd'hui réalise principalement un travail de promotion des produits agroalimentaires de la Lozère. Cela induit de facto un volet communication très important, avec notamment la création de supports de communication divers, l'animation du site web plaisirsauthentiques.com et la rencontre du grand public sur de nombreux événementiels dont plusieurs se font déjà en commun avec le service communication. En 2016, plusieurs événements ont déjà été identifiés avec un volet « dégustation, découverte des produits du terroir » et nécessitant la présence des producteurs locaux ou bien la dégustation de produits :

- le Salon international de l'Agriculture en février
- le Congrès de la Race Brune en avril
- la Foire de Lozère en juin
- la Tournée estivale 2016 organisée sur de 12 dates de juillet à août,
- la « Lozère fait sa Comédie » en octobre,
- le développement de la Démarche Agrilocal

La mise en place de ces actions de promotion du territoire et de ses produits agro-alimentaires va nécessiter une forte coordination entre le service communication de notre collectivité et l'association De Lozère, afin de garantir une cohérence dans les diverses actions à mener. Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, et pour des raisons d'économies et de mutualisation de moyens, il est proposé au Département d'accueillir l'association De Lozère, à compter du 1^{er} mars 2016. Cette association (actuellement animée par une chargée de mission – 1 ETP) serait donc désormais accueillie physiquement au Département et plus précisément au sein du service communication. Par ailleurs, ce service est adapté à l'accueil du public et dispose de l'espace nécessaire au stockage du matériel de l'association De Lozère (vitrine réfrigérée, palettes de sacs, cartons de tabliers, signalétique) qui pourra aisément rejoindre les locaux sécurisés de rangement des objets promotionnels, situés au Causse d'Auge à Mende.

Aussi, je vous propose :

- de donner un avis favorable au transfert du siège de l'association au 4 rue de la Rovère à Mende, après validation par le conseil d'administration de l'association ;
- d'approuver l'accueil de la chargée de mission de l'association, dans les locaux du Département dès le 1er mars 2016
- d'autoriser la signature de la convention entre le Département et l'Association « De Lozère », ci-jointe, qui détermine précisément les modalités de mise à disposition de l'Association des locaux à usage de bureaux appartenant au Département, les conditions d'occupation de ceux-ci et les modalités de remboursement.



Convention n°
Mise à disposition en faveur de
l'Association De Lozère, d'un bureau situé
au 2ème étage du siège du Département de la Lozère
sis 4 rue de la Rovère à Mende

Désignation légale des parties :

ENTRE :

Le Département de la Lozère, sis 4 rue de la Rovère – BP 24 – 48001 MENDE Cedex, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Mme Sophie PANTEL, dûment habilitée à signer en vertu de la délibération du Conseil département N° 15-1004 en date du 2 avril 2015, d'une part ;

ET :

L'association "De Lozère", représentée par M. Robert AIGOIN, Président de l'association conformément à la délibération du Conseil d'administration du 11 juin 2015, d'autre part ;

Il est convenu ce qui suit :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3213-1.

VU l'article L 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le procès verbal du Conseil d'administration de l'Association, qui s'est tenu le 15 février 2016 et qui a entériné

Préambule :

L'association « de Lozère » a été créée en 1996 par le Département et les 3 Chambres Consulaires. Une marque collective, déposée à l'INPI, a ainsi été mise en place afin de contribuer à la structuration et à la promotion de la filière agroalimentaire du département de la Lozère et au développement de la valeur ajoutée des produits locaux.

Dans ce contexte, l'association a pour missions :

- l'accompagnement des industries agroalimentaires lozériennes dans leurs projets
- la promotion des démarches et actions portées par l'association
- l'animation technique et le développement des filières

Pour sa part, le Département de la Lozère, dans le cadre de ses actions de promotion et de communication en faveur de l'attractivité du territoire, participe ou met en place des manifestations ciblées ou grands publics dans lesquelles les filières agroalimentaires ont toutes leurs places. Ainsi des synergies peuvent être dégagées entre le Service Communication du Département de la Lozère, en charge de ces actions de promotion et l'Association de Lozère.

Dans un souci d'efficacité et de coopération opérationnelle, il apparaît donc pertinent que l'Association de Lozère et le Service Communication du Département, tout en conservant leur autonomie et indépendance respectives, se rapprochent et mettent en commun leurs outils (notamment informatique, signalétique et promotionnels, mobiliers de stand, ...) et ceci dans le respect de la confidentialité de chacune des parties.

La présente Convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Association « De Lozère » est autorisée, à occuper à titre précaire et révocable, le(s) emplacement(s) défini(s) à l'article 1 afin de lui permettre de le (les) utiliser dans les conditions ci-après désignées.

En conséquence, « De Lozère » ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation et à quelque autre droit.

Il est précisé que dans l'hypothèse où le Département aurait à recouvrer en totalité cette partie de son domaine public pour des raisons inhérentes aux missions de service public que lui assignent les lois et règlements, les parties conviennent qu'il sera tenu de respecter un préavis de 3 mois notifié à l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Département prend à sa charge les dépenses du propriétaire. Le Département en tant que propriétaire se réserve le droit de réaliser tous les travaux qu'il jugera nécessaire d'effectuer. Il pourra effectuer les travaux liés à la bonne tenue du bâtiment, à savoir, les travaux de grosses réparations et de maintenance affectant les bâtiments susvisés.

Ces travaux se feront à la discrétion du Département et ne pourront en aucun cas être réclamés par l'Association. En cas de travaux affectant le fonctionnement du bâtiment, l'association ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation à quelque titre que ce soit.

L'Association s'engage à faire respecter par l'ensemble des utilisateurs des locaux les règles de discipline, de bienséance et de sécurité.

ARTICLE 1 : Objet

Le Département met à disposition de l'association De Lozère, un bureau situé au 2ème étage de l'immeuble, sis 4 rue de la Rovère à Mende, d'une superficie de 14,84 m² pour assurer l'hébergement de la chargée de mission.

ARTICLE 2 : Répartition des charges

L'association De Lozère s'engage à jouir paisiblement des biens et à les maintenir en bon état et à les assurer. Les locaux devront être rendus, au terme de cette convention, conformément à l'état initial.

Les frais suivants seront pris en charge directement par l'Association

- les assurances responsabilité civile au titre de l'activité de la chargée de mission
- les dépenses de personnel : ces dépenses comprennent les coûts de rémunération (charges patronales incluses) ainsi que les dépenses indirectes liées, entre autres, à la formation, aux frais de déplacement, aux frais d'action sociale et à la médecine du travail.

- la police d'assurance contre l'incendie, pendant la durée de mise à disposition, couvrant le mobilier, matériel, etc, ainsi que le dégât des eaux et tous autres risques locatifs (les attestations d'assurance sont transmises dans les 2 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente convention).
- les éventuelles locations de salles,
- la documentation,
- tous les frais liés aux procédures contentieuses,
- toutes commandes ou marchés passés directement par l'Association,

Dépenses assurées par le Département et incluses dans le loyer versé par l'Association

- électricité,
- chauffage,
- eau,
- téléphonie,
- nettoyage des locaux.
- traitement du courrier : le Département prendra en charge le retrait du courrier dans la boîte postale que l'association De Lozère aura prise à la Poste. L'association De Lozère confie aux services du Département la levée, l'affranchissement, et l'acheminement à la Poste du courrier départ.
- maintenance des outils informatiques mis à disposition : seront mis à disposition de l'Association une ligne téléphonique externe et indépendante, un accès internet, la création d'une adresse de messagerie propre à l'association, un accès aux imprimantes du Département. Ces prestations feront l'objet d'une adaptation lors de la prochaine reconduction (cf article 5 de la présente convention), pour s'inscrire dans la démarche de « catalogue » de prestations informatiques et téléphoniques qui va être mise en place courant 2016 par le Service informatique de la Collectivité.
- mise à disposition de mobilier et fournitures de bureau : la collectivité met à disposition de l'Association De Lozère : une table de bureau, un fauteuil, un téléphone fixe. L'association se munira d'un ordinateur et d'une armoire.
- local de stockage : le Département dispose d'un espace commun de stockage avec le Comité Départemental de Tourisme, pour le matériel d'exposition, des brochures. Ce local, situé 20 rue de l'Etrier sur la ZAE du Causse d'Auge, pourra également accueillir du matériel spécifique à l'association De Lozère (banque réfrigérée, matériel divers, ...)

ARTICLE 3 :- Loyer et modalités de paiement

L'association « De Lozère » s'engage à rembourser les dépenses assurées par le Département et indiquées à l'article 2 à travers le versement d'un loyer forfaitaire fixé à 250 € TTC mensuels charges comprises, pour l'année 2016.

La révision du loyer se fera annuellement, sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction (INSEE), l'indice de base sera le dernier indice connu à la signature de la convention ; à savoir celui du 3ème trimestre 2015 (1608).

$$\text{Loyer de base (250,00 €) X indice 3e trimestre n-1}$$

Indice de base (3e trimestre 2015 : 1608)

Ce loyer fera l'objet de 2 titres de recettes semestriels à terme échu (fin juin et fin décembre).

ARTICLE 4 :- Modalités de fonctionnement

L'accès au bâtiment du Département en dehors de heures d'ouverture au public (8h00 -12h00 et 13h30 – 17h30) se fait au moyen d'un badge sécurisé. Il sera remis un exemplaire du badge à la chargée de mission qui sera responsable de son usage.

La chargée de mission de l'Association « De Lozère » n'aura aucun lien de hiérarchie ou de fonctionnement avec les services du Département.

Elle reste entièrement indépendante, dans ses actions, son fonctionnement et dans sa représentation au titre de l'Association, et ne relève que de l'autorité du Président de l'Association « De Lozère », supérieur hiérarchique direct de la chargée de mission.

ARTICLE 5 : Date d'effet, durée et reconduction

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle pourra être reconduite, trois fois maximum, par reconduction expresse, deux mois avant son terme, par simple lettre recommandée, aux mêmes conditions sauf intention contraire de l'une des parties.

La première période de reconduction interviendrait du 1er janvier au 31 décembre 2017.

La seconde période de reconduction interviendrait du 1er janvier au 31 décembre 2018.

La troisième période de reconduction interviendrait du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Faute par le cocontractant de retourner le présent contrat signé par lui dans un délai maximum de deux mois, il sera réputé avoir renoncé à la présente convention et le département sera dégagé de plein droit de toute obligation à son égard.

Le Département se réserve le droit, avec un préavis de 3 mois et sans indemnité, de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général.

Dans le cas où l'association De Lozère n'aurait plus de nécessité d'utilisation des locaux, le présent contrat pourrait être résilié, charge à l'association de prévenir le Département par simple lettre deux mois à l'avance.

En cas d'infraction aux clauses de la présente convention et après mise en demeure par l'autorité départementale effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant 10 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

ARTICLE 6 - Règlements de litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment (ou la médiation, l'arbitrage...). En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nîmes.

Cette convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à

Le

Pour le Département

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Pour l'association De Lozère

Le Président

Robert AIGOIN